

XVII
BUDGET
DES
RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1926

XVII
BEGROOTING
VAN DE
BUITENGEWONE ONTVANGSTEN EN UITGAVEN
VOOR HET DIENSTJAAR 1926

PROJET DE LOI.**WETSONTWERP.****ALBERT,**

ROI DES BELGES,

A tous, présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

TITRE PREMIER.**Dépenses extraordinaires.****ARTICLE PREMIER.**

Il est ouvert, pour les dépenses extraordinaires de l'exercice 1926, énumérées au tableau I ci-annexé, des crédits s'élevant à la somme de 993,834,094 francs.

ALBERT,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil.

Op de voordracht van Onzen Minister van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

TITEL ÉÉN.**Buitengewone uitgaven.****EERSTE ARTIKEL.**

Voor de buitengewone uitgaven van het dienstjaar 1926, in de hierbijgaande tabel I opgesomd, zijn credieten geopend ten beloope van 993,834,094 frank.

Ces crédits se répartissent de la manière suivante :

Die credieten zijn volgender wijze verdeeld :

MINISTÈRES.	Dépenses extraordinaires proprement dites. — Eigenlijkgezogde buitengewone uitgaven.	Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	MINISTERIËN.
Ministère de la Justice. . .	1,105,000 »	754,000 »	Ministerie van Justitie.
— de l'Intérieur et de l'Hygiène . . .	7,300,000 »	6,900,000 »	— van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
— des Sciences et des Arts.	18,244,450 »	»	— van Wetenschappen en Kunsten.
— de l'Agriculture . .	600,000 »	4,260,000 »	— van Landbouw.
— des Travaux publics	206,553 000 »	10,228,600 »	— van Openbare Werken.
— de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale	4,341,000 »	»	— van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke Voorzorg.
— de la Défense nationale.	85,936,500 »	3,866,755 »	— van Landsverdediging.
— des Finances . .	10,500,000 »	5,912,890 »	— van Financiën.
— des Affaires Économiques.	»	580,924,781 »	— van Economische zaken.
— des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes . .	»	46,407,118 »	— van Spoorwegen, Zeewezen, Posten en Telegraafen.
TOTAL . . fr.	334,579,950 »	659,254,144 »	TOTAAL.
TOTAL GÉNÉRAL . . fr.	993,834,094 »		ALGEMEEN TOTAAL.

TITRE II.

Recettes extraordinaires.

ART. 2.

Les recettes extraordinaires pour l'exercice 1926 sont évaluées à la somme de 674,074,500 francs, conformément au tableau II ci-annexé.

TITEL II.

Buitengewone ontvangsten.

ART. 2.

Voor het dienstjaar 1926, worden de buitengewone ontvangsten geraamd op desom van 674,074,500 frank, overeenkomstig de hierbijgevoegde tabel II.

Ces recettes se décomposent comme il suit :

I. — Recettes extraordinaires.	fr. 148,879,500
II. — Recettes de réparation	525,195,000
TOTAL. . . . fr.	674,074,500

TITRE III.

Dispositions diverses.

Art. 3.

Les corps et services de l'armée, qui reçoivent leurs fonds sur crédits administratifs, restent débiteurs ou créditeurs vis-à-vis du Trésor de la différence, en plus ou en moins, entre les sommes perçues et celles qui leur sont dues au titre de leurs allocations; le solde est reporté à l'exercice suivant.

Art. 4.

Par dérogation à l'article 20 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État, le Ministre de la Défense Nationale est autorisé à procéder vis-à-vis de Gouvernements étrangers, au paiement ou au versement, à titre de provision, de sommes réclamées par ces Gouvernements préalablement à l'exécution de commandes de certaines catégories de matériels et de munitions indispensables aux besoins de l'armée.

Donné à Bruxelles, le 12 novembre 1925.

Deze ontvangsten worden volgenderwijze verdeeld :

I. — Buitengewone ontvangsten fr.	148,879,500
II. — Ontvangsten tot herstel	525,195,000
TOTAAL. . . . fr	674,074,500

TITEL III.

Verschillende bepalingen.

Art. 3.

De korpsen en diensten van het leger die hunne gelden op administratieve credieten ontvangen, blijven tegenover de Schatkist schuldenaars of schuld-eischers voor het verschil, in meer of in min, tusschen de opgetrokken sommen en die welke hun voor hunne toekenningen verschuldigd zijn; het saldo wordt op het volgend dienstjaar overgedragen.

Art. 4.

In afwijking van artikel 20 der wet van 15 Mei 1846 op de Staatsrekenplichtigheid, mag de Minister van Landsverdediging aan vreemde Regeeringen die sommen uitbetalen of storten, welke die Regeeringen zouden eischen, bij voorraad, voor de uitvoering van bestellingen van sommige categorieën materieel en munitie, onmisbaar voor 's legers behoeften.

Gegeven te Brussel, den 12 November 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

VAN 'S KONINGS WEGE :

De Minister van Financiën,

ALB. JANSSEN.

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1926.**

TABLEAU I

DEPENSES EXTRAORDINAIRES

**BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN
EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1926.**

TABEL I

BUITENGEWONE UITGAVEN

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag de credieten.
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
1	Établissement d'éducation de l'État pour filles, à Saint-Servais.	400,000 »
2	Établissements d'éducation et institutions publiques de l'État. — Acquisition de matériel d'incendie et travaux d'aménagement aux bâtiments en vue de les mettre à l'abri du feu et, notamment, remplacement de l'éclairage au gaz par l'électricité	180,000 »
3	Construction de logements pour les surveillants de l'établissement pénitentiaire, à Merxplas	200,000 »
4	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Reconstruction. — Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel	150,000 »
5	Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Achat de terrains destinés à l'agrandissement du domaine	75,000 »
6	Aménagement d'une colonie d'aliénés à Manderfeld (Pays rédimés)	100,000 »
<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
7	Asiles d'aliénés de l'État, à Mons et à Tournai. — Reconstruction. — Aménagement des locaux. — Mobilier et matériel.	150,000 »
8	Intervention de l'État dans les frais de reconstitution des registres de l'état-civil détruits à l'occasion des hostilités	220,000 »
9	Conseil de guerre en campagne (zone d'occupation) (y compris une somme de 80,000 francs pour la partie mobile des traitements)	384,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA JUSTICE. fr.		

BUITENGEWONE UITGAVEN.

<p>Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<p>MINISTERIE VAN JUSTITIE.</p> <p>I. — <i>Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.</i></p>	
1,405,000 »	<p>Rijksopvoedingsgesticht voor meisjes, te Sint-Servatius</p> <p>Rijksopvoedingsgestichten en Openbare Rijksinstellingen. — Aankoop van brandweermaterieel en inrichtingswerken aan de gebouwen ten einde ze tegen brand te beschermen en, inzonderheid, vervanging van de gasverlichting door electriciteit.</p> <p>Bouwen van woongelegenheden voor de bewaarders van de strafinrichting, te Merxplas.</p> <p>Staatskrankzinnigengesticht te Doornik. — Wederoprichting. — Inrichting der lokalen. — Mobilair. — Materieel.</p> <p>Staatskrankzinnigengesticht te Doornik. — Aankoop van gronden bestemd tot vergrooting van het domein.</p> <p>Inrichting van eene krankzinnigencolonie te Manderfeld (Herwonnengebied) .</p>	1 2 3 4 5 6
754,000 »	<p style="text-align: center;">II. — <i>Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i></p> <p>Staatskrankzinnigengestichten, te Bergen en Doornik. — Wederoprichting. — Inrichting der lokalen. — Mobilair en materieel.</p> <p>Tusschenkomst van den Staat in de kosten van het wederopmaken der registers van den burgerlijken stand door dien oorlog vernietigd.</p> <p>Krijgsraad te velde (bezettingsgebied) (<i>inbegrepen eene som van 80.000 frank voor het veranderlijk deel der wedden</i>).</p>	7 8 9
1,859,000 »	<p>TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN JUSTITIE.</p>	

DEPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.		
<i>1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
10	Frais d'études et travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa	200,000 »
11	Troisième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon, entrepris par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions, pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise	1,500,000 »
12	Subside de l'État aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbe-deeling »	2,350,000 »
13	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Maelbeek (1 ^{er} lot) exécutés par la province de Brabant	500,000 »
14	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement d'un réseau de distribution d'eau entrepris par la ville de Malines	500,000 »
15	Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau, entrepris par les communes de la banlieue liégeoise alimentée par les sources du Néblon adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions	2,250,000 »
<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
16	Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel et les bureaux des gouvernements provinciaux	100,000 »
17	Subsides à l'Œuvre nationale des Invalides de la Guerre :	
	a) Invalides militaires fr. 5,600,000 »	
	b) Invalides civils 4,200,000 »	6,800,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE fr.	

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID.		
I. — <i>Eigenlijk gezegde buitengewone uitgaven.</i>		
7,300,000 »	Kosten van studie en te verrichten werken aan de minerale bronnen en gezondheidsinstellingen der stad Spa.	10
	Derde schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van opvangen en van aanvoer van de bovenbronnen der Neblon, ondernomen door de « Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions » voor de opvoeding der Luiksche omgeving.	11
	Toelage aan de gemeenten die een waterleiding aanleggen, toe te voeren door de Tusschengemeentelijke maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling.	12
	Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken tot aanvullende verbetering van de waterafvoer van het dal der Maelbeck (1 ^{te} lot), door de provincie Brabant uitgevoerd.	13
	Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der werken van inrichten van een waterleidingnet ondernomen door de stad Mechelen.	14
	Tweede schijf van de tusschenkomst van den Staat in de kosten der door de gemeenten van de Luiksche omgeving ondernomen werken voor het inrichten van waterleidingen waarvan het toevoeren uit de bronnen van de Neblon geschiedt door de « Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions ».	15
	II. — <i>Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>	
6,900,000 »	Aankoop en hernieuwing van meubelen voor het hotel en de bureelen der provinciale gouvernementen.	16
	Toelagen aan het Nationaal Werk der Oorlogsinvaliden : a) Militaire invaliden. b) Burgerlijke invaliden.	17
14,200,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN BINNENLANDSCHE ZAKEN EN VOLKSGEZONDHEID.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.		
<i>1. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
18	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement des écoles normales de l'Etat à Couvin, Gand, Huy, Mons, Verviers, Andenne, Bruges, Bruxelles, Liège et Tournai	490,000 »
19	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Lierre.	150,000 »
20	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Nivelles	1,110,000 »
21	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Blankenberghe	300,000 »
22	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Arlon.	1,905,000 »
23	Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'Etat, à Virton.	500,000 »
24	Enseignement normal. — Amélioration, aménagement et ameublement de l'école normale de l'Etat, à Laeken	388,600 »
25	Enseignement primaire. — Aménagement, ameublement, installation, etc., des pensionnats pour enfants de bateliers	500,000 »
26	Enseignement primaire. — Subsidés pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles.	10,000,000 »
27	Enseignement primaire. — Part d'intervention de l'Etat dans les réparations des bâtiments d'écoles des régions dévastées	1,184,300 »
28	Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux dans les régions dévastées :	
	a) Lierre fr. 728,100 »	
	b) Furnes. 400,000 »	
	c) Hasselt. 300,000 »	1,529,600 »
	d) Imprévus, travaux supplémentaires, etc. 100,000 »	
	e) Indemnité à l'agent contrôleur des projets de constructions scolaires 1,500 »	
29	Enseignement moyen. — Subside aux communes pour frais de premier établissement en faveur des écoles moyennes de l'Etat sises sur leur territoire	186,950 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS . . . fr.		

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p align="center">Total par ministère ou service. — Total par ministèrie of dienst.</p>	<p align="center">AANWIJZING</p> <p align="center">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p align="center">Artikelen.</p>
	<p align="center">MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.</p> <p align="center">I. — <i>Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.</i></p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering, in gereedheid brengen van de normaalscholen van den Staat te Couvin, Gent, Hoey, Bergen, Verviers, Andenne, Brugge, Brussel, Luik en Doornik.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Lier.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Nijvel.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Blankenberghe.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Aarlen.</p> <p>Normaal onderwijs. — Bouw, meubileering en in gereedheid brengen van de normaalschool van den Staat, te Virton.</p> <p>Normaal onderwijs. — Verbetering, ingereedheid brengen, meubileering, enz. van de normaalschool van den Staat, te Laeken.</p> <p>Lager onderwijs. — In gereedheid brengen, meubileering, inrichting, enz. van kostscholen voor schipperskinderen.</p> <p>Lager onderwijs. — Toelagen voor bouw, meubileering, enz., van schoollokalen.</p> <p>Lager onderwijs. — Aandeel van den Staat in het herstellen van de schoolgebouwen der verwoeste gewesten.</p> <p>Middelbaar onderwijs. — Bouw en meubileering van lokalen in de verwoeste gewesten :</p> <p style="padding-left: 20px;">a) Lier.</p> <p style="padding-left: 20px;">b) Veurne.</p> <p style="padding-left: 20px;">c) Hasselt.</p> <p style="padding-left: 20px;">d) Onvoorziene uitgaven, bijwerken, enz.</p> <p style="padding-left: 20px;">e) Vergoedingen aan den toezienner der ontwerpen voor schoolgebouwen.</p> <p>Middelbaar onderwijs. — Toelage aan gemeenten voor kosten van eersten aanleg ten voordeele van middelbare scholen van den Staat gelegen op haar grondgebied.</p>	<p align="center">18</p> <p align="center">19</p> <p align="center">20</p> <p align="center">21</p> <p align="center">22</p> <p align="center">23</p> <p align="center">24</p> <p align="center">25</p> <p align="center">26</p> <p align="center">27</p> <p align="center">28</p> <p align="center">29</p>
<p align="center">18,244,450 »</p>	<p align="center">TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN WETENSCHAPPEN EN KUNSTEN.</p>	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
30	Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange	400,000 »
31	Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'État, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'État dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises	200,000
<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
32	Bois domaniaux : reboisement, assainissement, réfection des chemins de vidange	200,000 »
<i>Reconstitution de l'Agriculture.</i>		
33	Frais résultant de la récupération en Allemagne et de la répartition dans le pays du cheptel vivant, du matériel agricole, des engrais, semences, etc.	700,000 »
34	Travaux, fournitures, transport de matériaux et frais divers pour la réparation des dommages causés par les événements de guerre à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux ouvrages des polders et des wateringues destinés à l'irrigation et à l'assèchement des terrains fangeux ou marécageux. Subsidés aux provinces, communes, polders et wateringues pour l'exécution de ces travaux, ainsi que pour l'étude, la surveillance et la direction de ceux-ci	3,000,000
35	Fonctionnement de services. — Missions, commissions et comités spéciaux Statistiques, impressions et divers	135,000 »
<i>Restauration agricole des régions dévastées.</i>		
36	Dépenses de toute nature ayant pour objet la conclusion et le contrôle de l'exécution des contrats de parachèvement. Exécution de certains travaux de nivellement. Agents temporaires : honoraires, indemnités, salaires, encouragements en vue de la reconstitution de l'agriculture, etc. — Matériel et divers	225,000 »
TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.		fr.

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p>Artikelen.</p>
MINISTERIE VAN LANDBOUW.		
<i>I. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.</i>		
600,000 »	<p>Domeinbraaklanden en domeinbosschen : bebossching, herbebossching, gezondmaking, oprichting en herstelling van opruimwegen.</p> <p>Aankoop van onroerende goederen bestemd tot vergrooting van het privaat domein van den Staat, namelijk de domeinbosschen, of van onroerende goederen waarvan het behoud wenschelijk wordt bevonden voor esthetische redenen of in 't belang van de instaathouding der landschappen. — Aandeel van den Staat in de interesten en aflossing der tot den aankoop van onverdeelde bosschen noodige kapitalen.</p>	30 31
<i>II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>		
	<p>Domeinbosschen : herbebossching, gezondmaking, herstelling van opruimwegen.</p>	32
<i>Herstelling van den Landbouw.</i>		
	<p>Kosten voortspruitende uit de recuperatie in Duitschland en de verdeeling in het land van den levenden veestapel, van het landbouwmaterieel, van meststoffen, zaden, enz.</p>	33
4,260,000 »	<p>Werken, leveringen, vervoer van materialen en verschillende kosten om de schade te herstellen door de oorlogsgebeurtenissen veroorzaakt aan de gemeentewegen, alsmede aan de onbevaarbare en onvlotbare waterloopen, aan de werken der polders en der wateringten bestemd tot de besproeiing en droogmaking der slijkerige of moerassige gronden. Toelagen aan de provinciën, gemeenten, polders en wateringten voor de uitvoering dier werken, alsmede voor de studie, het bestuur en het toezicht daarvan.</p>	34
	<p>Werking der diensten. — Zendingen, commissies en bijzondere comiteiten. Statistieken, druk- en verschillende andere onkosten.</p>	35
<i>Herstel van den landbouw in de verwoeste streken.</i>		
	<p>Allerhande uitgaven betreffende het sluiten en het toezicht over de uitvoering der voltooiingscontracten. Uitvoering van zekere gelijkleggingswerken. Tijdelijke agenten : eereloonen, vergoedingen, loonen, aanmoedigingen met het oog op het herstel van den landbouw, enz. — Materieel en allerlei.</p>	36
4,860,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN LANDBOUW.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.	
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>	
37	<i>Routes et raccordements :</i>	
	1 ^o Expropriations et travaux, constructions, redressements, élargissements. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés, ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Études. fr. 3,900,000 »	
	2 ^o Reconstruction, amélioration, réfection. Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Études 15,040,000 »	38,530,000 »
	3 ^o Travaux à effectuer au moyen de subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration, à l'exclusion des entreprises prévues à d'autres articles 500,000 »	
	4 ^o Routes Ostende-Ghistelles-Bruges-Gand-Bruxelles-Namur-Hastières-Givet; Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles; Charleroi-Philippeville-Couvin Rocroy; Liège-Vesdre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen; Bruxelles-Mons-Maubeuge et Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende) : réfection extraordinaire. 19,090,000 »	
38	Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Borgerhout et Deurne	400,000 »
39	Route d'Anvers (Kiel) au Rupel : élargissement sur le territoire d'Anvers.	150,000 »
40	Établissement par la ville de Bruxelles de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'État	500,000 »
41	Raccordement entre les routes de l'État Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction	50,000 »
42	Route de Wimismael par Waterschey à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction	75,000 »
43	Route de Winterslag par Zwartberg vers Meeuwen. (Section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag-Asch) : construction.	60,000 »
44	Route de Peer à Genck (section entre Genck et Winterslag) : construction.	2,600,000 »
45	Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction	75,000 »
46	Route d'Asch à Opoeteren : construction	100,000 »
47	Route de Liège à Berneau et de Visé à Moulant : rectification des rues de Visé.	500,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p>Artikelen.</p>
<p>MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.</p>		
<p><i>1. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.</i></p>		
<p><i>Banen en verbindingen :</i></p>		
	<p>1^o Ontheingen en werken, aanleg, rechtleggingen, verbredingen. Squares en openbare parken hoorende bij de Staatsbanen : aanleg. Bouwen van bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Naasting door den Staat van vergunde wegen en bruggen alsmede van de tolrechten, bestaande op vergunde wegen of bruggen. Toelagen aan de provincies en aan de gemeenten voor dergelijke naastingen. Slooping van de versterkte omheining van Antwerpen. Studies.</p>	<p>37</p>
	<p>2^o Heraanleg, verbetering, herstelling. Toelagen aan de gemeenten voor verbeteringswerken aan de Staatswegen in de behouwdde kommen. Bruggen : herbouwen en herstellen. Studies.</p>	
	<p>3^o Werken uit te voeren door middel van de toelagen, den Staat aangeboden, voor aanleg en verbetering, ter uitsluiting van de ondernemingen onder andere artikelen voorzien.</p>	
	<p>4^o Banen van Oostende- Ghistel- Brugge- Gent- Brussel- Namen- Hastière- Givet; Breda- Antwerpen- Mechelen- Brussel; Charleroi- Philippeville- Couvin- Rocroy; Luik- Vesder- Verviers- Spa en Verviers- Eupen; Brussel- Bergen- Maubeuge en Lichtervelde- Oostende (behoorende tot den meest rechten weg tusschen Rijssel en Oostende) : buitengewone herstelling.</p>	
	<p>Baan van Antwerpen naar Turnhout : verbreding op het grondgebied Antwerpen, Borgerhout en Deurne.</p>	<p>38</p>
	<p>Baan van Antwerpen- Kiel naar den Rupel : verbreding op het grondgebied Antwerpen.</p>	<p>39</p>
	<p>Aanleg door de stad Brussel van de Volkerenlaan (verlenging van de Louisalaan) : bijdrage van den Staat.</p>	<p>40</p>
	<p>Verbinding tusschen de Staatsbanen Gent- Maubeuge en Geeraerdsbergen- Edinghen, op het grondgebied van Geeraerdsbergen (Oudenberg) : aanleg.</p>	<p>41</p>
	<p>Baan van Wimismael over Waterschey naar Meeuwen (vak tusschen den spoorweg Heppen- Asch en het dorp Meeuwen) : aanleg.</p>	<p>42</p>
	<p>Baan van Winterslag over Zwartberg naar Meeuwen (Vak tusschen Winterslag en den oorsprong der baan Winterslag- Asch) : aanleg.</p>	<p>43</p>
	<p>Baan van Peer naar Genck (vak tusschen Genck en Winterslag) : aanleg</p>	<p>44</p>
	<p>Baan van Mechelen- aan- Maas naar Opoeteren : aanleg</p>	<p>45</p>
	<p>Baan van Asch naar Opoeteren : aanleg.</p>	<p>46</p>
	<p>Baan van Luik naar Berneau en van Visé naar Mouland : rechtekken van de straten van Visé.</p>	<p>47</p>

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
48	<i>Bâtiments civils de l'État : protection contre l'incendie. Frais de la Commission :</i> a) <i>Palais de Justice de Bruxelles.</i> — Achèvement des installations du service d'incendie. fr. 100,000 » b) <i>Frais de la Commission</i> 8,000 »	108,000 »
49	<i>Monument du Lion de Waterloo.</i> — Reconstruction sur le nouvel alignement de l'habitation du gardien (incendiée)	45 000 »
50	<i>Palais du Roi, à Bruxelles.</i> — Achèvement partiel de l'aile droite du Palais (2 ^e tranche)	2,500,000 »
51	<i>Palais des Anciens Princes-Évêques, à Liège.</i> — Installation d'un chauffage central dans l'aile de la cour d'appel	170,000 »
52	<i>Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand.</i> — Restauration de la façade et d'une partie des retours, donnant rue des Juifs	50,000 »
53	<i>Hôtel des Ponts et Chaussées, à Arlon :</i> a) <i>Acquisition d'un bâtiment pour y centraliser les bureaux des Ponts et Chaussées</i> fr. 190,000 » b) <i>Appropriation de cet immeuble</i> 30,000 »	220,000 »
54	<i>Casernement des gendarmeries.</i> — Locaux du service du casernement des gendarmeries. — Construction, achat d'immeubles. — Expropriations et ameublement. — Etudes de projets. — Plans. — Frais de surveillance : a) <i>Construction d'une caserne de gendarmerie, à Ypres (1^{re} entreprise)</i> fr. 500,000 » b) <i>Construction d'une caserne pour la brigade de Brecht</i> 200,000 » c) <i>Construction d'une caserne pour la brigade d'Eupen (1^{re} entreprise)</i> 450,000 » d) <i>Caserne de la Force mobile de Mons.</i> — Travaux de drainage du terrain d'assiette de la caserne et établissement de trottoirs autour des bâtiments construits (2 ^e entreprise) 120,000 » e) <i>Construction de logements pour gendarmes mariés, dans divers bâtiments de l'ancienne Abbaye de La Cambre</i> 280,000 » f) <i>Construction d'une caserne pour chacune des brigades de Rummen et Tremeloo</i> 430,000 » g) <i>Acquisition d'objets mobiliers et de matériel complémentaire ou de première installation</i> 75,000 »	2,055,000 »
55	<i>Canaux brabançons : expropriations en vue de la construction. Frais divers. Etudes.</i>	175,000 »
56	<i>Meuse : études, expropriations et travaux. Subsidés.</i>	3,125 000 »
57	<i>Sambre : études, expropriations et travaux. Subsidés</i>	4,930,000 »
58	<i>Ourthe : études, expropriations et travaux. Subsidés.</i>	75,000 »
59	<i>Canaux houillers : études, expropriations et travaux.</i>	46,515,000 »
60	<i>Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements, leur extension en vue de la navigation d'Anvers au Rhin : études, expropriations et travaux. Subsidés</i>	8,790,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
206,553,000 »	<p><i>Burgerlijke gebouwen van den Staat : beschutting tegen brandgevaar. Kosten van de Commissie :</i></p> <p>a) <i>Justitiepaleis te Brussel.</i> — Voltooien van de inrichtingen voor brandweer.</p> <p>b) Onkosten van de Commissie.</p> <p><i>Monument van den Leeuw van Waterloo.</i> — Herbouwen in de nieuwe voorlijn van de afgebrande woning van den bewaker.</p> <p><i>Koninklijk Paleis, te Brussel.</i> — Gedeeltelijk voltooiing van den rechtervleugel van het Paleis. (Tweede schijf.)</p> <p><i>Paleis der Oude Prinsbisschoppen, te Luik.</i> — Aanleg van de centrale verwarming in den vleugel van het Beroepshof.</p> <p><i>Hotel van het Provinciaal Bestuur, te Gent.</i> — Herstellen van den gevel en van een deel der zijkanen, op de Jodenstraat.</p> <p><i>Gebouw van Bruggen en Wegen, te Aarlen :</i></p> <p>a) Aankoop van een gebouw om er de bureelen van Bruggen en Wegen bijeen te brengen.</p> <p>b) Geschiktmaken van dat gebouw.</p> <p><i>Gendarmeriekazerneering.</i> — Lokalen van den dienst der kazerneering. — Bouwen, aankoop van perceelen. — Onteigeningen en bemeubeling. — Studie van ontwerpen. — Plaus. — Kosten van toezicht :</p> <p>a) Bouwen van een gendarmeriekazerne, te Ieperen (1^e aanneming).</p> <p>b) Bouwen van een kazerne voor de brigade te Brecht.</p> <p>c) Bouwen van een kazerne voor de brigade te Eupen (1^e aanneming).</p> <p>d) Kazerne van de mobiele Macht te Bergen. — Draineeren van den grond der kazerne en aanleg van stoepen rondom de opgetrokken gebouwen (2^e aanneming).</p> <p>e) Maken van woongelegenheden voor gehuwde gendarmen in verschillende gebouwen van de Oude Ter Kameren-Abdij.</p> <p>f) Bouwen van een kazerne voor elk der brigaden van Rummen en Tremeloo.</p> <p>g) Aankoop van meubelen en aanvullend materieel of voor eerste inrichting.</p> <p>Brabantsche vaarten : onteigeningen voor den aanleg. Allerhande onkosten. Studies.</p> <p>Maas : studies, onteigeningen en werken. Toelagen</p> <p>Samber : studies, onteigeningen en werken. Toelagen</p> <p>Ourthe : studies, onteigeningen en werken. Toelagen</p> <p>Kolenafoerkanalen : studies, onteigeningen en werken</p> <p>Vaarten van Luik naar Antwerpen. vertakkingen, uitbreiding met het oog op de scheepvaart van Antwerpen naar den Rijn : studies, onteigeningen en werken. Toelagen.</p>	<p>48</p> <p>49</p> <p>50</p> <p>51</p> <p>52</p> <p>53</p> <p>54</p> <p>55</p> <p>56</p> <p>57</p> <p>58</p> <p>59</p> <p>60</p>

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
61	Escaut : études, expropriations et travaux. Subsidés.	2,390,000 »
62	Lys : études, expropriations et travaux.	1,735,000 »
63	Senne : études, expropriations et travaux	50,000 »
64	Dyle : études, expropriations et travaux	1,000,000 »
65	Nèthes : études, expropriations et travaux. Subsidés.	200,000 »
66	Dendre : études, expropriations et travaux	355,000 »
67	Durme : études, expropriations et travaux.	50,000 »
68	Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux	645,000 »
69	Canal de Gand à Terneuzen : études, expropriations et travaux	60,000 »
70	Canal de Zelzaete à la mer : études, expropriations et travaux	60,000 »
71	Canal de dérivation de la Lys : études, expropriations et travaux	165,000 »
72	Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) : études, expropriations et travaux	5,000 »
73	Canal de Bruxelles au Rupel : études et travaux	50,000 »
74	Canal de Mons à Condé : études, expropriations et travaux.	200,000 »
75	Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, travaux et dragages :	
	1 ^o Construction, au Kruisschans, d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de l'écluse et la digue de Wilmarsdonck fr. 15,000,000 »	
	2 ^o Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans 2,000,000 »	
	3 ^o Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants 15,000,000 »	
	4 ^o Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes 20,000,000 »	
	5 ^o Construction de la superstructure métallique et de l'équipement mécanique et électrique d'un pont basculant à établir au-dessus du goulet de raccordement 1,500,000 »	68,290,000 »
	6 ^o Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers, y compris la rue latérale 2,500,000 »	
	7 ^o Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve 6,000,000 »	
	8 ^o Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte-Anne 290,000 »	
	9 ^o Pavages aux abords de l'écluse du Kruisschans, du bassin-canal et du goulet de raccordement. 5,000,000 »	
	10 ^o Expropriations, dépenses diverses et imprévues. 1,000,000 »	

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Schelde : studies, onteigeningen en werken. Toelagen	61
	Leie : studies, onteigeningen en werken	62
	Zenne : studies, onteigeningen en werken.	63
	Dijle : studies, onteigeningen en werken	64
	Nethen : studies, onteigeningen en werken. Toelagen	65
	Dender : studies, onteigeningen en werken	66
	Durme : studies, onteigeningen en werken	67
	Vaart van Gent naar Oostende : studies, onteigeningen en werken.	68
	Vaart van Gent naar Terneuzen : studies, onteigeningen en werken	69
	Vaart van Selzaete naar de Zee . studies, onteigeningen en werken	70
	Afleidingsvaart van de Leie : studies, onteigeningen en werken	71
	Vaart van Burght naar Sint-Gillis (Waes) : studies, onteigeningen en werken	72
	Vaart van Brussel naar den Rupel : studies en werken	73
	Vaart van Bergen naar Conde : studies, onteigeningen en werken.	74
	Haveninrichtingen te Antwerpen : studies, onteigeningen, werken en baggerwerken :	75
	1° Bouwen aan de Kruisschans, van een zeesluis, van haar toegangseul en van het gedeelte van het zeekanaal gelegen tusschen het bovenhoofd van de sluis en den Wilmarsdonckschen dijk.	
	2° Aanleg en in volkomen staat van werking brengen van de mechanische en elektrische uitrusting der Kruisschanssluis.	
	3° Aanleg van een zeekanaal en van kaaimuren benoorden Antwerpen tusschen den Wilmarsdonckschen dijk en de bestaande dokken.	
	4° Aanleg van een verbindingsgeul tusschen het zeekanaal en de bestaande zijdokken.	
	5° Aanleg van den ijzeren bovenbouw en van de mechanische en elektrische uitrusting van een wipbrug te bouwen over de verbindingsgeul.	
	6° Aanleg van een nieuwe baan naar de nieuwe haven inrichtingen benoorden Antwerpen, met inbegrip van de zijstraat.	
	7° Baggerwerken in de Zeeschelde tot verbetering van het regiem van den stroom.	
	8° Ontslijking van den vlottenden steiger te St Anneken.	
	9° Bestreringen in den omtrek van de Kruisschanssluis, het kanaaldok en de verbindingsgeul.	
	10° Onteigeningen, allerlei onvoorziene uitgaven.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
76	Canal de Roulers à la Lys : études, expropriations et travaux	40,000 »
77	Travaux de démolition et de reconstruction du mur sud du chenal d'accès à l'écluse du Kattendyck	500,000 »
78	Canal d'Ypres à l'Yser : études, expropriations et travaux	800,000 »
79	Passages d'eau et dépendances : études, expropriations et travaux	400,000 »
80	Port d'Ostende : études, expropriations et travaux. — Construction d'un port de pêche	11,360,000 »
81	Port de Zeebrugge : études, expropriations et travaux	1 050,000 »
82	Port de Nieuport : études, expropriations et travaux	50,000 »
83	Côte : études, expropriations et travaux	300,000 »
84	Phares et fanaux : études, expropriations et travaux	50,000 »
85	Matériaux de l'État : achat, gestion, frais de dépôt et divers.	80,000 »
	<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>	
86	Routes et raccordements. — Ponts. — Études et travaux de reconstruction et de réfection	1,550,000 »
87	Loyers, impositions, abonnements aux distributions d'eau et travaux d'entretien des immeubles occupés par des services ressortissant à l'Office des dommages de guerre	100,000 »
88	Observatoire royal d'Uccle. — Renouvellement des crosses de portes de l'habitation du Directeur	2,000 »
89	Cour des Comptes. — Remplacement des crosses de portes en cuivre et des pompes de fenêtres	41,000 »
90	Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant. — Remplacement des crosses de portes en cuivre et des pompes de fenêtres	80,000 »
91	Construction d'un nouveau bâtiment de la douane, à Nieuport	45,000 »
92	Travaux divers imprévus aux Bâtiments civils	25,000 »
93	Casernement des gendarmeries : travaux de reconstruction; études de projets, plans, frais de surveillance.	360,000 »
94	Meuse : études et travaux.	250,000 »
95	Sambre : études et travaux	300,000 »
96	Canaux de Liège à Anvers et embranchements : études et travaux	225,000 »
97	Escaut : études et travaux	1,177,500 »
98	Dendre : études et travaux	125,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p align="center">Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p align="center">AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p align="center">Artikelen.</p>
	Vaart van Roeselaere naar de Leie : studies, onteigeningen en werken	76
	Werken tot afbreking en herbouwen van den zuidelijken muur der toegangsgcul tot de Kattendijkshuis.	77
	Vaart van Ieperen naar den Yzer: studies, onteigeningen en werken	78
	Veren en aanhoorigheden : studies, onteigeningen en werken	79
	Haven van Oostende : studies, onteigeningen en werken — Aanleg van een visschershaven.	80
	Haven van Zeebrugge : studies, onteigeningen en werken	81
	Haven van Nieupoort : studies, onteigeningen en werken	82
	Kust : studies, onteigeningen en werken	83
	Vuurtorens en kustlichten : studies, onteigeningen en werken	84
	Bouwstoffen van den Staat : aankoop, beheer, kosten van berging en allerhande.	85
	<i>II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>	
	Wegen en verbindingen. — Bruggen. — Studies en werken tot herbouwing en herstelling.	86
	Huurgelden, belastingen, abonnementen op waterleidingen en onderhoudswerken aan de gebouwen, betrokken door diensten afhangende van den Dienst voor oorlogsschade.	87
	Koninklijke Sterrenwacht, te Ukkel. — Vernieuwing van de deurklinken in de woning van den Bestuurder.	88
	Rekenhof. — Vervangen van de koperen deurklinken en van de vensterstangen.	89
	Provinciaal-Gouvernementshotel van Brabant. — Vervangen van de koperen deurkrukken en van de vensterstangen.	90
	Maken van een nieuw tolgebouw, de Nieupoort	91
	Allerhande onvoorziene werken aan de Burgerlijke gebouwen	92
	Kazerneering der gendarmeries : herbouwing; studies van ontwerpen, plans, kosten van toezicht.	93
	Maas : studies en werken	94
	Samber : studies en werken	95
10,228,600 »	Vaarten van Luik naar Antwerpen en vertakkingen : studies en werken	96
	Schelde : studies en werken	97
	Dender : studies en werken	98

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
99	Lys : études et travaux. Subsidés	570,000 »
100	Durme : études et travaux	10,500 »
101	Canal de Blaton à Ath : études et travaux	590,600 »
102	Canal de la Lys à l'Yperlée : études et travaux	33,000 »
103	Canal de Roulers à la Lys : études et travaux. — Subsidés	51,000 »
104	Canal de dérivation de la Lys : études et travaux.	221,000 »
105	Canal de Gand à Ostende : études et travaux	675,000 »
106	Canal de Passchendaele à Nieuport : études et travaux	525,000 »
107	Canal de Selzaete à la mer du Nord : études et travaux	227,000 »
108	Canal de Gand à Terneuzen : études et travaux	50,000 »
109	Yser : études et travaux	775,000 »
110	Canal d'Ypres à l'Yser : études et travaux	1,030,000 »
111	Port de Nieuport : études et travaux	525,000 »
112	Côte, parcs, avenues, plantations des dunes : études et travaux	675,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS. . . fr.	
	MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE.	
	<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>	
113	Services frigorifiques de l'Etat (en liquidation) :	
	1° Dépenses d'exploitation :	
	a) Personnel temporaire : traitements et indemnités (y compris une somme de 112,000 francs pour la partie mobile des traitements et salaires)	610,000 »
	b) Salaires du personnel ouvrier	1,059,000 »
	c) Frais généraux; loyers, approvisionnements en huile, etc.	1,622,000 »
	2° Dépenses de premier établissement : travaux divers de transformation ou d'agrandissement dans certains entrepôts.	1,050,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE fr.	

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Leie : studies en werken. Toelagen	99
	Durme : studies en werken	100
	Vaart van Blaton naar Ath : studies en werken	101
	Vaart van de Leie naar de Yperlee : studies en werken	102
	Vaart van Roeselaere naar de Leie : studies en werken. — Toelagen	103
	Afleidingsvaart der Leie : studies en werken	104
	Vaart van Gent naar Oostende : studies en werken	105
	Vaart van Passchendaele naar Nieupoort : studies en werken	106
	Vaart van Selzaete naar de Noordzee : studies en werken	107
	Vaart van Gent naar Terneuzen : studies en werken	108
	Yzer : studies en werken	109
	Vaart van Yperen naar den Yzer : studies en werken	110
	Haven van Nieupoort : studies en werken	111
	Kust, parken, lanen, beplantingen der duinen : studies en werken	112
216,781,600 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN OPENBARE WERKEN.	
	MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN MAATSCHAPPELIJKE VOORZORG.	
	<i>I. — Eigenlijk gezegde buitengewone uitgaven.</i>	
	Koel- en Vriesdiensten van den Staat (in liquidatie) :	
	1 ^o Bedrijfskosten :	
	a) Tijdelijk personeel : jaarwedden en vergoedingen (inbegrepen eene som van 412,000 frank voor het veranderlijk deel der wedden en loonen).	113
	b) Loon van het arbeiderspersoneel.	
	c) Algemeene kosten; huurprijzen, voorziening van olie, enz.	
4,341,000 »	2 ^o Kosten voor eerste inrichting : allerlei werken van verandering en van vergrooting in sommige entrepots.	
4,341,000 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ARBEID EN MAATSCHAPPELIJKE VOORZORG.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.		
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
Service des Bâtiments militaires.		
114	Casernement de la fraction du régiment de chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand), (travaux, études, surveillance)	200,000 »
115	Casernement de la fraction du régiment de chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers), (travaux, études, surveillance)	200,000 »
116	Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmedy, (travaux, études, surveillance)	500,000 »
117	Installations pour le groupe de projecteurs du 4 ^e régiment d'artillerie d'armée, (travaux, études, surveillance)	200,000 »
118	Construction d'installations diverses au camp de Beverloo, (travaux, études, surveillance)	550,000 »
119	Améliorations diverses au camp d'Elsenborn, (travaux, études, surveillance)	1,000,000 »
120	Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps, (travaux, études, surveillance)	500,000 »
121	Écoles d'armes. Extensions diverses : expropriations	50,000 »
122	Construction de logements pour officiers et militaires subalternes mariés, spécialement dans les camps, (travaux, études, surveillance)	300,000 »
123	Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée, (travaux, études, surveillance, expropriations)	850,000 »
124	Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie, (travaux, études, surveillance)	100,000 »
125	Acquisition de terrains, expropriations et travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands ainsi que pour certains sites historiques de la guerre	250,000 »
Service des Hôpitaux.		
126	Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé	1,600,000 »
127	Réfection et extension de l'installation électrique à l'hôpital militaire du camp de Beverloo	200,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p align="center">Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p align="center">AANWIJZING</p> <p align="center">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p align="center">Artikelen.</p>
	<p>MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.</p> <p><i>I. — Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.</i></p> <p align="center">Dienst der Militaire Gebouwen.</p>	
	Kazerneering van het gedeelte van het strijdwagensregiment dat te Sint-Denys (Gent) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).	114
	Kazerneering van het gedeelte van het Spoorwegregiment, dat te Hoogboom (Antwerpen) garnizoen moet houden (werken, studiën, toezicht).	115
	Cavalerie kazerne te Spa en Infanterie kazerne te Malmédy (werken, studiën, toezicht)	116
	Instellingswerken voor de zoeklichtengroep van het 4 ^e regiment legerartillerie (werken, studiën, toezicht).	117
	Allerlei bouwwerken in het kamp van Beverloo (werken, studiën, toezicht) . . .	118
	Allerlei verbeteringen in het kamp van Etsenborn (werken, studiën, toezicht) . . .	119
	Voortzetting van het leggen der waterleidingen in de kampen (werken, studiën, toezicht)	120
	Wapenscholen. Allerlei vergrootingswerken (onteigeningen)	121
	Bouwen van woningen voor officieren en gehuwde lagere militairen, inzonderheid in de kampen (werken, studiën, toezicht).	122
	Bouw- en geschiktmakingswerken of aankopen voor de bijdepots en bijparken, voor de depots en parken der legerdivisies en -korpzen (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).	123
	Aankoop van kazerneeringsmaterieel ter bemeubeling van de nieuwe kazernegebouwen; aankoop van materieel en leggen van blusmaterieel (werken, studiën, toezicht).	124
	Aankoop van gronden, onteigeningen en werken tot het behoud en gebruik van Duitse verdedigingswerken, evenals van zekere historische oorlogsplaatsen.	125
	Dienst der Hospitalen.	
	Aankoop van mobilisatie-materieel voor den Gezondheidsdienst	126
	Herstelling en uitbreiding van de electriche leidingen in het militair hospitaal van 't kamp van Beverloo.	127

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag de credieten.
Service de l'Intendance.		
128	Équipement des troupes : achat des objets d'équipement nécessaires à la constitution d'une réserve et des équipements de guerre	5,000,000 »
Service des Etablissements et Services techniques de l'Artillerie.		
129	Édification de dépôts de munitions dans les bases (travaux, études, surveillance).	1,500,000 »
130	Fonderie royale de canons : complément de l'artillerie de campagne, de l'artillerie lourde et des autos blindés (matériel, main-d'œuvre, etc.)	12,299,000 »
131	Arsenal de construction : matériel anti-gaz, voitures diverses et harnais correspondants, ferrures de mobilisation (main-d'œuvre, etc.)	11,300,000 »
132	Manufacture d'armes : complément de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (main-d'œuvre, etc.)	8,830,000 »
133	Atelier de fabrication de munitions : complément des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (matériel, main-d'œuvre, etc.)	22,472,000 »
134	Acquisition de matériel pour le service technique du 4 ^e régiment d'artillerie d'armée (projecteurs)	900,000 »
135	Service des gaz de combat : construction d'un laboratoire pour essais semi-industriels de fabrication et achèvement de l'installation des laboratoires de chimie et de physiologie (travaux, études, surveillance)	135,000 »
Services techniques du Génie.		
136	Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer (travaux, études, surveillance)	500,000 »
137	Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers	30,500 »
138	Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour les troupes et services de transmission	3,000,000 »
139	Installations des troupes de transmission (travaux, études, surveillance)	200,000 »
140	Complètement du matériel de guerre du régiment de chemin de fer	155,000 »
141	Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée	665,000 »
142	Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art	300,000 »
143	Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements et débarquements des troupes	100,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Dienst der Intendantie.	
	Uitrusting van de troepen : aankoop van de noodige uitrustingsvoorwerpen voor samenstelling van eene reserve en voor de oorlogsuitrustingen.	128
	Dienst van inrichtingen en technische diensten der Artillerie.	
	Aanleggen van munitie-opslagvelden bij de basissen (werken, studiën, toezicht).	129
	Koninklijke kanongietery : aanvulling van de veldartillerie, de zware artillerie en de pantserauto's (materieel, arbeid, enz.).	130
	Constructie-arsenaal : antigastoeellen, allerlei gerij en daartoe hoorend paardentuig, mobilisatie-hoefijzers (arbeid, enz.).	131
85,936,500 »	Wapenfabriek : aanvulling van de draagbare bewapening en van de automatische wapens, schietmaterieel (arbeid, enz.).	132
	Munitiefabriek : aanvulling van den artillerie- en infanterie-munitievoorraad (materieel, arbeid, enz.).	133
	Aankoop van materieel voor den technischen dienst van het 4 ^e regiment legerartillerie (zoeklichten).	134
	Dienst der strijdgassen : bouwen van een laboratorium voor halfindustrieele aanmaakproeven en voltooiing van de inrichting der scheikundige en physiologische laboratoriums (werken, studiën, toezicht).	135
	Technische diensten der Genie.	
	Aanleggen, bij de basis, van een spoorwegpark (werken, studiën, toezicht) . . .	136
	Mobilisatie-materieel voor het bataljon pontonniers	137
	Aankoop van verbindings- en overseiningsmaterieel voor de overseiningsstroepen en -diensten.	138
	Inrichtingen voor de overseiningsstroepen (werken, studiën, toezicht)	139
	Aanvulling van het krijgsmaterieel voor het spoorwegregiment	140
	Aanvulling van het krijgsmaterieel voor het park der legergenie	141
	Vervaardigen van toestellen voor vernieling van kunstwerken	142
	Geschiktmaken van de staties op het Belgisch spoorwegnet, voor het vertrekken en aankomen van troepen.	143

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	Aéronautique militaire.	
144	Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers (expropriations, travaux, études, surveillance)	3,000,000 »
145	Complètement du matériel aéronautique militaire	7,000,000 »
	Services divers.	
146	Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes (travaux, études, surveillance, expropriations)	1,500,000 »
147	Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver	50,000 »
148	Extension ou acquisition des plaines de manœuvres	200,000 »
149	Mobilisation industrielle	300,000 »
	II. — <i>Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>	
150	Service des bâtiments et constructions militaires : bâtiments	10,000 »
151	Frais des commissions des pensions militaires, instituées par les lois coordonnées sur les pensions militaires, chargées de statuer sur les droits aux pensions et allocations des militaires et assimilés, ou de leurs ayants droit, ayant participé à la campagne de 1914-1918 (y compris une somme de 60,000 francs pour la partie mobile des traitements). — Frais de transport de ces militaires et assimilés appelés devant les commissions des pensions militaires. — Frais de séjour dus aux ayants droit des militaires ou assimilés ayant pris part à la campagne de 1914-1918, appelés, par application de l'article 40 ^{bis} des lois coordonnées précitées, devant une commission médicale et, éventuellement, frais de visite médicale à l'étranger des dits ayants droit, ainsi que les frais d'hospitalisation résultant de leur mise en observation dans un hôpital militaire. — Frais résultant de l'application du décret du 24 mai 1925 du Haut Commissaire royal, Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmédy et de La Calamine. — Frais de la Commission médico-légale	580,000 »
152	Réquisitions diverses et dégâts (y compris les indemnités payées, à titre d'avance, par la Belgique pour le compte du Gouvernement britannique)	2,000,000 »
153	Frais des commissions des pensions d'invalidité, des pensions et allocations militaires aux ayants droit des anciens militaires des territoires d'Eupen-Malmédy et de La Calamine, instituées par les articles 18 et 42 du décret du 15 septembre 1923, modifié par le décret du 27 mars 1925 du Haut Commissaire royal Gouverneur	25,000 »
154	Dépenses du service de destruction des munitions (y compris une somme de 2,400 francs pour la partie mobile des traitements et salaires)	1,251,755 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.	

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	Militaire Luchtvaart.	
	Vliegpleinen : aankoop van grond en allerlei kazerneeringswerken (ontegenin- gen, werken, studiën, toezicht).	144
	Aanvullen van het militair luchtvaartmaterieel	145
	Allerlei diensten.	
	Stoffelijke middelen tot beter en drukker troepenonderricht (werken, studiën, toezicht, onteigeningen).	146
	Aankoop van grond waarop de Duitschers krijgsspoorbaanvakken hadden aan- gelegd en die het van belang is te behouden .	147
	Uitbreiding of aankoop van oefenpleinen.	148
	Nijverheidsmobilisatie.	149
	II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.	
	Dienst van militaire gebouwen en bouwwerken : gebouwen	150
	Kosten voor de militaire Pensioenscommissies ingesteld bij de samengeordende wetten op de militaire pensioenen, gelast te beslissen over de rechten op pensioenen en tegemoetkomingen der militairen en gelijkgestelden, of hunner rechthebbenden, die den veldtocht 1914-1918 hebben meegemaakt (met inbegrip van eene som van 60,000 frank voor het veranderlijk deel der wedden). — Kosten voor het vervoer van die militairen en gelijkgestelden, opgeroepen vóór de militaire pensioenscommissies. — Verschuldigde verblijfkosten aan de rechthebbenden der militairen of gelijkgestelden, die den veldtocht 1914- 1918 hebben meegemaakt, en die, bij toepassing van artikel 40 ^{bis} van boven- vermelde samengeordende wetten, worden opgeroepen vóór eene genees- kundige commissie, en, desgevallend, kosten voor geneeskundig onderzoek, in den vreemde, van bedoelde rechthebbenden, evenals de verplegingskosten, doordat zij in een militair hospitaal onder waarneming werden gesteld. — Kosten wegens toepassing van het decreet van 24 ^e Mei 1923, van den Konin- klijken Hoogcommissaris, Gouverneur van het gebied Eupen-Malmedy en La Calamine. — Kosten voor de Geneeskundige-wettelijke Commissie.	151
	Allerlei opeischingen en schade (met inbegrip van de vergoedingen, die België, voor rekening der Britsche Regeering, als voorschot heeft uitbetaald).	152
	Kosten voor de Commissies voor invaliditeitspensioenen, voor militaire pen- sioenen en tegemoetkomingen, aan de rechthebbenden der oudmilitairen uit het gebied Eupen-Malmedy en La Calamine, ingesteld bij artikelen 18 en 42 van het decreet van 15 September 1923, gewijzigd bij het decreet van 27 ^e Maart 1925 van den Koninklijken Hoogcommissaris-Gouverneur.	153
	Uitgaven voor den Munitie-vernielingsdienst (met inbegrip van eene som van 2,400 frank voor het veranderlijk deel der wedden en toonen).	154
3,866,755		
89.803,255 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN LANDSVERDEDIGING.	

DEPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
MINISTÈRE DES FINANCES.		
<i>I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.</i>		
155	Acquisition, construction, aménagement et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines.	1,000,000 »
156	Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes . . .	200,000 »
157	Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'Etat ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête.	200,000 »
158	Construction, acquisition et aménagement d'immeubles pour le service des contributions directes; réalisation de l'acquisition, par l'administration des contributions directes, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention.	1,000,000 »
159	Construction, acquisition et aménagement de maisons pour les agents de la douane aux frontières et d'immeubles pour le service des douanes et des accises; réalisation de l'acquisition, par l'administration des douanes et accises, d'immeubles et meubles sous séquestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention	2,000,000 »
160	Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda et de l'Urundi (deuxième tranche d'une avance totale de 20,000,000 de francs)	4,300,000 »
161	Participation au capital d'établissement des lignes d'autobus concédées à la Société nationale des Chemins de fer vicinaux	1 500,000 »
162	Participation de l'Etat dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société nationale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919)	300,000 »
<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
	a) Restitutions de prix ou de produits de toute nature indûment perçus, encaissés par le Domaine en matière de recettes de réparation, y compris le butin de guerre. Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers. (Exceptionnellement, dépenses des exercices antérieurs.)	200,000 »
163	b) Honoraires d'avocats et d'avoués, frais de vente et autres actes, frais de procédure, dommages-intérêts, intérêts moratoires, déboursés, etc., en fait de recouvrement par le Domaine d'indemnités allouées indûment pour dommages de guerre et d'autres produits en matière de recettes de réparation, à l'exception du butin de guerre.	10,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service.</p> <p>—</p> <p>Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	<p>MINISTERIE VAN FINANCIËN.</p> <p>I. — <i>Eigenlijkgesegde buitengewone uitgaven.</i></p> <p>Aankoop, aanbouw, inrichting en meubilering van lokalen voor de diensten afhange van het Beheer der Registratie en Domeinen. 155</p> <p>Geschiedmaking van gronden voortkomende van de ontmanteling van versterkte plaatsen. 156</p> <p>Aankooprij van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op in beslagname uitgeoefend op zijn verzoek. 157</p> <p>Opbouwen, aankoop en geschiedmaking van gebouwen voor de diensten van de rechtstreeksche belastingen; verwezenlijking van den aankoop, door het beheer der rechtstreeksche belastingen, van onroerende goederen en meubelen onder sequester, waarop de Staat een recht van voorbehoud mag doen gelden. 158</p> <p>10.500.000 » Opbouwen, aankoop en geschiedmaking van huizen voor de agenten van het tolwezen aan de grenzen en van gebouwen voor den dienst der douanen en accijnzen; verwezenlijking van den aankoop, door het beheer der douanen en accijnzen, van onroerende goederen en meubelen onder sequester, waarop de Staat een recht van voorbehoud mag doen gelden. 159</p> <p>Voorschot van de Belgische Schatkist om de uitgaven van economische toerusting der grondgebieden Ruanda en Urundi te dekken (tweede schijf van een gezamenlijk voorschot van 20.000.000 frank). 160</p> <p>Tusschenkomst in het inrichtingskapitaal der aan de Nationale Maatschappij van Buurtspoorwegen vergunde autobuslijnen. 161</p> <p>Deelneming van den Staat in het samenstellen van het kapitaal der plaatselijke of gewestelijke maatschappijen voor goedkope woningen en woon- vertrekken, aangenomen door de Nationale Maatschappij (art. 7 der wet van 14 October 1919). 162</p> <p style="text-align: center;">II. — <i>Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i></p> <p>a) Teruggave van ten onrechte geheven prijzen of opbrengsten van allen aard, geïnd door het Domein in zake ontvangsten wegens herstel, met inbegrip van den oorlogsbuit. Terugbetaling van gelden waarvan erkend wordt dat zij aan derden toebehooren. (Bij uitzondering, uitgaven der vroegere dienstjaren).</p> <p>b) Eereloonen van advocaten en pleitbezorgers, kosten van verkoop en van andere akten, kosten van procedure, schadevergoedingen, interesten wegens verwijl uitschotten, enz., in zake invordering door het Domein van ten onrechte verleende vergoedingen voor oorlogsschade en van andere ontvangsten wegens herstel, ter uitzondering van den oorlogsbuit. 163</p>	

DEPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
164	Réparation des dommages résultant de la guerre causés aux propriétés de la Donation royale et aux autres immeubles domaniaux	100,000 »
165	Dépenses de toute nature ayant pour objet l'entretien, la réparation et l'amélioration des maisons ouvrières érigées dans les régions dévastées et destinées à être vendues (y compris, exceptionnellement, les dépenses des exercices antérieurs)	300,000 »
	Services belges des restitutions et réparations en nature.	
	<i>1° Réparations en nature.</i>	
166	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 44,000 francs pour la partie mobile des traitements).	167,690 »
167	Indemnités pour travaux extraordinaires	4,000 »
168	Frais de route, de séjour et de déplacement	5,000 »
169	Matériel (frais de bureau, chauffage, éclairage, téléphones, télégrammes, publicité, etc.)	50,00 »
170	Frais divers (commissions aux représentants, frais d'assurance, d'expédition, droits de douane, etc.) résultant de la vente des produits fournis par l'Allemagne à titre de réparation	1,500,000 »
	<i>2° Services des restitutions.</i>	
171	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 13,600 francs pour la partie mobile des traitements).	67,700 »
172	Indemnités pour travaux extraordinaires	500 »
173	Frais de route, de séjour et de déplacement. Jetons de présence	1,000 »
174	Matériel	310,000 »
175	Frais d'expédition, droits de douane, etc. résultant des fournitures faites par l'Allemagne à titre de réparation, en vertu du plan Dawes	3,000,000 »
	Récupération du butin de guerre.	
176	Dépenses en matière de récupération du butin de guerre, y compris les dépenses des années antérieures (y compris une somme de 7,200 francs pour la partie mobile des traitements)	200,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES FINANCES. fr.	

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministère ou service. — Total per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
5,912,890 »	<p>Herstel van de schade, voortvloeiende uit den oorlog, veroorzaakt aan de eigendommen der Koninklijke Begiftiging en aan de andere domaniale eigendommen.</p> <p>Uitgaven van allen aard ten doel hebbende het onderhoud, het herstel en de verbetering der werkmanshuizen in de verwoeste gewesten opgericht en bestemd om verkocht te worden (uitzonderlijk uitgaven der voegere dienstjaren).</p> <p style="text-align: center;">Belgische diensten van teruggave en herstel in natuur.</p> <p style="text-align: center;">1^o <i>Herstel in natuur.</i></p> <p>Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en dienstlieden (<i>inbegrepen eene som van 44,070 frank voor het veranderlijk deel der wedden</i>).</p> <p>Vergoedingen voor buitengewone werken:</p> <p>Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten</p> <p>Materieel (kantoorkosten, verwarming, verlichting, telefoon, telegrammen, publiciteit, enz.).</p> <p>Verschillende kosten (commissieloon aan de vertegenwoordigers, kosten van verzekering, verzending, tolrechten, enz.) voortvloeiende uit den verkoop der producten geleverd door Duitschland ten titel van herstel.</p> <p style="text-align: center;">2^o <i>Diensten van teruggave.</i></p> <p>Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden (<i>inbegrepen eene som van 15,600 frank voor het veranderlijk deel der wedden</i>).</p> <p>Vergoedingen voor buitengewone werken</p> <p>Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten. Zitpenningen</p> <p>Materieel</p> <p>Verzendingskosten, tolrechten, enz., voortspruitende uit de door Duitschland, ten titel van herstel gedane leveringen, krachtens het Dawes-plan.</p> <p style="text-align: center;">Herinzameling van den oorlogsbuit.</p> <p>Uitgaven in zake herinzameling van den oorlogsbuit, inbegrepen de uitgaven der vroegere jaren (<i>inbegrepen eene som van 7,200 frank voor het veranderlijk deel der wedden</i>).</p>	<p>164</p> <p>165</p> <p>166</p> <p>167</p> <p>168</p> <p>169</p> <p>170</p> <p>171</p> <p>172</p> <p>173</p> <p>174</p> <p>175</p> <p>176</p>
16,412,890 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN FINANCIËN.	

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.		
II. — <i>Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>		
Administration centrale.		
177	Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Etudes et missions. Dépenses diverses (y compris une somme de 1,735,197 francs pour la partie mobile des traitements)	7,000,000 »
178	Indemnités pour travaux extraordinaires	85 000 »
179	Frais de route, de séjour et de déplacement. Jetons de présence	140,000 »
180	Matériel	370,000 »
DOMMAGES DE GUERRE.		
Cours et tribunaux.		
181	Frais de gestion des organismes de réparations : a) Traitements, partie mobile des traitements et indemnités du personnel. Travaux d'écritures. Indemnités pour travaux extraordinaires. Indemnités de voyage et de séjour du personnel. Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Jetons de présence; b) Matériel; c) Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des commissaires de l'État, des inspecteurs du rempli, ou à celle du service des constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés. Indemnités des membres des Commissions arbitrales	13,000,000 »
182	Commission franco-belge des conflits d'attribution en matière de dommages de guerre. Indemnité du secrétaire belge. Frais de route et de séjour, jetons de présence des membres belges. Frais d'administration.	30,000 »
LIQUIDATION DES INDEMNITÉS DUES AUX SINISTRÉS.		
183	Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre, y compris celles consenties par l'intermédiaire de la Fédération des Coopératives, ainsi que celles octroyées en exécution de la loi du 24 juillet 1921 sur la dépossession involontaire des titres au porteur. Indemnités aux victimes civiles de la guerre pour déportation et en remboursement de frais médicaux, pharmaceutiques et de suralimentation. (Après la clôture de l'exercice 1925, les sommes liquidées ou restant à payer sur les indemnités accordées par des jugements rendus ou des transactions approuvées à une date antérieure à celle du 1 ^{er} janvier 1926, ainsi que sur les avances maximales octroyées aux sinistrés antérieurement au 1 ^{er} janvier 1926, pourront être imputées sur ce crédit.)	500,000,000 »
184	Avances à faire aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3 ^e alinéa, de la loi du 10 mai 1919	5,000 »

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

Total par ministere ou service. — Totaal per ministerie of dienst.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	MINISTERIE VAN OECONOMISCHE ZAKEN.	
	II. — <i>Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>	
	Hoofdbeheer.	
	Jaarwedden, wachtgeld en vergoedingen van ambtenaren, beambten en bedienden. Stortingen die door den Staat hoeven gedaan te worden ter uitvoering van artikelen 3 en 4 der wet van 10 Maart 1923, betrekkelijk de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden. Studies en zendingen. Verscheidene uitgaven (inbegrepen eene som van 1,755.197 frank voor het veranderlijk deel der wedden).	177
	Vergoedingen voor buitengewone werken	178
	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten. Zitpenningen.	179
	Materieel.	180
	OORLOGSSCHADE.	
	Hoven en rechtbanken.	
	Beheerkosten der herstellingsorganismen: a) Jaarwedden, veranderlijk deel der wedden en vergoedingen van het personeel. Schrijfwerk. Vergoedingen voor buitengewone werken. Reis- en verblijfsvergoedingen van het personeel. Stortingen die door den Staat hoeven gedaan te worden ter uitvoering van artikelen 3 en 4 der wet van 10 Maart 1923, betrekkelijk de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden. Zitpenningen: b) Materieel; c) Gerechtskosten, met inbegrip van eereloon en verplaatsingskosten van de deskundigen handelende op aanzoek van de Staatscommissarissen, van de Inspecteurs der Wederbelegging of van den dienst voor vaststellingen en deskundige onderzoekingen. Verplaatsingskosten van geteisterden. Vergoedingen aan de leden van de Scheidsrechterlijke Commissies.	181
	Fransch-Belgische Commissie voor de geschillen omtrent bevoegdheid in zake oorlogsschade. Vergoeding aan den Belgischen Secretaris. Reis- en verblijfskosten, zitpenningen der Belgische leden. Bestuurkosten.	182
	UITBETALING DER VERGOEDINGEN DIE AAN DE GETEISTERDEN TOEKOMEN.	
	Vergoedingen toegekend aan de rechthebbenden voor oorlogsschade, met inbegrip van die welke door bemiddeling van het Verbond der samenwerkende Vennootschappen verleend werden, alsook diegene die, ter uitvoering van de wet van 24 Juli 1921 op de onvrijwillige ontzegging der titels aan houden, werden toegekend. Vergoedingen aan burgerlijke oorlogsslachtoffers voor wegvoering en ter terugbetaling van genees-artsenij- en overvoedingskosten. Na het afsluiten van het dienstjaar 1923, zullen op dit crediet mogen aangerekend worden de vereffende of nog te betalen sommen op de vergoedingen toegestaan door vonnissen of overeenkomsten, die uitgesproken of goedgekeurd werden op een datum die den 1 Januari 1926 voorafgaat, alsook op de maximale voorschotten die aan de geteisterden werden toegestaan vóór 1 Januari 1926.)	183
	Voorschotten te verstrekken aan de geteisterden ter uitvoering van artikel 15, 3 ^e lid, der wet van 10 Mei 1919.	184

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	SERVICES EXTÉRIEURS DE L'OFFICE DES RÉGIONS DÉVASTÉES. Liquidation des services extérieurs de reconstruction.	
185	Liquidation des services extérieurs de l'Office des régions dévastées (anciens Hauts commissariats royaux, services provinciaux de transports, services provinciaux de reconstructions, services d'achat et de répartition des matériaux, etc.) : a) Traitements du personnel chargé de l'achèvement des travaux et de la liquidation des services; partie mobile des traitements, indemnités diverses, missions, indemnités d'intérim et de déplacement, frais de route et de séjour; versements à effectuer par l'Etat en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés; b) Fournitures de bureau, impressions; c) Location et aménagement d'immeubles; chauffage, éclairage, entretien de mobilier, menues dépenses, etc.	1,700,000 »
	Exécution des lois des 8 avril et 10 mai 1919.	
186	Intervention de l'Etat par voie de subsides, d'avances, etc., en faveur des communes soumises ou ayant été soumises au régime de l'adoption et relatifs à leur administration et au service financier de leurs dettes (art. 4 de la loi du 8 avril 1919) (y compris un report de 500,000 francs pour des dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation)	2,500,000 »
187	Réparations (reconstructions, etc.) en exécution de l'article 4 de la loi du 5 avril 1919 sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration des régions dévastées et de l'article 27 de la loi du 10 mai 1919 sur la réparation des dommages résultant des faits de la guerre. Dépenses diverses se rattachant à ces réparations : achats et expropriations de terrains en raison de leur retotissement; dépenses diverses inhérentes à la liquidation des services (y compris le règlement des réquisitions et locations des terrains opérées dans le passé pour la pose des voies ferrées du service des transports); destruction d'abris bétonnés, de projectiles, etc. (Après la clôture de l'exercice 1925, les sommes restant à payer du chef d'engagements contractés à une date antérieure à celle du 1 ^{er} janvier 1926) pourront être imputées sur ce crédit.)	50,000,000 »
188	Honoraires d'ingénieurs, d'architectes, de géomètres, etc.; frais résultant des formalités préalables aux adjudications, etc. (y compris un report de 5,000,000 de francs au minimum pour des dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation)	4,000,000 »
189	Dépenses pour pourvoir aux besoins urgents du logement : construction de maisons ouvrières, isolées ou en cités (salaires, achats de matériaux de construction, frais de transport, voirie, plantations, etc.); subsides pour permettre à certains petits propriétaires la reconstruction de leur habitations, etc.; achat de matériaux de construction; frais de transport des matériaux; indemnités pour enlèvement tardif de briques appartenant à l'Etat (y compris un report de 500,000 francs pour les dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).	1,800,000 »
	(En égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant variable, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées pour les dépenses à effectuer, préalablement au visa de la Cour des Comptes et qui sont imputables sur les articles 185 et 187 à 189.)	

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p align="center">Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p align="center">AANWIJZING</p> <p align="center">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERF DER UITGAVEN.</p>	<p align="center">Artikelen.</p>
	<p align="center">BUITENDIENSTEN VAN DEN DIENST DER VERWOESTE STREKEN.</p> <p align="center">Liquidatie der buitendiensten van heropbouw.</p> <p>Liquidatiekosten van de buitendiensten der verwoestegewesten, gewezen Koninklijke hoogcommissariaten, provinciale heropbouwingsdiensten, diensten voor aankoop en verdeling van materialen, enz.): a) Jaarwedden van het personeel belast met de voltooiing der werken en met de liquidatie van de diensten, veranderlijk deel der wedden, verschillende vergoedingen, opdrachten, vergoedingen wegens interim en verplaatsingsvergoedingen, reis- en verblijfkosten, stortingen die door den Staat hoeven gedaan te worden ter uitvoering van artikel 3 en 4 der wet van 10 Maart 1925, betrekkelijk de verzekering tegen de geldelijke gevolgen van ouderdom en vroegen dood der bedienden; b) Kantoorbehoefden, drukwerk; c) Huur- en inrichtingskosten van gebouwen: verwarming, verlichting, onderhoud van mobiliair, kleine uitgaven, enz.</p> <p align="center">Uitvoering der wetten van 8 April en 10 Mei 1919.</p> <p>Tusschenkomst van den Staat door middel van toelagen, voorschotten, enz., ten behoeve der aangenomen of aangenomen geweest zijnde gemeenten en betreffende hun bestuur en den financieelen dienst hunner schulden (art. 4 van de wet van 8 April 1919) (met inbegrip van een overdracht van 500,000 frank voor de regelmatig betaalbaar te stellen uitgaven, welke te betalen overblijven op vervallen of nietig wordende crediten).</p> <p>Herstellingen (heropbouw, enz.) ter uitvoering van artikel 4 der wet van 8 April 1919 op de nationale aanneming der gemeenten en op het herstel in de verwoeste gewesten, en van artikel 27 der wet van 10 Mei 1919 op het herstel van schade voortspruitende uit oorlogsfeiten. Verschillende uitgaven betreffende deze herstellingen: aankoop en onteigening van gronden uit hoofde van hunne herkaveling, verschillende uitgaven houdende verband met de liquidatie der diensten (met inbegrip van de regeling van de opvoedingen en huur van terreinen, vroeger gedaan voor het aanleggen van spoorwegen van den vervoerdienst); vernieling van gebetonneerde dekkingen, van projectielen, enz. (Na het afsluiten van het dienstjaar 1925, zullen op dit credit mogen aangerekend worden de nog te betalen sommen uit hoofde van verbintenissen aangegaan op een datum die den 1^o Januari 1926 voorafgaat.)</p> <p>Eereloon van werktuigkundigen, bouwkundigen, landmeters, enz.; onkosten voortspruitende uit de formaliteiten die de aanbestedingen voorafgaan, enz. (inbegrepen eene overdracht van 3,000,000 frank minimum voor regelmatig betrokken uitgaven, die nog te betalen blijven op vervallen of nietig wordende crediten).</p> <p>Uitgaven om te voorzien in de dringende behoeften van huisvesting; bouwen van alleen of in groep staande werkmanswoningen (werkloon, aankoop van bouwstoffen, kosten van vervoer, wegen, beplantingen, enz.); toelagen ten behoeve van zekere kleine eigenaars voor het heropbouwen van hun woningen, enz.; aankoop van bouwmaterialen; kosten van vervoer van de materialen; vergoedingen voor hantijlige wegneming van baksteenen die aan den Staat toehooren (met inbegrip van een overdracht van 500,000 frank, voor de regelmatig betaalbaar te stellen uitgaven die op vervallen of nietig wordende crediten nog te betalen overblijven).</p> <p>(Ten aanzien van de omstandigheden, kunnen, bij afwijking van artikel 15 van de organieke wet van het Rekenhof van 29 October 1846, voorschotten van veranderlijk bedrag, waarvan de rechtvaardiging later zal geschieden, verleend worden om onkosten te vereffenen, voorgaande aan het visa van het Rekenhof, en die aanrekenbaar zijn op de artikelen 185 en 187 tot 189.)</p>	<p align="center">185</p> <p align="center">186</p> <p align="center">187</p> <p align="center">188</p> <p align="center">189</p>

580,924,781 »

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits. — Bedrag der credieten.
	Dépenses diverses.	
190	Accidents du travail (loi du 24 décembre 1903). Secours. Exécution des obligations incombant à l'Etat du chef d'accidents causés à des tiers par les services du Département des Affaires Economiques	50,000 »
191	Premier terme des pensions	3,000 »
192	Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite, et dont la famille se trouve dans le besoin	5,000 »
193	Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances administratives.	136,781 »
	Dépenses imprévues.	
194	Dépenses imprévues non libellées au Budget	100,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES. . . fr.	
	MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES.	
	<i>II. — Dépenses non permanentes afférentes aux réparations des dommages de guerre.</i>	
195	Administration des Chemins de fer. — Voies et Travaux.	44,643,118 »
196	Postes	1,131,000 »
197	Télégraphes et Téléphones	373,000 »
198	Électricité	260,000 »
	TOTAL POUR LE MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLÉGRAPHES. . . fr.	

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

<p>Total par ministère ou service. — Totaal per ministerie of dienst.</p>	<p style="text-align: center;">AANWIJZING</p> <p style="text-align: center;">VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.</p>	<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Artikelen.</p>
	Verscheidene uitgaven.	
	Arbeidsongevallen (wet van 24 December 1903). Hulpgetden. Uitvoering der verplichtingen die ten laste van den Staat vallen, uit hoofde van ongevallen door de diensten van het Departement van Economische Zaken aan derde personen veroorzaakt.	190
	Eerste termijn der pensioenen	191
	Verleening van hulpgetden, bij gemis van pensioenen, aan voormalige ambtenaren, beambten en op loon bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. Verleening van hulpgetden, in uitzonderlijke omstandigheden, aan die personen welke een gering pensioen genieten. Hulpgetden voor onkosten veroorzaakt door de laatste ziekte en de begrafenis van ambtenaren, beambten en dienstlieden, gepensionneerd, en wier familie in nood verkeert.	192
	Aan het Beheer van Posterijen te betalen sommen voor het vervoer der bestuurlijke briefwisseling.	193
	Onvoorziene uitgaven.	
	Onvoorziene uitgaven niet opgenoemd in de Begrooting.	194
580,924,784 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN ECONOMISCHE ZAKEN.	
	MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.	
	<i>II. — Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>	
	Beheer van Spoorwegen. — Weg en werken	195
	Posterijen	196
	Telegraf en Telefonen	197
	Electriciteit	198
46,407,118 »	TOTAAL VOOR HET MINISTERIE VAN SPOORWEGEN, ZEEWEZEN, POSTERIJEN EN TELEGRAFEN.	
46,407,118 »		

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES (SUITE).

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES.	Dépenses extraordinaires proprement dites. — <i>Eigenlijkgezegde buitengewone uitgaven.</i>	Dépenses non permanentes allérentes aux réparations des dommages de guerre. — <i>Niet bestendige uitgaven in verband met het herstel der oorlogsschade.</i>
RÉCAPITULATION.		
Ministère de la Justice	1,105,000 »	754,000 »
Id. de l'Intérieur et de l'Hygiène	7,300,000 »	6,900,000 »
Id. des Sciences et des Arts	18,244,450 »	»
Id. de l'Agriculture	600,000 »	4,260,000 »
Id. des Travaux publics.	206,553,000 »	10,228,600 »
Id. de l'Industrie, du Travail et de la Prévoyance sociale . .	4,341,000 »	»
Id. de la Défense Nationale.	85,936,500 »	3,866,755 »
Id. des Finances	10,500,000 »	5,912,890 »
Id. des Affaires Économiques	»	580,924,781 »
Id. des Chemins de fer, Marine, Postes et Télégraphes. . .	»	46,407,118 »
TOTAL . . . fr.	334,579,950 »	659,254,144 »
TOTAL GÉNÉRAL . . . fr.	993,834,094 »	

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 12 novembre 1925.

ALBERT.

PAR LE ROI :
Le Ministre des Finances,
ALB. JANSSEN.

BUITENGEWONE UITGAVEN (VERVOLG).

AANWIJZING

VAN DE MINISTERIËN.

OPSOMMING.

Ministerie van Justitie.

- Id. van Binnenlandsche Zaken en Volksgezondheid.
- Id. van Wetenschappen en Kunsten.
- Id. van Landbouw.
- Id. van Openbare Werken.
- Id. van Nijverheid, Arbeid en Maatschappelijke Voorzorg.
- Id. van Landsverdediging.
- Id. van Financiën.
- Id. van Economische Zaken.
- Id. van Spoorwegen, Zeezezen, Posterijen en Telegrafien.

TOTAAL.

ALGEMEEN TOTAAL.

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit
van 12 November 1925.

ALBERT.

VAN 'S KONINGS WEGE :
De Minister van Financiën,
ALB. JANSSEN.

(親)

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1926**

TABLEAU II

RECETTES EXTRAORDINAIRES

**BEGROOTING VAN DE BUITENGEWONE ONTVANGSTEN
EN UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1926.**

TABEL II

BUITENGEWONE ONTVANGSTEN

TABLEAU II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ADMINISTRATIONS.	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
<i>I. — Recettes extraordinaires.</i>			
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	1	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles	10,000,000 »
	2	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes	300,000 »
	3	Prix de vente d'immeubles échus à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête	200,000 »
	4	Crédits bancaires. — Réalisation de créances de l'État à charge des acheteurs de devises cédées à réméré et non restituées à l'expiration des crédits	50,000,000 »
	5	Sommes à verser par la Ville d'Anvers pour reprise de terrains domaniaux et contribution dans les dépenses résultant des travaux maritimes exécutés par l'État au nord de la ville	75,000,000 »
	6	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime.	279,500 »
TRÉSORÉ- RIE, ETC.	7	Capital des obligations à 6% de l'Association Nationale des Industriels et Commerçants, appartenant à l'État et remboursables par tirage au sort en 1926.	5,000,000 »
	8	Subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration de routes	500,000 »
	9	Recettes des services frigorifiques (en liquidation)	6,100,000 »
	10	Recettes diverses	1,500,000 »
	<i>II. — Recettes de réparation.</i>		
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	11	Office des Régions dévastées : vente de terrains et bâtiments par suite de relogement; recettes diverses	10,000,000 »
	12	Office des Régions dévastées : vente de matériaux de construction.	10,000,000 »
	13	Office des dommages de guerre : avances faites aux sinistrés en exécution de l'article 13, 3 ^e alinéa, de la loi du 10 mai 1919. — Recouvrement d'intérêts et remboursement de capitaux	5,000 »
	14	Office des dommages de guerre : indemnités allouées indûment aux sinistrés. — Frais de justice en matière de dommages de guerre	5,000,000 »
	15	Produit de la vente d'objets hors d'usage (hormis l'Office des Régions dévastées) et acquis en vue de la reconstruction ou de la réparation des biens endommagés par faits de guerre	500,000 »

TABEL II. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN.
	<i>I. — Buitengewone ontvangsten.</i>		
	Opbrengst van buitengewone vervreemding van onroerende goederen	1	
	Verkooprijks van gronden, beschikbaar ten gevolge van de ontmanteling van vestingen.	2	
	Verkooprijks van onroerende goederen den Staat ten deel gevallen ingevolge vervolgingen op inbeslagnameing uitgeoefend op zijn verzoek.	3	REGISTRATIE EN DOMEINEN.
	Bankerediten. — Verzilvering van schuldvorderingen van den Staat ten laste van koopers van deviezen afgestaan met recht van wederinkoop en niet terug gegeven bij het verstriken der crediten.	4	
148,879,500 »	Door de Stad Antwerpen te storten sommen voor terugvordering van domein-gronden en bijdrage in de uitgaven voortspruitende uit de havenwerken door den Staat uitgevoerd benoorden de stad.	5	
	Aflossing van obligatiën van vennootschappen voor zeereederij	6	
	Kapitaal der obligatiën aan 6 % van de Nationale Vereeniging der Nijveraars en Handelaars den Staat toebehoorende en aflosbaar door loting in 1926.	7	THESAURIE, ENZ.
	Toelagen den Staat aangeboden voor aanleggen, onderhoud en verbetering van wegen.	8	
	Ontvangsten der koel- en vriesdiensten (in liquidatie)	9	
	Verschillende ontvangsten	10	
	<i>II. — Ontvangsten tot herstel.</i>		
	Dienst der verwoeste streken : verkoop van gronden en gebouwen ten gevolge van nieuwe herkaveling ; verschillende ontvangsten.	11	
	Dienst der verwoeste streken : verkoop van bouwmaterialen.	12	
	Dienst der oorlogsschade : voorschotten verstrekt aan de geteisterden in uitvoering van artikel 15, 3 ^e lid, der wet van 10 Mei 1919. — Invordering van interesten en uitkeering van kapitalen.	13	REGISTRATIE EN DOMEINEN.
	Dienst der oorlogsschade : vergoedingen aan de geteisterden ten onrechte toegkend. — Gerechtskosten in zake oorlogsschade.	14	
	Opbrengst van den verkoop van buiten gebruik zijnde voorwerpen (ter uitsluiting van den Dienst der Verwoeste Gewesten) die aangekocht werden voor heropbouw of herstel van door oorlogsfeiten beschadigde goederen.	15	

TABLEAU II. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ADMINISTRATIONS	Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	Montant des évaluations de recettes par article. — Bedrag der ramingen van ontvangsten per artikel.
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES ET TRÉSO- RIERIE, ETC.	16	Produit des livraisons allemandes en nature et versements allemands en numé- raire. (Solde de l'annuité du plan Dawes)	256,000,000 »
TRÉSO- RIE, ETC.	17	Produits divers	1,000,000 »
	18	Service de restitution industrielle	1,000,000 »
	19	Service de restitution agricole	1,000,000 »
	20	Produit de la réalisation du butin de guerre	24,300,000 »
ENREGIS- TREMENT ET DOMAINES.	21	Recouvrements sur les livraisons allemandes antérieures à l'entrée en vigueur du plan Dawes : a) Livraisons diverses b) Produit de la vente de stocks de colorants c) Produit de la vente de chalands et remorqueurs	167,890,000 » 12,500,000 » 26,000,000 »
	22	Produit de la location d'objets livrés en nature : intérêts de prix non payés	10,000,000 »
		TOTAL DES RECETTES . . . fr.	

TABEL II. — BUITENGEWONE ONTVANGSTEN.

TOTAL. — TOTAAL.	AANDUIDING DER OPBRENGSTEN.	Artikelen.	BESTUREN.
525,195,000 »	Opbrengst der Duitsche leveringen in natuur en der Duitsche stortingen in speciën. (Saldo van het Dawes anuiteit).	16	REGISTRATIE EN DOMEINEN EN THESAURIE, ENZ.
	Verschillende opbrengsten	17	THESAURIE, ENZ.
	Dienst voor nijverheidsteruggave	18	
	Dienst voor landbouwteruggave	19	
	Opbrengst van het tot geldmaken van den oorlogsbuit	20	
	Invorderingen op de Duitsche leveringen vóór de in werking stelling van het Dawes-plan : a) Allerlei leveringen. b) Opbrengst van den verkoop van voorraad van kleurstor. c) Opbrengst van den verkoop van chalands en sleepbooten.	21	REGISTRATIE EN DOMEINEN.
674,074,500 »	TOTAAL DER ONTVANGSTEN.	22	

(49)

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1926.**

TABLEAU I

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des prévisions de dépenses.

NOTE**A L'APPUI DES PRÉVISIONS DE DÉPENSES.**

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. PREMIER. — *Etablissement d'éducation de l'État pour filles, à Saint-Servais.*

Crédit demandé : 400,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'exécution des travaux de parachèvement des pavillons qui doivent être terminés pour pouvoir occuper les nouveaux locaux. L'occupation de l'établissement de Saint-Servais permettra la remise à l'Administration des Domaines de l'École de Bienfaisance de Namur, qui occupe près de deux hectares dans la partie la plus commerçante de la ville.

ART. 2. — *Établissements d'éducation et institutions publiques de l'État. Acquisition de matériel d'incendie et travaux d'aménagement aux bâtiments en vue de les mettre à l'abri du feu et, notamment, remplacement de l'éclairage au gaz par l'électricité.*

Crédit demandé : 180,000 francs.

Travaux à effectuer et matériel à acquérir pour mettre les bâtiments à l'abri des dangers d'incendie.

La canalisation de gaz de l'Établissement d'éducation de l'État, à Moll, est vieille et défectueuse et présente des dangers au point de vue incendie. Elle doit être remplacée par l'éclairage électrique, qui sera fourni à la ville de Moll en 1926.

ART. 3. — *Construction de logements pour les surveillants de l'Établissement pénitentiaire, à Merxplas.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est destiné à la construction d'habitations pour les surveillants de l'établissement pénitentiaire, à Merxplas. Ceux-ci sont logés provisoirement dans des baraquements et se plaignent vivement des conditions peu hygiéniques de ces habitations.

Dans l'intérêt du recrutement de ce personnel et du fonctionnement régulier de cet établissement, il convient de mettre fin au plus tôt à cette situation.

ART. 4. — *Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. — Reconstruction. Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Ce crédit est destiné à l'achèvement des toitures au pavillon de sûreté et à la reconstruction d'un bâtiment brûlé par l'armée anglaise.

ART. 5. — *Asile d'aliénés de l'État, à Tournai. Achat de terrains destinés à l'agrandissement du domaine.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

Le crédit est nécessaire pour permettre l'acquisition, par voie d'expropriation forcée, de trois parcelles de terre actuellement louées par l'État pour les besoins de l'Asile. Les propriétaires de ces parcelles refusent d'accorder une prolongation de bail et émettent des prétentions excessives pour la vente de ces terrains qui sont indispensables, notamment pour l'exploitation agricole. Comme ces terrains sont contigus au quartier de sûreté de l'Asile, où sont enfermés les fous dangereux, il est de la plus haute importance que ce quartier soit complètement isolé de toute propriété privée.

ART. 6. — *Aménagement d'une colonie d'aliénés à Manderfeld. (Pays rédimés.)*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Le Haut Commissaire Royal Gouverneur a créé à Manderfeld une colonie pour les aliénés de langue allemande aptes au régime familial.

Par suite de l'arrêté royal du 28 mai 1925, la Colonie de Manderfeld est assimilée, depuis le 1^{er} juin 1925, aux établissements de bienfaisance ressortissant au Département de la Justice.

Le crédit sollicité est destiné à la liquidation des dépenses qui résulteront de l'aménagement des locaux, du mobilier et du matériel, ainsi que de l'achat de la maison du médecin-directeur.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 7. — *Asiles d'aliénés de l'État, à Mons et à Tournai. — Reconstruction. Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

Ce crédit est destiné à la reconstitution du laboratoire à l'asile de Tournai, ainsi qu'à la réinstallation d'une distribution d'eau (service d'incendie, pompe électrique, etc.) à l'asile de Mons.

ART. 8. — *Intervention de l'État dans les frais de reconstitution des registres de l'état-civil détruits à l'occasion des hostilités.*

Crédit demandé : 220,000 francs.

Ce crédit est indispensable pour permettre l'achèvement des travaux de reconstitution des registres de l'état-civil qui ne pourront être terminés que dans le courant de l'année 1926.

ART. 9. — *Conseil de guerre en campagne (zone d'occupation) (y compris une somme de 80,000 francs pour la partie mobile des traitements).*

Crédit demandé : 384,000 francs.

Détail du crédit :

PERSONNEL.	Nombre d'agents.	Appointements par an.	Montant de la dépense.
Juge civil	1	22,500	22,500
Auditeurs	2	22,500 à 23,500	48,000
Substituts	7	15,000 à 21,000	111,800
Greffiers.	2	14,000 à 14,600	28,600
Greffiers adjoints	9	9,300 à 9,600	84,600
Indemnité familiale	»	»	2,600
Partie mobile des traitements (charge temporaire)	»	»	80,000
Frais de route et de séjour	»	»	5,900
TOTAUX.	21		384,000

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 10. — *Frais d'études et travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de la ville de Spa.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour permettre l'exécution, en 1926, des travaux d'aménagement des sources Marie-Henriette et du Hornay. Les sources minérales Pouhon Pierre le Grand, aux Armes d'Autriche et Pouhon Prince de Condé, sont remises en état. Il reste à ménager les captages extérieurs des sources Marie-

Henriette, de la Sauvenière, de la Géronstère, de Barissart et de Groesbeck, et à compléter l'aménagement de la source du Hornay.

Ces travaux n'ont pu être exécutés pendant l'hiver 1924-1925 par suite des sujétions que présentaient les travaux aux poudrons extérieurs; ils ne pourront être réalisés que par étapes, au fur et à mesure de l'avancement des études des sources minérales.

ART. 11. — *Troisième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon, entrepris par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions, pour l'alimentation de l'agglomération liégeoise.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Le Gouvernement a promis d'intervenir à concurrence d'un tiers dans le coût des travaux de captage et d'adduction des sources du Néblon, estimé à la somme de 22,500,000 francs. L'intervention de l'État s'élevant à 7,500,000 francs sera répartie en 5 annuités. Le crédit sollicité représente la troisième tranche de la subvention de l'État.

Le crédit porté au Budget de 1924 n'a été utilisé qu'à concurrence de 445,429 francs; une somme de 1,054,571 francs est tombée en annulation.

ART. 12. — *Subside de l'État aux communes établissant une distribution d'eau à alimenter par la « Tusschengemeentelijke Maatschappij der Vlaanderen voor waterbedeeling ».*

Crédit demandé : 2,350,000 francs.

L'augmentation de crédit comparativement à 1925 (750,000 francs) se justifie par le fait que, outre les travaux en cours à Bruges et à Saint-Nicolas, et pour lesquels les annuités sont inscrites au Budget extraordinaire de 1925 (1,600,000 francs), on entamera prochainement les distributions d'eau à Alost et à Wetteren.

Chacune de ces entreprises durera un an et l'intervention de l'État dans la dépense qu'elles entraîneront sera de 750,000 francs.

ART. 13. — *Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Malbeek (1^{er} lot) exécutés par la province de Brabant.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Le Gouvernement a promis d'intervenir à concurrence d'un quart du coût des travaux d'amélioration complémentaire du régime des eaux de la vallée du Malbeek (1^{er} lot) exécutés par la province de Brabant. Ces travaux dureront deux ans et coûteront 8 millions de francs; la part totale promise par l'État s'élève

à 2 millions de francs. Une somme de 1 million de francs avait figuré au projet de Budget de 1925. Cette somme a été réduite à 500,000 francs, la situation des travaux ne permettant pas de liquider sur cet exercice la somme de 1 million primitivement sollicitée.

ART. 14. — *Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement d'un réseau de distribution d'eau entrepris par la ville de Malines.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

L'État a promis d'intervenir à concurrence d'un tiers dans le coût des travaux d'établissement d'une distribution d'eau à Malines. Ces travaux s'élèvent à près de 9 millions de francs. Le crédit demandé représente la seconde tranche de l'intervention de l'État.

ART. 15. — *Deuxième tranche de la part d'intervention de l'État dans le coût des travaux d'établissement des réseaux de distribution d'eau entrepris par les communes de la banlieue liégeoise, alimentées par les sources du Néblon adduites par la Compagnie intercommunale des eaux de l'agglomération liégeoise et extensions.*

Crédit demandé : 2,250,000 francs.

Les communes alimentées par les eaux du Néblon établissent actuellement leurs réseaux distributeurs et leurs réservoirs. Le Gouvernement a promis d'intervenir dans le coût de ces travaux estimés à 27 millions de francs. Le crédit demandé représente la seconde tranche de la subvention de l'État.

Cette tranche a été majorée de 250,000 francs, la première tranche figurant au Budget de 1925 ayant été réduite de pareille somme.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 16. — *Acquisition et renouvellement de mobilier pour l'hôtel et les bureaux des Gouvernements provinciaux.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Crédit nécessaire pour continuer en 1926 la restauration du mobilier des Gouvernements provinciaux.

ART. 17. — *Subsides à l'Œuvre nationale des Invalides de la guerre :*

- a) *Invalides militaires* 5,600,000 francs.
- b) *Invalides civils* 1,200,000 francs.

Crédit demandé : 6,800,000 francs.

Le crédit demandé, qui est en diminution de 200,000 francs comparativement à 1925, sera suffisant pour 1926.

MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 18. — *Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement des écoles normales de l'État à Couvin, Gand, Huy, Mons, Verviers, Andenne, Bruges, Bruxelles, Liège et Tournai.*

Crédit demandé : 490,000 francs.

Ce crédit sera employé de la manière suivante :

<i>Couvin.</i> — Matériel didactique	fr.	5,000 »	
<i>Gand.</i> — Salle de chimie à la section normale moyenne	fr.	50,000 »	
Mobilier		9,000 »	
Lits		15,000 »	
Linge		7,000 »	
			81,000 »
<i>Mons.</i> — Matériel didactique			10,000 »
<i>Verviers.</i> — Literies	fr.	15,000 »	
Matériel didactique		17,500 »	
Achèvement des travaux		10,000 »	
Peinture		86,000 »	
			128,500 »
<i>Andenne.</i> — Travaux aux toitures			20,000 »
<i>Bruges.</i> — Installation d'une infirmerie	fr.	6,000 »	
Installation d'une cuisine à vapeur		75,000 »	
			81,000 »
<i>Bruxelles.</i> — Classe de chimie, gymnase, projec- tion	fr.	15,000 »	
Peintures		110,000 »	
			125,000 »
<i>Imprévus</i>			39,500 »
			<u>490,000 »</u>
	fr.		TOTAL

ART. 19. — *Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Lierre.*

Crédit demandé : 150,000 francs.

La nouvelle école a été inaugurée en octobre 1925. Il ne reste plus à effectuer que quelques travaux d'aménagement et de peinture intérieure.

ART. 20. — *Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Nivelles.*

Crédit demandé : 4,110,000 francs.

Par suite de retards dans les travaux de l'entreprise générale, un crédit de 500,000 francs prévu pour l'exercice 1924 et reporté à l'exercice 1925, n'a pu être utilisé encore pour l'achèvement des travaux du gros œuvre. Il convient de le reporter à l'exercice 1926. De plus, il reste à engager les travaux suivants :

Peinture intérieure (en partie, les premières couches étant comprises dans l'entreprise générale)	fr.	50,000	»
Aménagement des jardins		10,000	»
Ameublement :			
1° Salles de gymnastique et de dessin	fr.	50,000	»
2° Laboratoire des sciences naturelles		50,000	»
3° Bibliothèque et musée.		40,000	»
4° Classes, dortoirs, buanderie, bassin de natation, salles d'études, préau, etc.		300,000	»
5° Cuisine à vapeur		80,000	»
		<hr/>	
		520,000	»
Imprévus		30,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	610,000	»

Les meubles ordinaires seront confectionnés par les soins du Service du travail dans les prisons.

L'école a été ouverte, en partie, en octobre 1925 et sera complètement occupée à partir d'octobre 1926.

ART. 21. — *Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Blankenberghe.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Les travaux d'agrandissement seront entièrement terminés pour fin 1925. Il restera à compléter l'ameublement de l'établissement (laboratoires de sciences naturelles, salles de dessin et de travaux manuels, etc.), ainsi qu'à aménager en partie les maisons d'habitation du personnel administratif.

ART. 22. — *Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Arlon.*

Crédit demandé : 1,905,000 francs.

Pour terminer entièrement les travaux en cours, il convient de prévoir un crédit de 1,500,000 francs pour le parachèvement des bâtiments d'administration, de l'école gardienne et des maisons d'habitation du personnel administratif. Les travaux pour l'achèvement complet entraîneront une dépense d'environ 405,000 francs qui peut se répartir comme il suit :

Peinture intérieure	fr.	50,000	»
Aménagement des jardins		15,000	»
Salles de gymnastique et de dessin.		70,000	»
Laboratoires, bibliothèques et musée		75,000	»
Cuisine à vapeur		80,000	»
Classes, dortoirs, bassin de natation, salle d'études, etc.		100,000	»
Imprévus		15,000	»
		<hr/>	
	Total. . . . fr.	405,000	»
		<hr/>	

Les meubles ordinaires seront confectionnés par les soins du Service du travail dans les prisons.

Une partie de l'école a été ouverte en 1925 et tout l'établissement sera occupé à partir du 1^{er} octobre 1926.

ART. 23. — *Enseignement normal. — Construction, ameublement et aménagement de l'école normale de l'État, à Virton.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Une somme de 500,000 francs est indispensable pour l'installation convenable de l'établissement, suivant le détail ci-après :

Peinture intérieure	fr.	40,000	»
Laboratoires de sciences naturelles.		75,000	»
Bibliothèque et musée		20,000	»
Cuisine à vapeur		80,000	»
Dortoirs, classes, salles d'études, bassin de natation, etc.		240,000	»
Réfection et prolongement de murs de clôture.		20,000	»
Imprévus		25,000	»
		<hr/>	
	TOTAL. . . . fr.	500,000	»
		<hr/>	

ART. 24. — *Enseignement normal. — Amélioration, aménagement et ameublement de l'école normale de l'État, à Laeken.*

Crédit demandé : 388,600 francs.

Une note jointe à l'appui du projet de Budget extraordinaire de 1925 fixait à 888,600 francs la dépense nécessaire à la réalisation du programme dressé en juillet 1925, pour l'exécution de travaux urgents jugés indispensables.

Une première partie de ce programme a été réalisée en 1925 au moyen du crédit de 500,000 francs accordé par la Législature pour cet exercice.

Le restant du travail sera effectué en 1926.

ART. 25. — *Enseignement primaire. — Aménagement, ameublement, installation, etc., des pensionnats pour enfants de bateliers.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Un crédit de 500,000 francs est alloué en 1925 pour l'installation, à Anvers, d'un pensionnat pour enfants de bateliers. Le crédit demandé cette année est nécessaire à l'installation d'un pensionnat du même genre dans la partie wallonne du pays.

ART. 26. — *Enseignement primaire. — Subsidés pour construction, ameublement, etc., de maisons d'écoles.*

Crédit demandé : 10,000,000 de francs.

Le montant des projets de construction et d'ameublement d'écoles primaires approuvés par le Ministre des Sciences et des Arts, du 1^{er} janvier 1924 au 15 juin 1925, atteint fr. 55,902,055 56

A l'heure actuelle, l'Administration est saisie de demandes de liquidation pour une somme de fr. 2,110,039 »

On peut en outre estimer que le montant des travaux qui seront présentés à l'approbation d'ici au 31 décembre ne sera pas inférieur à fr. 10,000,000 »

environ, ce qui portera l'estimation totale des projets approuvés pendant les années 1924-1925, à 66 millions environ.

D'autre part, il est certain que les projets approuvés pendant les années antérieures et dont l'exécution a été retardée seront mis en œuvre, et, dès lors, l'intervention de l'État dépassera pour ces évaluations la somme de $\frac{66,000,000}{3}$

= 22,000,000 de francs, liquidables en deux fois, dont une moitié en 1926.

Ainsi qu'on la fait remarquer, il n'est pas possible de donner des précisions à ce sujet, mais, en tout cas, un crédit de 10,000,000 de francs au moins, est nécessaire en 1926.

Art. 27. — *Enseignement primaire. — Part d'intervention de l'État dans les réparations des bâtiments d'écoles des régions dévastées.*

Crédit demandé : 1,184,300 francs.

D'après le relevé estimatif fourni en 1924 par l'Office des régions dévastées, les parts du Département des Sciences et des Arts dans la reconstruction de bâtiments d'écoles primaires ne devaient pas dépasser, pour 1925, un total de 650,000 francs. Ce crédit est actuellement presque intégralement engagé.

Or l'enquête minutieuse, à laquelle l'Office a procédé par la suite, a révélé :

1° que certains travaux déjà exécutés avaient été payés intégralement par lui, tandis qu'une part incombait au Ministère des Sciences et des Arts ;

2° que les relevés antérieurs étaient incomplets ;

3° que les honoraires d'architectes et les estimations pour travaux imprévus n'étaient pas compris dans les premières évaluations.

Dès lors, les charges réelles à supporter par le Département des Sciences et des Arts se répartissaient comme suit :

a) Travaux adjugés de 1921 à 1924 inclus et pour lesquels le montant de la dépense incombant au Département vient seulement d'être modifiée (avances faites par l'Office des régions dévastées) . . fr.	1,184,284.77
b) Ouvrages à mettre en œuvre d'ici à la fin de l'année, y compris les honoraires d'architectes et les travaux supplémentaires éventuels.	2.073,430.79
	<hr/>
Soit au total. fr.	<u>3,257,715.56</u>

La dépense de fr. 2,073,430.79 sera supportée par le Budget de 1925.

Quant à la dépense de 1,184,300 francs (chiffres ronds), on en demande l'inscription au Budget de 1926.

Art. 28. — *Enseignement moyen. — Construction et ameublement de locaux dans les régions dévastées :*

a) Liège fr.	728,100 »
b) Furnes	400,000 »
c) Hasselt	300,000 »
d) Imprévus, travaux supplémentaires, etc.	100,000 »
e) Indemnité au contrôleur des constructions scolaires	1,500 »
	<hr/>
Crédit demandé. fr.	1,529,600 »

a) Une somme de 728,100 francs est nécessaire pour terminer les travaux de

reconstruction de l'école moyenne de *Lierre* ; le coût total s'élève à 1,194,000 francs. Un crédit de fr. 465,927.80 est compris dans l'allocation de 3,040,737 francs alloués en 1924 ;

b) L'intervention du Département dans les frais de reconstruction de l'école moyenne de *Furnes* sera de 600,000 francs. Une somme de 200,000 francs figure au Budget de 1925 ;

c) L'école moyenne de *Hasselt* (reconstruction), part des dommages de guerre déduite, coûtera 1,200,000 francs au Département des Sciences et des Arts. Le crédit de 300,000 francs constitue la première tranche de cette somme ;

d) Les divers travaux, actuellement en cours d'exécution, seront grevés de frais pour travaux supplémentaires, non prévus aux devis, d'intérêts de retard à payer aux entrepreneurs, etc. (entre autres 24,000 francs à prévoir pour *Lierre*). Il convient de réserver à cet effet une somme globale de 100,000 francs ;

e) Montant de l'indemnité annuelle accordée au contrôleur des projets de constructions scolaires, auteur de plans, projets, etc., intéressant les travaux des régions dévastées.

ART. 29. — *Enseignement moyen. — Subside aux communes pour frais de premier établissement en faveur des écoles moyennes de l'État sises sur leur territoire.*

Crédit demandé : 186,950 francs.

Solde du subside alloué à la commune de <i>Poperinghe</i> en faveur de l'école moyenne de l'État érigée sur son territoire fr.	175,000 »
Solde du subside accordé par le Gouvernement d'Eupen-Malmédy à la ville de <i>Malmédy</i> , pour l'aider à ériger un athénée royal et une école moyenne de l'État.	11,950 »

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 30. — *Terrains incultes domaniaux et bois domaniaux : boisement, reboisement, assainissement, création et réfection de chemins de vidange.*

Crédit demandé : 400,000 francs,

pour continuer les travaux en 1926.

ART. 31. — *Acquisition d'immeubles destinés à agrandir le domaine privé de l'État, notamment les forêts domaniales, ou d'immeubles dont la conservation est reconnue désirable pour des raisons d'esthétique ou dans l'intérêt de la préservation des sites. — Quote-part de l'État dans les intérêts et l'amortissement des capitaux nécessaires à l'acquisition de forêts indivises.*

Crédit demandé : 200,000 francs,

nécessaire pour les besoins de 1926.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS
DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 32. — *Bois domaniaux : reboisement, assainissement, réfection
de chemins de vidange.*

Crédit demandé : 200,000 francs,

destiné à la reconstitution des forêts domaniales détruites par les Allemands dans la partie haute du pays. Il est indispensable pour continuer cette restauration dans les forêts de Hertogenwald, du Grand Bois (Vieilsalm), d'Anlier, de Herbeumont, de Hambressart et Neulimont (Virton), de Freyr Saint-Michel (Nassogne). Le travail est terminé dans les autres massifs domaniaux; il n'a pu l'être partout, à cause de la limitation des crédits alloués, justifiée d'ailleurs par les possibilités restreintes en main-d'œuvre locale et en plants.

Il reste peu de chose à faire dans la forêt de Freyr et dans celles de Hambressart et Neulimont.

La restauration pourra être achevée en 1927 dans la forêt de Herbeumont, en 1928 dans le Grand Bois et la forêt d'Anlier. A partir de ce moment, l'allocation budgétaire pourra être réduite de moitié : elle sera consacrée à la forêt de Hertogenwald, où il reste, à ce jour, à reboiser 500 hectares environ des magnifiques peuplements d'épicéas rasés par les Allemands et dont le fonds reste improductif depuis lors.

Reconstitution de l'agriculture.

ART. 33. — *Frais résultant de la récupération en Allemagne et de la
répartition dans le pays du cheptel vivant, du matériel agricole,
des engrais, semences, etc.*

Crédit demandé : 700,000 francs,

nécessaire pour couvrir, en 1926, les frais de la répartition dans le pays de ce qui reste des marchandises ayant fait l'objet de livraisons en nature par l'Allemagne.

ART. 34. — *Travaux, fournitures, transport de matériaux et frais divers
pour la réparation des dommages causés par les événements de guerre
à la voirie communale, aux cours d'eau non navigables ni flottables et aux
ouvrages des polders et des waterings destinés à l'irrigation et à l'assè-
chement des terrains fangeux ou marécageux. — Subsidés aux provinces,
communes, polders et waterings pour l'exécution de ces travaux, ainsi
que pour l'étude, la surveillance et la direction de ceux-ci.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Le crédit dont le Département a pu disposer en 1925 s'est trouvé insuffisant, par suite du renchérissement du coût des travaux.

Le crédit sollicité est destiné à être réparti sous forme de subsidés aux communes et aux waterings qui ont obtenu des promesses d'intervention pour réparation de dommages de guerre à la voirie communale et aux cours d'eau.

ART. 35. — *Fonctionnement de services. — Missions, commissions et comités spéciaux. Statistiques, impressions et divers.*

Crédit demandé : 135,000 francs.

Une partie importante du service spécial pour la reconstitution des régions dévastées a été supprimée. Le crédit doit servir, entre autres, à payer les salaires du personnel qu'il n'est pas encore possible de congédier.

Restauration agricole des régions dévastées.

ART. 36. — *Dépenses de toute nature ayant pour objet la conclusion et le contrôle de l'exécution des contrats de parachèvement. — Exécution de certains travaux de nivellement. — Agents temporaires : honoraires, indemnités, salaires, encouragements en vue de la reconstitution de l'agriculture, etc. — Matériel et divers.*

Crédit demandé : 225,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour payer, entre autres, les salaires des agents temporaires non encore congédiés et les dépenses de matériel.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 37. — *1° Routes et raccordements : expropriations et travaux, constructions redressements, élargissements. — Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. — Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. — Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. — Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. — Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. — Études.*

Crédit demandé : 3,900,000 francs,

pour effectuer les travaux repris au relevé ci-annexé (annexe I). Il a été tenu compte, notamment, des nécessités les plus urgentes constatées dans les diverses régions du pays.

ART. 37. — *2° Routes et raccordements : reconstruction, amélioration, réfection. — Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. — Ponts : reconstruction et réfection. — Études.*

Crédit demandé : 15,040,000 francs,

pour effectuer aux routes les travaux de réfection extraordinaire indispensables. Le programme de ces travaux, dressé par services, est reproduit ci-après (annexe II).

ART. 37. — 3° Travaux à effectuer au moyen de subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration des routes, à l'exclusion des entreprises prévues à d'autres articles.

Crédit demandé : 500,000 francs.

Travaux ou expropriations à effectuer, soit pour le compte de tiers, soit avec la participation financière de ceux-ci. L'État fera l'avance des fonds et le montant sera remboursé par les intéressés et versé au Trésor en recette extraordinaire.

ART. 37. — 4° Routes d'Ostende-Ghistelles-Bruges-Gand-Bruzelles-Namur-Hastière-Givet ; Bréda-Anvers-Malines-Bruzelles ; Charleroi-Philippeville-Couvin-Rocroy ; Liège-Vestre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen ; Bruzelles-Mons-Maubeuge et Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende) : réfection extraordinaire.

Crédit demandé : 19,090,000 francs.

Continuation du programme préconisé par le Comité consultatif des routes et dont les détails sont donnés page 49 du document parlementaire n° 4-XVI contenant le projet de Budget des recettes et des dépenses extraordinaires de l'exercice 1925.

Le crédit demandé est nécessaire pour l'exécution des travaux dont la décomposition figure en annexe (Annexe III.)

ART. 38. — Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Borgerhout et Deurne.

Crédit demandé : 400,000 francs,

pour permettre la continuation des expropriations résultant de conventions conclues avec les communes.

ART. 39. — Route d'Anvers (Kiel) au Ruppel : élargissement sur le territoire d'Anvers.

Crédit demandé : 150,000 francs,

pour permettre la continuation des expropriations résultant de conventions conclues avec les communes.

ART. 40. — Établissement par la ville de Bruzelles de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'État.

Crédit demandé : 500,000 francs,

pour permettre de payer les subsides prévus dans la convention conclue entre l'État et la ville de Bruzelles.

ART. 41. — *Raccordement entre les routes de l'État Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

pour continuer les expropriations résultant de la convention conclue avec la ville de Grammont.

ART. 42. — *Route de Wimismael par Waterschey à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction.*

Crédit demandé : 75,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 43. — *Route de Winterlag par Zwartberg vers Meeuwen (section entre Winterlag et l'origine de la route de Winterlag à Asch) : construction.*

Crédit demandé : 60,000 francs,

pour continuer les expropriations en cours.

ART. 44. — *Route de Peer à Genck (section entre Genck et Winterlag) : construction.*

Crédit demandé : 2,600,000 francs,

pour continuer les expropriations et exécuter les travaux.

ART. 45. — *Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction.*

Crédit demandé : 75,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 46. — *Route d'Asch à Opoeteren : construction.*

Crédit demandé : 100,000 francs,

pour continuer les expropriations.

ART. 47. — *Route de Liège à Berneau et de Visé à Moulard : rectification des rues de Visé.*

Crédit demandé : 500,000 francs,

pour continuer les expropriations et exécuter les travaux.

ART. 48. — *Bâtiments civils de l'État : protection contre l'incendie.
Frais de la Commission.*

Crédit demandé : 108,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour l'achèvement des installations du service d'incendie du Palais de Justice de Bruxelles (100,000 francs et pour les frais de la Commission (8,000 francs).

ART. 49. — *Monument du Lion de Waterloo.*

Crédit demandé : 45,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour la reconstruction, sur le nouvel alignement, de l'habitation du gardien qui a été incendiée.

ART. 50. — *Palais du Roi, à Bruxelles.*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

Ce crédit est destiné à permettre l'achèvement partiel de l'aile droite du Palais. La somme de 2,500,000 francs représente l'évaluation des travaux qui seront exécutés en 1926 ; elle forme la 2^{me} tranche du coût total de la dépense pour l'achèvement complet du Palais du Roi.

Cette dépense totale est estimée à 7,500,000 francs, sur laquelle un premier crédit de 2,400,000 francs a été inscrit au budget extraordinaire de 1925.

ART. 51. — *Palais des Anciens Princes Evêques, à Liège.
Installation d'un chauffage central dans l'aile de la Cour d'appel.*

Crédit demandé : 170,000 francs.

Ces travaux sont urgents et d'une réelle utilité.

ART. 52. — *Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand.*

Crédit demandé : 50,000 francs,

pour effectuer les travaux de restauration de la façade de l'hôtel et d'une partie des retours, donnant rue des Juifs. Ces travaux sont indispensables si l'on ne veut pas s'exposer à de graves accidents par suite de la chute des pierres.

ART. 53. — *Hôtel des Ponts et Chaussées, à Arlon.*

Crédit demandé : 220,000 francs.

Ce crédit est nécessaire :

- 1° Pour payer le coût de l'acquisition d'un bâtiment où seront centralisés les bureaux des Ponts et Chaussées ;
- 2° Pour payer le coût de l'appropriation de cet immeuble.

ART. 54. — *Casernement des gendarmeries, etc.*

Crédit demandé : 2,055,000 francs,

pour l'exécution des travaux ci-après énumérés :

- a) *Construction d'une caserne de gendarmerie à Ypres (première entreprise).*
 fr. 500,000 »

La brigade d'Ypres, dont l'effectif comprend 19 cavaliers et 8 fantassins, est logée dans des baraquements depuis 1919. La construction d'une caserne pour cette brigade s'impose et ne peut plus être différée. Le coût total de cette caserne s'élèvera à 750,000 francs environ.

- b) *Construction d'une caserne pour la brigade de Brecht.* . . . 200,000 »

La brigade de Brecht (5 gendarmes à pied), est logée partiellement dans un immeuble vétuste qu'elle devra évacuer prochainement.

- c) *Construction d'une caserne pour la brigade d'Eupen (première entreprise).* 450,000 »

Cette brigade, d'un effectif de 13 cavaliers et 2 fantassins, est logée, à titre précaire, dans un immeuble appartenant à la commune et dont celle-ci réclame, avec instance, la libre disposition. Le coût total de la caserne est estimé à 650,000 francs.

- d) *Caserne de la Force mobile de Mons. — Travaux de drainage du terrain d'assiette de la caserne et établissement de trottoirs autour des bâtiments construits. (deuxième entreprise).* 120,000 »

La première entreprise (construction de bâtiments pour mariés et de pavillons de latrines, a donné lieu à une dépense de 1,036,000 francs. Le coût total de la caserne est estimé à 3,750,000 francs.

- e) *Construction de logements pour gendarmes mariés dans divers bâtiments de l'ancienne abbaye de la Cambre* . . . 280,000 »

Ces travaux permettront de remédier, dans des conditions avantageuses pour le Trésor, à la grande pénurie de logements pour gendarmes mariés à Bruxelles. Un crédit de 230,000 francs a été prévu, pour le même objet, au Budget des recettes et des dépenses extraordinaires de 1925.

Le crédit demandé ci-dessus est destiné à l'achèvement complet des travaux. Le nombre de logements ainsi créés s'élèvera à quarante environ.

A REPORTER. . . fr. 1,550,000 »

	REPORT. . . . fr.	1,550,000 »
f) Construction d'une caserne pour chacune des brigades de Rummen (5 gendarmes à pied) et de Tremeloo (7 gendarmes à pied)		430,000 »
La brigade de Rummen a dû évacuer les locaux loués qu'elle occupait et la brigade de Tremeloo devra évacuer très prochainement l'immeuble loué qu'elle n'occupe plus qu'à titre précaire. Il n'est pas possible de trouver, dans ces communes, des immeubles à louer pour y loger les brigades dont il s'agit.		
g) Acquisition d'objets mobiliers et de matériel complémentaire ou de première installation		75,000 »
La somme demandée est indispensable pour compléter, en partie, le mobilier réglementaire des gendarmeries.		
	TOTAL. fr.	<u>2,055,000 »</u>

ART. 55. — *Canaux brabançons. — Expropriations en vue de la construction. Frais divers. — Etudes.*

Crédit demandé : 175,000 francs.

Cette somme est destinée aux études et aux expropriations qui font l'objet d'instances judiciaires.

ART. 56. — *Meuse. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 8,125,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné aux travaux suivants :

1° Normalisation de la Meuse entre les Awirs et Jemeppe (18°, 19° et 20° biefs)	fr.	50,000 »
2° Endiguement de la section comprise entre le pont du Val-Saint-Lambert et le barrage de Seraing (2° tranche d'une dépense évaluée à 7 millions de francs)		1,000,000 »
3° Endiguement entre le ruisseau de Lize et le pont d'Ougrée (3° tranche d'une dépense totale estimée à 2,800,000 fr.)		1,000,000 »
	A REPORTER. . . . fr.	<u>2,050,000 »</u>

	REPORT. . . fr.	2,050,000 »
4° Endiguement de la Meuse, rive gauche, entre Chokier et le pont d'Ougrée (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 12,000,000 de francs)		1,000,000 »
5° Endiguement de la section comprise entre le port public de Tilleur et le pont d'Ougrée (3 ^e tranche d'une dépense totale évaluée à 5,000,000 de francs).		1,000,000 »
6° Amélioration en aval de Liège (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 6,000,000 de francs)		3,000,000 »
7° Acquisition de terrains dans les provinces de Liège et de Namur, pour l'amélioration du fleuve, sa normalisation et les travaux de canalisation		500,000 »
8° Éclairage des barrages.		175,000 »
9° Opérations graphiques, dépenses diverses et imprévues		400,000 »
	TOTAL. . . . fr.	<u>8,125,000 »</u>

ART. 57. — *Sambre. — Etudes, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 4,930,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour :

1° Les travaux de déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de l'ouvrage	fr.	1,800,000 »
2° Les travaux d'endiguement à Marchienne-au-Pont (1 ^{re} tranche d'une dépense totale évaluée à 1,500,000 francs)		900,000 »
3° La rectification de la Sambre, en amont du déversoir de Baucce		100,000 »
4° L'amélioration de la Sambre entre le pont de Ronet et l'embouchure dans la Meuse à Namur (1 ^{re} tranche d'une dépense totale évaluée à 10 millions de francs).		800,000 »
5° Les acquisitions de terrains, notamment en vue des travaux susmentionnés, ainsi que pour la construction d'une écluse à Montigny-s/Sambre, à Farciennes, l'amélioration de la rivière à Mornimont, etc.		600,000 »
6° Les imprévus et dépenses diverses		200,000 »
	A REPORTER. . . .	<u>4,400,000 »</u>

	REPORT. fr.	4,400,000 »
7° Les travaux d'éclairage des barrages.		30,000 »
8° Les travaux à effectuer à la boucle de Mornimont (première tranche d'une dépense totale estimée à 3 millions de francs).		500,000 »
	TOTAL. fr.	<u>4,930,000 »</u>

ART. 58. — *Ourthe. — Etudes, expropriations et travaux. — Subsidés.*

Crédit demandé : 75,000 francs.

Cette somme permettra entre autres :

1° de réaliser l'amélioration générale : expropriations, subsidés pour travaux communaux et provinciaux	fr.	25,000 »
2° de faire face à des dépenses diverses et imprévues et au coût des opérations graphiques		50,000 »
	TOTAL. fr.	<u>75,000 »</u>

ART. 59. — *Canaux houillers. — Etudes, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 46,515,000 francs.

Ce crédit est destiné notamment :

1° à couvrir le coût des travaux de la stabilisation de la tranchée de la Fléchère : acquisition de terrains et études	fr.	25,000 »
2° à la construction d'une maison éclusière n° 27		40,000 »
3° à la mise à grande section du canal de Charleroi à Bruxelles, en aval de Clabecq (quatrième tranche d'une dépense totale estimée à 147,000,000 de francs) :		
a) Acquisition de terrains et études		20,000,000 »
b) Travaux.		26,000,000 »
4° à l'élargissement et à l'exhaussement de digues pour remédier aux affaissements houillers		300,000 »
5° à faire face aux imprévus et à des dépenses diversés		150,000 »
	TOTAL. fr.	<u>46,515,000 »</u>

ART. 60. — *Canaux de Liège à Anvers, leurs embranchements, leur extension, en vue de la navigation d'Anvers au Rhin. — Études, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 8,790,000 francs.

Ce crédit est destiné aux travaux suivants :

1° Amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermaes et Neerhaeren : études, expropriations et travaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 francs) fr.	1,600,000 »
2° Amélioration des sections dudit canal au nord de Neerhaeren : coudes Eysden II, Lanklaer et Beeck, expropriations et travaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 francs)	600,000 »
3° Travaux à effectuer pour améliorer la navigation aux abords des écluses doubles 1, 2 et 3 et construction de nouvelles écluses au canal de jonction de la Meuse à l'Escaut (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 6 millions de francs)	2,000,000 »
4° Construction d'une maison pontière n° 6, à Neerpelt.	40,000 »
5° Élargissement, par tronçons successifs, du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut, entre l'écluse 4 et le pont n° 1 (3 ^{me} tranche d'une dépense totale évaluée à 12,000,000 de francs	3,000,000 »
6° Empierrement des chemins de halage, le long des canaux de jonction de la Meuse à l'Escaut et de Turnhout vers Anvers.	500,000 »
7° Empierrement des chemins de halage et consolidation des berges des canaux d'embranchement vers Turnhout et de Turnhout vers Anvers	300,000 »
8° Nouveau canal Anvers-Liège :	
a) Section Anvers au nouveau pont-rails d'Hérenthals : études, expropriations et travaux (troisième tranche d'une dépense totale estimée à 90 millions de francs)	100,000 »
b) Section nouveau pont-rails d'Hérenthals à Beeringen : études, expropriations et travaux (3 ^{me} tranche d'une dépense totale estimée à 100 millions de francs)	300,000 »
c) Section Beeringen et Lixhe : études et expropriations	50,000 »
9° Dépenses diverses et imprévues	300,000 »
TOTAL. fr.	8,790,000 »

ART. 61. — *Escaut : études, expropriations et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 2,390,000 francs.

Ce crédit permettra, notamment, l'exécution des travaux ci-après :

1° Amélioration des biefs Kain-Espierres et Rodignies-Antoing. — Construction d'un mur d'eau avec raccordement sous le pont de Pecq. (Le crédit voté pour 1925 ne sera pas employé)	fr.	130,000	»
2° Reconstruction du pont de Gavere. — Expropriations		10,000	»
3° Consolidation, exhaussement et élargissement des digues de l'Escaut maritime, de ses affluents ainsi que du canal de Calcken (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1 million de francs)		100,000	»
4° Amélioration de l'Escaut entre le pont de Schoonaerde et le passage d'eau d'Appels (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs)		1,500,000	»
5° Rectification de l'Escaut devant Termonde et construction du nouveau pont. — Etudes et expropriations		50,000	»
6° Construction d'un pont sur l'Escaut entre Cruybeke et Hoboken et de ses rampes d'accès (2 ^e tranche d'une dépense estimée à 120 millions de francs)		500,000	»
Il permettra aussi de faire face à des dépenses diverses et imprévues.		100,000	»
	TOTAL. . . . fr.	2,390,000	»

ART. 62. — *Lys : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 1,735,000 francs.

Ce crédit permettra d'exécuter les travaux suivants :

1° Reconstruction du pont-rails de Wielsbeke (part d'intervention du Département) et coupure à la Lys, à l'aval de cet ouvrage	fr.	835,000	»
2° Raccordement de l'extrémité aval du canal de la Pêcherie avec l'Escaut, démolition de l'écluse de l'Empereur et du pont existant sur la tête aval de cet ouvrage et exécution du nouveau pont.		850,000	»
Il permettra aussi de faire face aux imprévus et à des dépenses diverses		50,000	»
	TOTAL. . . . fr.	1,735,000	»

ART. 63. — *Senne : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné aux travaux d'amélioration de la Senne supérieure (1^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 2,200,000 francs).

ART. 64. — *Dyle : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

Amélioration du régime de la Dyle inférieure (3^{me} tranche d'une dépense totale estimée à 3,700,000 francs).

ART. 65. — *Nèthes : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Somme destinée à l'amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffel, en vue de la reconstruction du pont-route provincial (4^e tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs).

ART. 66. — *Dendre : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 555,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A l'acquisition d'un immeuble sis à Grammont pour servir d'habitation au pontier du pont n° 1	fr.	30,000	»
2° A l'amélioration de la Dendre entre l'aval d'Alost et Termonde, ainsi que dans la traverse de cette dernière ville. —			
Expropriations		500,000	»
3° A faire face à des dépenses diverses et imprévues.		25,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	555,000	»

ART. 67. — *Durme : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à la reconstruction du pont de Waesmunster et à la rectification de la rivière aux abords de cet ouvrage (expropriations).

ART. 68. — *Canal de Gand à Ostende : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 645,000 francs.

A l'aide de ce crédit on procédera, notamment :

1° A la consolidation des talus (quotité non recouvrable) . fr.	250,000	»	
2° A la reconstruction du pont sur la tête-aval de la nouvelle écluse de la porte de Damme (quotité non recouvrable) .	315,000	»	
3° A la reconstruction du pont sur la tête-amont de l'ancienne écluse de la Porte de Damme (quotité non recouvrable) .	30,000	»	
On fera aussi face aux imprévus et à des dépenses diverses .	50,000	»	
	<hr/>		
TOTAL.	fr.	645,000	»

ART. 69. — *Canal de Gand à Terneuzen : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Ce crédit est destiné :

1° Au détournement de la chaussée de Meulestede à Watervliet (expropriations) fr.	50,000 »
2° A parer aux imprévus et aux dépenses diverses	10,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>60,000 »</u>

ART. 70. — *Canal de Setzarte à la mer : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 60,000 francs.

Ce crédit servira aux travaux de reconstruction du pont de Steeneschuur à Watervliet (quotité non recouvrable).

ART. 71. — *Canal de dérivation de la Lys : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 165,000 francs.

Ce crédit servira notamment :

1° Au remplacement, par un pont fixe, du pont tournant de Deynze (quotité non recouvrable) fr.	70,000 »
2° A la reconstruction du pont de Nevele (expropriations)	45,000 »
3° A faire face aux imprévus et à des dépenses diverses	50,000 »
TOTAL. . . . fr.	<u>165,000 »</u>

ART. 72. — *Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes) : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 5,000 francs,

pour les travaux d'établissement d'un canal partant de l'Escaut, en aval de Burght, et se raccordant au canal de Gand à Terneuzen, avec embranchement vers Saint-Nicolas (4^{me} tranche d'une dépense totale estimée à 42 millions de francs).

ART. 73. — *Canal de Bruxelles au Rupel : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs,

pour faire face aux imprévus, aux dépenses que nécessitent les terrains existant le long du canal et aux frais d'études et de contrôle afférents aux travaux restant à exécuter et à ceux projetés.

Art. 74. — *Canal de Mons à Condé : études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est destiné aux travaux d'exhaussement des digues à Jemappes et Quaregnon pour remédier aux conséquences des affaissements houillers.

Art. 75. — *Installations maritimes d'Anvers : études, expropriations, travaux et dragages.*

Crédit demandé : 68,290,000 francs,

pour l'exécution des travaux détaillés ci-après :

1° Construction, au Kruisschans, d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de la dite écluse et la digue de Wilmarsdonck (5 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 64 millions de francs)	fr. 15,000,000 »
2° Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans. (Le crédit alloué en 1925 ne sera pas employé)	2,000,000 »
3° Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers, entre la digue de Wilmarsdonck et les bassins existants (5 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 70 millions de francs)	15,000,000 »
4° Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes (4 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 50 millions de francs)	20,000,000 »
5° Construction de la superstructure métallique et de l'équipement mécanique et électrique d'un pont basculant, à établir au-dessus du goulet de raccordement (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs).	1,500,000 »
6° Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers, y compris la rue latérale (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 35,500,000 francs).	2,500,000 »
7° Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve	6,000,000 »
8° Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte-Anne	290,000 »
9° Pavage aux abords de l'écluse du Kruisschans, du bassin-canal et du goulet de raccordement (1 ^{re} tranche d'une dépense totale évaluée à 15 millions de francs)	5,000,000 »
Le crédit permettra aussi de procéder aux expropriations et de faire face aux dépenses diverses et imprévues	1,000,000 »
TOTAL.	fr. <u>68,290,000</u> »

ART. 76. — *Canal de Roulers à la Lys. — Études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 10,000 francs,

pour la mise à section normale du canal entre le bassin de Roulers et le pont dit « Bruanebrug »; frais d'études.

ART. 77. — *Travaux de démolition et de reconstruction du mur sud du chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendijk.*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Ce crédit est destiné à la reconstruction du musoir sud du chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendijk, à Anvers.

ART. 78. — *Canal d'Ypres à l'Yser. — Études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 800,000 francs.

Somme destinée :

1° Au creusement du bief intermédiaire entre l'écluse de Boesinghe-Sas, à reconstruire, et la nouvelle écluse à construire à Boesinghe-pont-rails (quotité non recouvrable)	fr.	350,000	»
2° A la construction d'une nouvelle écluse à l'amont du pont-rails de Boesinghe (quotité non recouvrable). (Première tranche d'une dépense totale estimée à 1,750,000 francs).		100,000	»
3° A la reconstruction du pont de Steenstraete et aménagement des abords		300,000	»
4° A faire face aux imprévus et à des dépenses diverses		50,000	»
		<hr/>	
TOTAL	fr.	800,000	»
		<hr/>	

ART. 79. — *Passages d'eau et dépendances. — Études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Construction de quatre maisons pour le personnel du passage d'eau de Lisseweghe, sur le canal maritime de Bruges à Zeebrugge.

ART. 80. — *Port d'Ostende. — Études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 11,360,000 francs,

pour :

1° La construction d'un nouveau port de pêche à Ostende (cinquième tranche d'une dépense totale estimée à 57,500,000 francs).	fr. 10,500,000 »
2° L'équipement électrique du slipway du port (première tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 francs).	460,000 »
3° Les travaux de transformation et d'appropriation des deux postes de chômage des paquebots de l'État, sur la rive Est (première tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs).	100,000 »
4° Les travaux d'élargissement des postes d'accostage 1 à 5 des paquebots sur la rive Est du port (première tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 de francs)	100,000 »
5° Faire face à des dépenses diverses et imprévues	200,000 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 11,360,000 »
	<hr/>

ART. 81. — *Port de Zeebrugge. — Études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 1,050,000 francs.

1° Pour les travaux de remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable (deuxième tranche d'une dépense totale estimée à 5,000,000 de francs)	fr. 1,000,000 »
2° Pour les dépenses imprévues.	50,000 »
	<hr/>
TOTAL.	fr. 1,050,000 »
	<hr/>

ART. 82. — *Port de Nieuport. — Études, expropriations et travaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Cette somme servira, entre autres, à parer aux imprévus.

ART. 83. — Côte. — Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé : 300,000 francs.

Ce crédit est destiné notamment :

1° A la transformation en jetées des deux épis 1 et 2 à l'est du chenal du port d'Ostende (première tranche d'une dépense totale estimée à 350,000 francs).	fr.	150,000 »
2° A la construction de jetées sur la côte ouest d'Ostende (première tranche d'une dépense totale estimée à 300,000 francs).		100,000 »
3° A faire face à des dépenses diverses et imprévues.		50,000 »
TOTAL.		fr. 300,000 »

ART. 84. — Phares et Fanaux. — Études, expropriations et travaux.

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit est destiné à parer aux imprévus.

ART. 85. — Matériaux de l'État : achat, gestion, frais de dépôt et divers.

Crédit demandé : 80,000 francs.

Plusieurs affaires litigieuses de livraison de briques ont donné lieu à transaction au cours de l'exercice 1925 et sont terminées. Des négociations sont engagées avec les derniers fournisseurs récalcitrants pour mettre fin, grâce à un arrangement transactionnel, aux procès en cours. Le présent crédit est demandé pour l'éventualité où les négociations n'aboutiraient pas.

ANNEXE I.

NOTE-ANNEXE.

ART. 37. — 1° Routes et raccordements : expropriations et travaux, constructions, redressements, élargissements. — Squares et parcs publics dépendant des routes de l'État : création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'État de routes et de ponts concédés ainsi que des droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Études.

Relevé des travaux à exécuter, classés par province.

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
PROVINCE D'ANVERS.			
1.	Route de Bruxelles vers Bréda. — Élargissement entre la vieille Barrière et Brasschaet.	fr. 200,000 »	Expropriations. Route trop étroite pour le trafic qui l'emprunte.
2.	Démantèlement de l'enceinte déclassée d'Anvers.	750,000 »	Travaux indispensables pour fournir à l'Administration des Chemins de fer les terres de remblai dont elle a besoin.
3.	Pont-route de Petit-Willebroeck. — Parachèvement.	125,000 »	Travaux indispensables.
4.	Route de Bruxelles vers Bréda. — Reconstruction du pont de Plaisance, à Malines, sur le canal de Louvain à la Dyle.	1,000,000 »	Expropriations et travaux. Le pont actuel menace ruine.
PROVINCE DE BRABANT.			
1.	Route de Bruxelles à Leeuw-Saint-Pierre. — Redressement.	50,000 »	Expropriations.
2.	Élargissement de la rue Antoine Dansaert à Bruxelles.	1,000,000 »	Expropriations décrétées. — Convention avec la Ville de Bruxelles.
PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.			
1.	Indemnités annuelles à payer, jusqu'en 1933, aux concessionnaires des routes de Calloo à Doel et de Kieldrecht à Doel, pour la renonciation à la perception des droits de barrière en vertu du contrat de rachat de ce droit de perception.	1,075 »	
PROVINCE DE HAINAUT.			
1.	Route de Tournay à Roubaix. — Rachat de concession. Rente annuelle.	305 »	
A REPORTER.		fr. 3,126,380 »	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
REPORT. . . fr. 3,126,380 »			
PROVINCE DE LIÈGE.			
1.	<i>Route d'Angleur à Hamoir.</i> — Redressement à Comblain-Fairon.	40,000 »	Expropriations et travaux.
2.	<i>Pont des Arches, à Liège</i>	200,000 »	Expropriations et travaux
PROVINCE DE LUXEMBOURG.			
1.	<i>Route de Noirefontaine à Cugnon.</i> — Construction.	100,000 »	Expropriations.
2.	<i>Route de Laroche à Grandhan</i> — Redressement à Jupille.	20,000 »	Situation dangereuse, à améliorer.
3.	<i>Chemin de raccordement entre les routes de Saint-Hubert à Rochefort et de Saint-Hubert à Forrières.</i> — Construction.	170,000 »	Expropriations et travaux.
4.	<i>Pont sur la Wamme, à On.</i> — Élargissement . .	50,000 »	La largeur de l'ouvrage est insuffisante.
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
Dépenses supplémentaires et imprévues reconnues indispensables au cours de l'exécution des travaux dont les entreprises ont été approuvées en 1925 et antérieurement. Paiement des indemnités allouées pour expropriations judiciaires en vertu de jugements. Impression de cahiers des charges et de plans, frais d'études, etc			
			193,620 »
TOTAL. . . fr. 3,900,000 »			

ANNEXE II.

ART. 37. — 2^e Routes et raccordements : reconstruction, amélioration, réfection. Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'État dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Études.

Relevé des travaux à exécuter, classés par province.

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
PROVINCE D'ANVERS.			
1.	<i>Route d'Anvers (Kiel) au Rupel.</i> — Réfection entre les deux barrières. fr.	500,000 »	
2.	<i>Route d'Anvers à Gand.</i> — Réfection générale de la section située sur le territoire de la province d'Anvers. Rive gauche de l'Escaut	600,000 »	
A REPORTER. . . fr. 1,100,000 »			

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
REPORT.		fr. 1,400,000	»
PROVINCE DE BRABANT.			
1.	<i>Place Royale.</i> — Renouvellement du pavage . . .	275,000	»
2.	<i>Boulevard de grande ceinture.</i> — Remplacement des empièvements par des revêtements plus modernes	650,000	»
3.	Aménagement du quartier des squares établis entre le parc de Saint-Gilles et la campagne Duden. Subside à la commune de Forest	135,000	»
4.	<i>Route d'Hérinnes à Saint-Pierre-Cappelle.</i> — Reconstruction du pont sur le Marcq, à Hérinnes . . .	250,000	»
5.	<i>Route de Bruxelles à Anvers.</i> — Amélioration entre les ponts basculants de Laeken et les Trois Fontaines, à Vilvorde	500,000	»
PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.			
1.	<i>Route de Bruxelles à Ostende, à l'entrée de la ville de Bruges.</i> — Élargissement du pont sur le canal du Sud à la porte Sainte-Croix	215,000	»
2.	<i>Route de Bruges à Blankenberghe.</i> — Réfection . . .	175,000	»
3.	<i>Nouvelle traverse de la ville de Nieuport.</i> — Pavages	455,000	»
4.	<i>Route d'Ypres à Menin.</i> — Transformation d'une partie de la chaussée empièrée et réfection du pavage sur le territoire de Gheluwelt	150,000	»
5.	<i>Routes de Dixmude à Roulers et de Poelcapelle à Eessen.</i> — Réfection des traverses de Zarren et de Clercken.	150,000	»
6.	<i>Route de Courtrai à Tournai.</i> — Réfection . . .	700,000	»
7.	<i>Route d'Olsene à Aersele.</i> — Réfection d'une partie de la section Denterthem-Aersele	120,000	»
8.	<i>Route d'Ostende à Nieuport.</i> — Amélioration entre Ostende et Mariakerke	350,000	»
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.			
1.	<i>Route de Renaix à Lessines.</i> — Réfection.	530,000	»
2.	<i>Route de Gand à Audenarde.</i> — Exhaussement à Gand.	105,000	»
3.	<i>Route de Tamise à Cruybebe.</i> — Réfection et élargissement	450,000	»
4.	<i>Route de Bruxelles à Audenarde.</i> — Réfection de la chaussée entre Ninove et Ophasselt.	750,000	»
PROVINCE DE HAINAUT.			
1.	<i>Route de Bruxelles à Lille.</i> — Réfection sur les territoires de Ghislenghien, Meslin-l'Évêque et Ath . . .	700,000	»
A REPORTER . . . fr.		7,760,000	»

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT.	fr. 7,760,000 »	
2.	Route d'Hornu à Barry. — Continuation de l'amélioration générale	120,000 »	
3.	Route de Liège à Mons. — Réfection de sections entre Charleroi et Mons	600,000 »	
4.	Routes de Châtelet à Florennes avec embranchement de Gerpinne à Walcourt, de Châtelet au Campinaire et de Wainage à Velaine. — Réfection de plusieurs sections	350,000 »	
5.	Route de jonction des routes de Liège à Mons et de Châtelet à Florennes (rue d'Acoz à Châtelet). — Réfection	175,000 »	
6.	Route de jonction des routes de Liège à Mons et de Châtelet à Florennes (rue d'Acoz à Châtelet). — Reconstruction de deux ponceaux	60,000 »	
7.	Route de Liège à Mons. — Réfection de pavages à Châtelet	195,000 »	
8.	Route de Charleroi à Beaumont. — Transformation en pavage d'une section de la chaussée empierrée dans les traverses de Marchienne-au-Pont, Montigny-le-Tilleul et Gozée.	420,000 »	
9.	Construction d'un pont fixe sur l'Escaut, route de l'Etat de Becq à Hérinnes, avec murs de soutènement et élargissement de la route aux abords	475,000 »	
PROVINCE DE LIÈGE.			
1.	Route de Liège à Namur. — Amélioration à Saint-Georges et à Hermalle s/Huy	600,000 »	Expropriations et travaux.
2.	Route d'Angleur à Hamoir. — Amélioration entre Angleur et Tillif.	500,000 »	Id.
3.	Route d'Aywaille à Bastogne. — Amélioration entre les cumulées 29120 et 31150.	260,000 »	
4.	Route de Verviers à Francorchamps. — Réfection entre Polleur et Sart.	300,000 »	
PROVINCE DE LIMBOURG.			
1.	Route de Liège à Bois-le-Duc. — Reconstruction d'un pont sur le Geer.	125,000 »	
2.	Même route. — Reconstruction partielle de trois ponts et redressement au lieu dit « Hoogbrug », à Hasselt	400,000 »	
3.	Route de Waremme à Vliermael. — Amélioration entre Heers et Looz	400,000 »	
PROVINCE DE LUXEMBOURG.			
1.	Route de Bruxelles vers Trèves. — Réfection de la section d'Arlon à la frontière	300,000 »	
	A REPORTER.	fr. 12,980,000 »	

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT.	fr. 12,980,000	»
2.	Route d'Arlon à Longwy. — Réfection entre Mesancy et la frontière	200,000	»
3.	Route de Bruxelles vers Trèves. — Réfection entre les cumulées 64900 et 65580; 74294 et 75000.	60,000	»
4.	Même route. — Réfection entre les cumulées 30600 et 36400	120,000	»
5.	Route de Bastogne à Laroche. — Réfection entre les cumulées 0 et 5000	200,000	»
PROVINCE DE NAMUR.			
1.	Route de Namur à Liège (Section de Jambes à Samson). — Réfection extraordinaire.	1,000,000	»
2.	Route de Ligny à Denée. — Réfection extraordinaire entre Saint-Gérard et la route de Bouillon à Fraire	150,000	»
DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.			
	Dépenses supplémentaires et imprévues reconnues indispensables au cours de l'exécution de travaux dont les entreprises ont été approuvées en 1925 et antérieurement. Impression de cahiers des charges et de plans, frais d'études, etc.	330,000	»
	TOTAL.	fr. 15,040,000	»

ANNEXE III.

ART. 37. — 4^e Routes d'Ostende-Ghistelles-Bruges-Gand-Bruxelles-Namur-Dinant-Hastière-Givet ; Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles-Charleroi-Philippeville-Couvin-Rocroy ; Liège-Vesdre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen ; Bruxelles-Mons-Maubeuge et Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende) : réfection extraordinaire.

Relevé des travaux à exécuter.

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
I. — Route d'Ostende-Bruxelles-Namur-Givet.			
1.	Amélioration entre Steene et Ghistelles	800,000	»
2.	Amélioration entre Balgerhoeke et Donck	850,000	»
3.	Amélioration sur le territoire d'Everghem, au hameau « Rabot », ainsi que reconstruction du pont portant ce nom	480,000	»
4.	Réfection extraordinaire de la section de Waulsort à Hastière	450,000	»
	A REPORTER.	fr. 2,580,000	»

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Montant de la dépense.	Observations.
	REPORT.	fr. 2,580,000	»
II. — Route de Bréda-Anvers-Malines- Bruxelles-Charleroi-Philippeville-Couvin- Rocroy.			
1.	Avenue de Schaerbeek à Vilvorde aux abords du boulevard Lambert. — Reconstruction . . .	600,000	»
2.	Réfection entre Bruxelles et Charleroi	2,100,000	»
3.	Transformation de l'empierrement entre Charleroi et la frontière	1,800,000	»
III. — Route Bruxelles-Liège-Vesdre- Verviers-Spa et Verviers-Eupen.			
1.	Réfection en vue de supprimer les sections de chaussées mixtes entre Louvain et Tirlemont . . .	2,500,000	»
2.	Transformation en pavage dans la traverse de Trooz	80,000	»
3.	Amélioration de sections entre Trooz et Pepinster . . .	2,500,000	»
4.	Transformation de l'empierrement entre Stembert et Bilstain	650,000	»
5.	Transformation en pavage de la rue des Écoles, à Dolhain	100,000	»
6.	Transformation de l'empierrement entre Pepinster et Theux	300,000	»
IV. — Route de Bruxelles-Mons-Maubeuge.			
1.	Allongement de deux ponts à Tubize et aménagement des abords	250,000	»
2.	Réfection générale entre la limite du Brabant et Gasteau et entre Mons et la frontière	3,600,000	»
V. — Route de Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende).			
1.	Réfection entre Ghistelles et Thourout	1,280,000	»
2.	Réfection entre Thourout et Lichtervelde	750,000	»
	TOTAL.	fr. 19,090,000	»

**II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS
DES DOMMAGES DE GUERRE.**

**ART. 86. — Routes et raccordements. — Ponts. — Études et travaux
de reconstruction et de réfection.**

Crédit demandé : 1,550,000 francs,

pour assurer le paiement des travaux de reconstruction dont le relevé est produit en annexe.

ART. 87. — *Loyers, impositions, abonnements aux distributions d'eau et travaux d'entretien des immeubles occupés par les services ressortissant à l'Office des dommages de guerre.*

Crédit demandé : 100,000 francs,

nécessaire pour solder les loyers et dépenses diverses ci-dessous mentionnés :

Immeubles : Rue Montoyer, 1 fr.	11,000 »
Id. Rue des Colonies, 54 (1 ^{er} étage)	12,000 »
Id. id. (2 ^e étage)	14,300 »
Id. id. (2 ^e étage)	14,300 »
Id. id. (3 ^e étage)	13,680 »
Id. id. (4 ^e étage)	4,500 »
Id. Rue de la Chancellerie, 19	12,000 »
Id. Rue de Ruysbroeck, 92	7,000 »
Impositions, abonnements aux distributions d'eau, travaux d'entretien divers	11,220 »
TOTAL. . . . fr.	100,000 »

ART. 88. — *Observatoire royal d'Uccle.*

Crédit demandé : 2,000 francs,

pour le renouvellement des crosses de portes en cuivre de l'habitation du Directeur, enlevées par les Allemands.

ART. 89. — *Cour des Comptes.*

Crédit demandé : 11,000 francs,

pour le remplacement des crosses de portes en cuivre et des pompes de fenêtres enlevées par les Allemands.

ART. 90. — *Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant.*

Crédit demandé : 80,000 francs,

pour le remplacement des crosses de portes en cuivre et des pompes de fenêtres, enlevées par les Allemands.

ART. 91. — *Construction d'un nouveau bâtiment de la douane, à Nieupoort.*

Crédit demandé : 45,000 francs,

pour reconstruire le bâtiment détruit par les Allemands.

ART. 92. — *Travaux divers imprévus aux Bâtiments civils.*

Crédit demandé : 25,000 francs,

pour l'exécution, en 1926, de menus travaux divers, non prévus aux articles précédents. Ces travaux, destinés à remédier à des dégradations, consécutives à l'occupation des Allemands, intéressent l'ensemble des bâtiments civils de l'État. Leur multiplicité et leur importance individuelle réduite en empêchent l'énumération, laquelle, d'ailleurs, présenterait nécessairement de nombreuses lacunes.

ART. 93. — *Casernement des gendarmeries : travaux de reconstruction ; études de projets, plans, frais de surveillance.*

Crédit demandé : 360,000 francs,

pour permettre la reconstruction des bâtiments de la gendarmerie incendiés à Gedinne (160,000 francs) et Le Bizet (200,000 francs).

ART. 94. — *Meuse. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Ce crédit servira, entre autres :

1° Aux opérations graphiques en vue de la reconstitution du plan de la Meuse, détruit en 1914 fr.	30,000 »
2° Au dégagement du lit de la Meuse sous les ponts détruits en 1914 (le crédit voté en 1925 ne sera utilisé qu'en partie).	185,000 »
3° A parer aux imprévus	35,000 »
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	250,000 »
	<hr/>

ART. 95. — *Sambre. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Ce crédit est destiné à la reconstruction de la passerelle de Salzinnes, à Namur (pour le cas où le crédit voté en 1925 ne pourrait être employé).

ART. 96. — *Canaux de Liège à Anvers et embranchements. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 225,000 francs.

Ce crédit est destiné, entre autres :

1° Au renouvellement de plantations détruites par faits de guerre le long du canal d'embranchement vers Turnhout fr.	40,000 »
2° Au rétablissement de la ligne télégraphique et téléphonique du réseau hydraulique le long du canal de Turnhout à Anvers.	100,000 »
3° Au renouvellement de plantations détruites le long du susdit canal	60,000 »
4° A faire face aux imprévus.	25,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>225,000 »</u>

ART. 97. — *Escaut. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 1,177,500 francs.

Cette somme est notamment destinée :

1° A la restauration d'ouvrages accessoires, passerelles de halage, ponts et charpentes, barques et installations de passages d'eau, etc. fr.	35,000 »
2° A la restauration des talus, digues, chemins de halage, bornes d'amarrage, etc.	125,000 »
3° Au remplacement des arbres abattus par faits de guerre. . .	37,500 »
4° A la reconstruction du pont-rails à l'entrée de la station de Gand-Sud (quote-part de l'administration des Ponts et Chaussées)	480,000 »
5° A la reconstruction des ponts-levants à Tournai (démolition des ponts provisoires, réfection des garde-corps des culées aux abords des ponts, pavage des chaussées, etc.) . . .	400,000 »
6° A faire face aux imprévus et à des dépenses diverses. . .	100,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>1,177,500 »</u>

ART. 98. — *Dendre. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 125,000 francs.

Ce crédit permettra le paiement :

1° De la reconstruction des maisons éclusières de Termonde et de Grammont. fr.	100,000 »
2° De dépenses diverses et imprévues	25,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>125,000 »</u>

ART. 99. — *Lys. — Etudes et travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 570,000 francs.

Ce crédit est notamment destiné :

1° A la restauration des talus, digues et bornes d'amarrage fr.	20,000 »
2° A la reconstruction du pont tournant de Deynze (quotité recouvrable)	500,000 »
3° A faire face aux imprévus et à des dépenses diverses. . .	50,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>570,000 »</u>

ART. 100. — *Durme. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 10,500 francs.

Cette somme permettra la reconstruction des appareils marégraphiques.

ART. 101. — *Canal de Blaton à Ath. — Etudes et travaux.*

Crédit demandé : 590,600 francs.

Ce crédit permettra le paiement :

1° Des frais de reconstruction du pont de Grandglise . . . fr.	560,000 »
2° Des frais de reconstruction d'une passerelle à Ladeuze (1 ^{re} tranche d'une dépense totale de 145,000 francs.) . .	5,000 »
3° Des frais d'occupation de terrain pour accès à certains ponts provisoires à Belœil, Grosage, Stambruges	600 »
Imprévus	25,000 »
TOTAL. . . fr.	<u>590,600 »</u>

ART. 102. — *Canal de la Lys à l'Yperlée. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 33,000 francs.

Ce crédit servira notamment :

1° Au recreusement de fossés fr.	15,000 »
2° Au redressement de la route d'Ypres à Kemmel au droit du pont tournant détruit, par l'élargissement du batardeau restant	18,000 »
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	33,000 »
	<hr/>

ART. 103. — *Canal de Roulers à la Lys. — Études, travaux. Subsidés.*

Crédit demandé : 51,000 francs.

Ce crédit est principalement destiné :

1° Au renouvellement des plantations détruites par faits de guerre. fr.	14,000 »
2° A la reconstruction du pont sur la Mandel, à Roulers (intervention du Département des Travaux publics)	37,000 »
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	51,000 »
	<hr/>

ART. 104. — *Canal de dérivation de la Lys. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 221,000 francs.

Cette somme est destinée notamment :

1° Au remplacement, par un pont fixe en béton armé, du pont tournant de Deynze (quotité recouvrable). (Le crédit voté pour 1925 ne sera probablement pas employé.) fr.	116,000 »
2° A la consolidation des talus (quotité recouvrable).	80,000 »
3° A faire face aux imprévus.	25,000 »
	<hr/>
TOTAL. . . . fr.	221,000 »
	<hr/>

ART. 105. — *Canal de Gand à Ostende. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 675,000 francs.

Ce crédit est destiné notamment :

1° A la consolidation des talus (quotité recouvrable). fr.	100,000	»
2° A la reconstruction du pont sur la tête aval de la nouvelle écluse de la porte de Damme (quotité recouvrable)	220,000	»
3° A la reconstruction du pont sur la tête amont de l'ancienne écluse de la porte de Damme	40,000	»
4° A la reconstruction des estacades de garde et des ducs d'Albe du pont de Stalhille	70,000	»
5° Au remplacement, par des ponts semi-permanents, des ponts de Saint-Georges-ten-Distel et de Beernem.	220,000	»
6° A faire face aux imprévus.	25,000	»
TOTAL. fr.	675,000	»

ART. 106. — *Canal de Passchendaele à Nieuport. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 525,000 francs.

Ce crédit servira notamment :

1° A l'établissement d'un nouveau pont tournant à Leffinghe et à l'installation, à Zandvoorde, du pont en bois à provenir de Leffinghe. fr.	250,000	»
2° A la construction d'un nouveau pont à Passchendaele et à l'installation, au Rattevalle, du pont-levis à provenir de Passchendaele	250,000	»
3° A parer aux imprévus	25,000	»
TOTAL. fr.	525,000	»

ART. 107. — *Canal de Selzaete à la mer du Nord. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 227,000 francs.

Cette somme est destinée notamment :

1° A la reconstruction du pont de Steeneschuur à Watervliet (quotité recouvrable). fr.	87,000	»
2° A la reconstruction du tablier définitif du pont de Ramsappelle	115,000	»
3° A faire face aux imprévus.	25,000	»
TOTAL. fr.	227,000	»

ART. 108. — *Canal de Gand à Terneuzen. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Ce crédit permettra notamment :

1° De procéder à la location des bateaux rentrant dans la composition des ponts provisoires	fr.	30,000	»
2° De parer aux imprévus		20,000	»
TOTAL.		fr.	<u>50,000</u> »

ART. 109. — *Yzer. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 775,000 francs.

Cette somme servira principalement :

1° A la réfection et à la reconstruction des empièremens sur les digues.	fr.	750,000	»
2° A parer aux imprévus.		25,000	»
TOTAL.		fr.	<u>775,000</u> »

ART. 110. — *Canal d'Ypres à l'Yser. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 1,050,000 francs.

Ce crédit servira, notamment :

1° A la restauration des talus et du chemin de halage, entre l'écluse à Boesinghe, et la nouvelle écluse à construire au droit du pont-rails de Boesinghe.	fr.	150,000	»
2° A la démolition et à la reconstruction de l'écluse de Boesinghe (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 francs)		100,000	»
3° A la reconstruction du pont de Boesinghe sous la route de Langemarck à Boesinghe (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 500,000 francs)		50,000	»
4° Aux travaux de reconstruction du pont de Steenstraete		700,000	»
5° A parer aux imprévus.		50,000	»
TOTAL.		fr.	<u>1,050,000</u> »

ART. 111. — *Port de Nieupoort. — Études et travaux.*

Crédit demandé : 525,000 francs.

Cette somme est nécessaire pour :

1° La restauration de l'estacade ouest et l'établissement d'un musoir provisoire (2 ^e tranche d'une dépense totale évaluée à 2 millions de francs) fr.	500,000	»
2° Parer aux imprévus	25,000	»
TOTAL. fr.	<u>525,000</u>	»

ART. 112. — *Côte, parcs, avenues, plantations des dunes.**Études et travaux.*

Crédit demandé : 675,000 francs.

Ce crédit servira principalement :

1° A la réfection des perrés entre Westende et Middelkerke (3 ^e et dernière tranche d'une dépense totale évaluée à 1,850,000 francs) . . . fr.	650,000	»
2° A parer aux imprévus	25,000	»
TOTAL. fr.	<u>675,000</u>	»

ANNEXE.ART. 86. — *Routes et raccordements. — Ponts. — Études et travaux de reconstruction et de réfection.*

Crédit demandé : 1,550,000 francs.

Relevé des travaux à exécuter,
classés par province et suivant le degré d'urgence dans chaque service.

Numéro d'ordre.	Désignation des travaux.	Estimation de la dépense.	Observations.
PROVINCE DE FLANDRE OCCIDENTALE.			
1.	<i>Route de Caeskerke à Hoogstade-Linde. — Reconstruction du pont sur le Machuijtsbeke</i>	70,000	»
2.	<i>Reconstruction et réparation des ouvrages d'art du deuxième district d'Ypres</i>	150,000	»
3.	<i>Routes de l'État de Dixmude à Roulers et de Poelcapelle à Eessen. — Reconstruction et restauration des divers ponceaux et aqueducs</i>	65,000	»
4.	<i>Route d'Espierres à Dottignies. — Reconstruction du ponceau sur la petite Espierres, à Espierres</i>	65,000	»
	A REPORTER. fr.	350,000	»

	REPORT. . . . fr.	350,000 »
PROVINCE DE FLANDRE ORIENTALE.		
1	Reconstruction du pont sur la Lys à Leerne-Saint-Martin.	450,000 »
2.	Reconstruction du pont métallique sur l'Escaut à Zwynaerde	625,000 »
TRAVAUX IMPRÉVUS ET DIVERS.		
Travaux supplémentaires et imprévus reconnus indispensables au cours de l'exécution des travaux dont les entreprises ont été approuvées en 1925 et années antérieures. — Impression des cahiers des charges et de plans. — Frais d'études, etc. . . .		
		125,000 »
	TOTAL fr.	<u>1,550,000 »</u>

**MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU TRAVAIL
ET DE LA PRÉVOYANCE SOCIALE.**

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 113. — *Services frigorifiques de l'État* (en liquidation).

1° *Dépenses d'exploitation :*

a) *Personnel temporaire. — Traitements et indemnités* (y compris une somme de 112,000 francs pour la partie mobile des traitements et salaires).

Crédit demandé : 610,000 francs,

se décomposant comme il suit :

Nombre d'agents.	Qualité.	Dépense.
1	Directeur général faisant fonctions fr.	26,000 »
1	Conseiller technique.	12,000 »
5	Sous-directeurs	75,000 »
2	Chefs de bureau	22,000 »
6	Sous-chefs de bureau	60,000 »
6	Rédacteurs.	51,000 »
3	Commis-rédacteurs	19,900 »
8	Commis d'ordre	46,700 »
2	Sténo-dactylographes	11,000 »
2	Huissiers	9,000 »
1	Messenger	3,650 »
1	Nettoyeuse	2,000 »
	Indemnité à un chef de bureau à titre personnel	2,000 »
<u>38</u>	A REPORTER. . . . fr.	<u>340,250 »</u>

	REPORT. fr.	340,250 »
Indemnité de résidence fr.	20,150 »	
Partie mobile des traitements	112,000 »	
Indemnités familiales	12,480 »	
	<hr/>	144,630 »
	fr.	484,880 »
Indemnités éventuelles de licenciement	100,000 »	
	fr.	584,880 »
Imprévus	25,120 »	
	<hr/>	
	TOTAL. fr.	610,000 »
		<hr/>

b) Salaires du personnel ouvrier.

Crédit demandé : 1,059,000 francs,

se décomposant comme il suit :

	Nombre d'ouvriers.	Dépense.
	—	—
1. Personnel technique de la Direction générale (équipe volante)	2	25,000 »
2. Personnel de l'entrepôt d'Anvers	18	140,000 »
3. Id. id. de Bruxelles	18	175,000 »
4. Id. id. de Gand	12	90,000 »
5. Id. id. de Bressoux	5	34,000 »
6. Id. id. de Marcinelle	5	35,000 »
7. Id. id. de Péruwelz	3	25,000 »
8. Id. id. d'Audenarde	3	25,000 »
9. Id. id. d'Ypres	3	25,000 »
10. Id. de l'atelier central et magasin-garage .	22	180,000 »
11. Concierge-nettoyeuse des bureaux du service technique	4	5,000 »
	<hr/>	
	92	
12. Salaires : manutentions pour compte de clients (dépenses récupérables)		300,000 »
	<hr/>	
	TOTAL fr.	1,059,000 »
		<hr/>

c) *Frais généraux; loyers, approvisionnements en huile, etc.*

Crédit demandé : 1,622,000 francs.

A. — *Frais divers d'exploitation :*

1° ASSURANCES :

Prévisions pour primes à payer pour l'assurance des marchandises de toute nature pouvant être entreposées dans les frigorifères (dépense en partie récupérable) fr.	200,000	»
Primes incendie	12,000	»
Assurances collectives	30,000	»
	<hr/>	242,000 »

2° FRAIS DIVERS :

Fournitures de bureau fr.	6,000	»
Timbres, télégrammes, téléphones.	12,000	»
Frais de voyage	32,000	»
Loyers, redevances, contributions	135,000	»
Chauffage et éclairage des bureaux.	35,000	»
Entretien et réparation des immeubles, mobilier, matériel, machines, wagons	370,000	»
Frais pour compte des clients à la réception et à l'expédition des marchandises (frais récupérables)	150,000	»
Frais divers et imprévus	20,000	»
	<hr/>	760,000 »

B. — *Approvisionnements :*

Huile incongelable fr.	4,900	»
Id. pour mouvements et dynamos	5,750	»
Id. pour moteurs (gaz et Diesel)	9,900	»
Id. pour transformateurs.	2,700	»
Charbon et coke	50,750	»
Huile combustible.	7,500	»
Énergie électrique	488,000	»
Ammoniaque	43,200	»
Divers et imprévus	7,300	»
	<hr/>	620,000 »
TOTAL. . . . fr.	<hr/>	<hr/> 1,622,000 »

2° Dépenses de premier établissement : travaux divers de transformation
ou d'agrandissement dans certains entrepôts.

Crédit demandé : 1,050,000 francs,
se décomposant comme suit :

a) *Bruxelles* :

1. Installation d'une pompe de réserve. fr.	20,000	»	
2. Installation d'un troisième compresseur de réserve, avec moteur et raccor- dement	200,000	»	
3. Installation d'un monte-charge double, avec échelle de secours et canalisation d'eau pour incendie.	145,000	»	
4. Construction d'un dégagement, avec avec escalier, pour la cave	7,500	»	
5. Construction de bureaux à l'usage des services de direction, des services techniques et à l'usage des clients .	463,000	»	
			835,500 »

b) *Bressoux* :

1. Transformation de l'installation d'éclairage; instal- lation d'un transformateur en remplacement de la batterie fr.	20,000	»	
2. Aménagement d'une nouvelle salle froide.	27,500	»	
3. Transformation-allongement du raccor- dement	50,000	»	
			97,500 »

c) *Marcinelle* :

1. Installation de la surchauffe « Floodeed system » fr.	17,500	»	
2. Transformation de l'énergie motrice .	49,000	»	
			66,500 »

d) Honoraires et imprévus 50,500 »

TOTAL . . . fr. 1,050,000 »

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

Service des Bâtiments militaires.

ART. 114. — *Casernement de la fraction du régiment de chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand), (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 200,000 francs.

En 1925, il avait été prévu que les dépenses pour continuer les installations du casernement en question, s'élèveraient à 1,200,000 francs, savoir 1,000,000 de francs en 1925 et 200,000 francs en 1926.

C'est donc ce reliquat de 200,000 francs qui est sollicité. Il se rapporte à l'achèvement des installations prévues : salle d'affusion, salle d'armes, distribution d'eau, latrines, aménagement de la cour, et comprend les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 115. — *Casernement de la fraction du régiment de chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers), (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Ce crédit est nécessaire pour continuer à Hoogboom (Anvers) le casernement entamé depuis 1923 pour les troupes et services du régiment de chemin de fer (sauf un bataillon maintenu à Anvers, dans les installations du front 5-6 de l'enceinte déclassée). Il constitue la quatrième allocation.

La somme totale qui serait encore nécessaire pour achever ce casernement, en se basant sur l'estimation faite en 1923, est de 1,250,000 francs, mais cette somme doit être portée à 2,000,000 de francs, parce que la main-d'œuvre et les matériaux ont subi de fortes hausses et parce que l'état d'avancement des études n'avait permis de faire, à cette époque, qu'une estimation approximative.

Le crédit de 200,000 francs sollicité au budget de 1926 doit servir, en ordre principal, à la construction d'une partie du bloc de dépendances (cuisine). Ce bloc ainsi que le bloc d'entrée (bloc des services généraux) devaient être construits en 1925, mais le crédit demandé primitivement au projet de budget de 1925 a été réduit dans un but de compression des dépenses. Les services qui doivent occuper ces blocs se trouvent actuellement dans des baraquements qui peuvent encore être maintenus, à part ceux des cuisines.

Le crédit ci-dessus doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 116. — *Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmedy*
(travaux, études, surveillance).

Crédit demandé : 500,000 francs.

En 1925, 1,500,000 francs avaient été votés pour continuer les travaux de construction de ces deux casernes.

Les travaux prévus pour la caserne de Malmedy sont mis en adjudication, mais ceux relatifs à la caserne de Spa n'ont pu l'être, étant donnée l'incertitude dans laquelle on se trouvait au sujet de l'effectif qui devrait occuper cette caserne, incertitude due au projet de réorganisation de l'armée.

Le crédit de 500,000 francs demandé pour 1926 doit servir en ordre principal :

- a) pour la caserne de Spa, aux travaux d'achèvement et d'appropriation des bâtiments déjà construits à l'effet de les rendre utilisables pour le nouvel effectif à y loger ;
- b) pour la caserne de Malmedy, à la construction d'un bâtiment de dépendances.

Ce crédit doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 117. — *Installations pour le groupe de projecteurs*
du 4^{me} régiment d'artillerie d'armée (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé : 200,000 francs.

La batterie parc-atelier du 4^{me} régiment d'artillerie d'armée est restée installée à Anvers dans des baraquements.

Elle doit être transférée à Bruxelles pour rejoindre le reste du régiment où des installations doivent lui être construites.

Le coût de ces installations sera de 1,800,000 francs. Leur réalisation sera effectuée sur plusieurs exercices.

Le crédit de 200,000 francs demandé pour 1926 servira, en ordre principal, à la construction d'un hangar de 450 mètres carrés et aux travaux préliminaires de construction d'un bloc de logement et d'un pavillon de latrines.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 118. — *Construction d'installations diverses au Camp de Beverloo*
(travaux, études, surveillance).

Crédit demandé : 550,000 francs.

Lors de l'établissement du Budget extraordinaire de 1925, il a été annoncé qu'il restait à prévoir, pour les exercices ultérieurs :

- a) Les travaux de modernisation des latrines et égouts, travaux ajournés parce qu'ils sont liés à la distribution d'eau en cours d'exécution ;

Les travaux d'installation de cette distribution ne seront complètement terminés qu'en 1927 ;

L'étude des travaux de modernisation des latrines et égouts n'a donc pas été poussée.

b) La construction de logements pour officiers et d'un mess.

De plus le détachement permanent à Beverloo, du régiment du chemin de fer ayant augmenté d'importance en raison de l'extension des voies de 0^m60 et du matériel en service, il devient nécessaire de construire un petit casernement pour ce détachement.

Enfin, les nouvelles cuisines construites nécessitent l'acquisition de certains matériels culinaires modernes qui permettront d'améliorer encore la préparation de la nourriture du soldat au camp.

Le crédit nécessaire pour ces travaux et fournitures, non compris la modernisation des latrines et égouts, est évalué à 800,000 francs.

Toutefois, afin de répartir les dépenses sur plusieurs exercices, il n'est demandé que 550,000 francs pour 1926.

La construction des logements pour officiers et la modernisation des égouts et latrines seront reportées à l'exercice 1927.

Le présent crédit doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 119. — *Améliorations diverses au camp d'Elsenborn*
(travaux, études, surveillance).

Crédit demandé : 1,000,000 de francs.

La nécessité de ces améliorations a été justifiée lors de l'établissement des budgets précédents : l'état des baraquements existant encore dans ce camp et construits par les Allemands avant la guerre est déplorable; il est nécessaire de les remplacer par des constructions en matériaux durs.

L'établissement du programme d'ensemble des améliorations est à modifier, étant donnée la réorganisation en projet de l'armée. Cependant, il semble que l'on devra encore compter sur une dépense totale de 6 millions de francs. Un crédit de 1 million de francs est demandé pour 1926.

Il est destiné, en ordre principal, à la construction de 6 blocs de logement, à un mess pour sous-officiers et à des installations sanitaires.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 120. — *Continuation des installations de distribution d'eau*
dans les camps (travaux, études, surveillance).

Crédit demandé : 500,000 francs.

Le crédit alloué en 1925 n'a pas permis d'achever les installations de la distribution d'eau de Beverloo, par suite de l'augmentation du coût de la main-d'œuvre et des matériaux : une somme de 250,000 francs est encore nécessaire.

En ce qui concerne Elsenborn, les améliorations apportées à ce camp n'étant pas complètement arrêtées, il n'a pas été possible de déterminer les modifications à apporter à la distribution d'eau. Mais il est certain, dès maintenant, que les réserves actuelles d'eau sont insuffisantes pour les effectifs en période de camp et qu'il est urgent de construire un réservoir supplémentaire. Le coût de ce réservoir est estimé à 250,000 francs.

C'est donc aux deux fins indiquées ci-dessus que le crédit de 500,000 francs est demandé.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 121. — *Écoles d'armes. — Extensions diverses (expropriations).*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Les procès en cours pour l'expropriation des terrains nécessaires pour les Écoles d'armes de Brasschaet ne sont pas terminés au moment de l'établissement du projet de budget pour 1926. Il n'est pas possible de prévoir quand ils se termineront. Il n'est donc demandé qu'un crédit réduit pour parer aux premiers paiements à faire si certains jugements intervenaient en 1926. Le crédit total nécessaire est toujours estimé à 310,000 francs.

Comme il a été exposé lors de l'établissement du Budget de 1925, l'achèvement des installations des Écoles d'armes à Brasschaet comprend l'établissement d'un système d'égouts.

Le crédit nécessaire est estimé à 250,000 francs, mais l'établissement du système d'égouts du camp dépend de celui du système d'égouts que doit établir la commune de Brasschaet sous sa voirie. Or, la construction de ce dernier n'a pas été effectuée faute de crédits et ne sera certainement pas terminée en 1926. La construction des égouts du camp peut donc être reportée à l'année 1927.

ART. 122. — *Construction de logements pour officiers et militaires subalternes mariés, spécialement dans les camps (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 300,000 francs.

L'impossibilité de trouver des logements dans le voisinage des camps rend quasi impossible le recrutement du personnel permanent, particulièrement du corps professoral des écoles d'armes qui fonctionnent dans ces camps.

Il a été reconnu urgent de remédier à cette situation.

Le crédit de 300,000 francs demandé pour 1926 permettra de terminer, à Beverloo, dix logements pour officiers, fonctionnaires, gradés subalternes et agents civils.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 123. — *Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée (travaux, études, surveillance, expropriations).*

Crédit demandé : 850,000 francs.

Le programme d'ensemble de ces travaux, exposé à l'occasion de l'établissement des Budgets extraordinaires de 1923 et 1924, doit être remanié, étant donné la réorganisation de l'armée.

Le crédit de 850,000 francs demandé pour 1926 servira en ordre principal :

a) A continuer divers travaux indispensables d'achèvement dans certains dépôts-annexes et à terminer leur ameublement, ainsi que celui des dépôts divisionnaires et de corps d'armée;

b) A continuer la construction du dépôt de munitions du IV^e Corps d'armée et à construire des accès nouveaux à certains dépôts de munitions situés dans les forts de Liège et de Namur.

Il doit couvrir à la fois les travaux, les dépenses d'expropriations et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 124. — *Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé: 100,000 francs.

Le crédit nécessaire pour terminer les travaux et fournitures de l'espèce dans les nouveaux casernements qui étaient prévus, était de 200,000 francs.

Toutefois, comme les casernes de Hoogboom et de Spa ne seront pas terminées en 1926, il n'est demandé que 100,000 francs pour ladite année.

Ce crédit servira, en ordre principal, à acquérir le mobilier pour un bloc de la caserne de Hoogboom et pour la partie terminée de la caserne de Spa. Il servira également à installer des dispositifs pour parer aux dangers d'incendie.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 125. — *Acquisition de terrains, expropriations et travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands, ainsi que pour certains sites historiques de la guerre.*

Crédit demandé : 250,000 francs.

Sur le crédit alloué pour le même objet, en 1925, 188,000 francs étaient destinés aux travaux à exécuter par le Département des Travaux publics, pour le détournement de la route nécessaire au maintien du site dit « Boyau de la Mort ».

Ces travaux ne pourront être mis en adjudication en 1925; cette somme ne sera donc pas engagée et le Département précité a demandé qu'elle soit inscrite à nouveau au Budget de 1926.

Le surplus, soit environ 60,000 francs, doit servir à payer des terrains non encore acquis ou en expropriation.

Service des Hôpitaux.

ART. 126. — *Achat de matériel de mobilisation pour le Service de santé.*

Crédit demandé : 1,600,000 francs.

La dépense totale est évaluée à 24 millions de francs. Une somme globale de 2,748,420 francs a été dépensée au cours des années 1923, 1924 et 1925.

Le crédit demandé est nécessaire en vue de poursuivre la réalisation du programme d'achat et de constitution du matériel de mobilisation du Service de santé. Le matériel actuel est désuet et absolument insuffisant.

ART. 127. — *Réfection et extension de l'installation électrique à l'hôpital militaire du camp de Beverloo.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

L'installation électrique qui existe dans cet hôpital a été faite pendant la guerre par les Allemands au moyen de matériel défectueux, tels que fils de zinc, appareillage de zinc, fils non isolés, etc.

Ensuite de l'usure, cette situation devient dangereuse et risque de provoquer des courts-circuits.

D'autre part, certains pavillons achevés depuis la guerre sont dépourvus d'éclairage.

Service de l'Intendance.

ART. 128. — *Équipement des troupes : achat des objets d'équipement nécessaires à la constitution d'une réserve et des équipements de guerre.*

Crédit demandé : 5,000,000 de francs (3^e tranche).

Constitution de 10,000 équipements de guerre.

Service des Établissements et Services techniques de l'Artillerie.

ART. 129. — *Édification de dépôts de munitions dans les bases (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 1,500,000 francs (7^e allocation).

Le coût total pour l'achèvement des travaux est estimé à 43 millions de francs.

Le crédit doit servir à l'achèvement des travaux de construction des dépôts de Houthulst et d'Aertrijke et à liquider les travaux préliminaires à l'organisation d'un troisième dépôt de munitions à Ploegsteert.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 130. — *Fonderie royale de canons : complètement de l'artillerie de campagne, de l'artillerie lourde et des autos blindés (matériel, main-d'œuvre, etc.).*

Crédit demandé : 12,299,000 francs.

Ce crédit est sollicité en vue des acquisitions et travaux nécessaires pour améliorer et compléter l'artillerie en matériel, munitions et accessoires, ainsi que pour l'acquisition du matériel anti-aéronef et chars de combat.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

ART. 131. — *Arsenal de construction : matériel anti-gaz, voitures diverses et harnais correspondants, ferrures de mobilisation (main-d'œuvre, etc.).*

Crédit demandé : 11,300,000 francs.

Ce crédit est destiné à la confection ou à l'achat de masques anti-gaz, de voitures diverses, de harnais, d'accessoires, de ferrures et à la remise en état du charroi récupéré.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

ART. 132. — *Manufacture d'armes : complètement de l'armement portatif et des armes automatiques, matériel de tir (main-d'œuvre, etc.).*

Crédit demandé : 8,830,000 francs.

Ce crédit est destiné à la fabrication ou à l'achat d'armes portatives, d'armes blanches, d'armes automatiques, d'accessoires d'armes, de matériel de tir, à la remise en état d'armes récupérées ou d'armes mises hors de service par la guerre et à l'équipement des ateliers de fabrication des pièces de rechange, ainsi qu'aux études de la Commission d'armement de l'infanterie et de la cavalerie.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

ART. 133. — *Atelier de fabrication de munitions : complètement des approvisionnements en munitions d'artillerie et d'infanterie (matériel, main-d'œuvre, etc.).*

Crédit demandé : 22,472,000 francs.

Ce crédit est sollicité en vue de compléter les approvisionnements de guerre en munitions d'artillerie et d'infanterie.

Il se rapporte à la fois aux dépenses à faire pour les machines et l'outillage, l'achat des matières premières, l'installation des ateliers et la main-d'œuvre.

ART. 134. — *Acquisition de matériel pour le service technique du 4^e régiment d'artillerie d'armée (projecteurs).*

Crédit demandé : 900,000 francs (5^e allocation).

Le coût total s'élèvera à 12,500,000 francs environ.

Le crédit est nécessaire à l'acquisition d'appareils, accessoires et réserves nécessaires au fonctionnement des projecteurs de 150 centimètres acquis en 1922, 1923 et 1924 et pour continuer à mettre sur pied la 1^{re} batterie de projecteurs automobiles.

ART. 135. — *Service des gaz de combat : construction d'un laboratoire pour essais semi-industriels de fabrication et achèvement de l'installation des laboratoires de chimie et de physiologie (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 135,000 francs.

Le crédit sollicité se décompose comme suit :

1^o 75,000 francs pour l'achèvement de l'installation des laboratoires de physiologie et de chimie. Les sommes accordées au Budget extraordinaire de 1925 ne permettront de réaliser, eu égard aux prix actuels des matériaux, que les parties essentielles du projet d'ensemble établi en 1924.

Cette somme permettra de poursuivre l'achèvement du projet.

2^o 60,000 francs pour la construction d'un laboratoire semi-industriel destiné, vu le peu de développement de notre industrie chimique, à rechercher en temps de paix les procédés de fabrication des produits dont l'utilisation pourrait être rendue brusquement nécessaire en temps de guerre.

Le crédit doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

Services techniques du génie.

ART. 136. — *Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 500,000 francs.

Le crédit demandé doit permettre l'achèvement des acquisitions de terrains nécessaires et la continuation des installations les plus urgentes.

La dépense totale prévue est de 1,600,000 francs.

Le crédit de 700,000 francs, demandé en 1925, a été réduit à 500,000 francs. Après l'octroi du crédit de 500,000 francs demandé pour 1926, il restera donc pour 600,000 francs de travaux à exécuter.

Le crédit sollicité pour 1926 servira, en ordre principal, à achever les travaux

prévus pour 1925 et non exécutés en raison de la réduction du crédit, et à construire le magasin à outillage ainsi que le logement pour le gardien du parc.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 137. — *Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers.*

Crédit demandé : 30,500 francs (5° allocation),

en vue de continuer l'acquisition du matériel et de l'outillage de dotation des troupes et du matériel de ponts.

ART. 138. — *Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour les troupes et services de transmission.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Ce crédit est sollicité en vue de compléter les dotations de mobilisation des unités, suite à l'augmentation de matériel prévue par la nouvelle instruction sur les liaisons, pour continuer les nouvelles installations techniques et pour permettre l'étude, la mise en expérience et la construction du charroi à affecter aux troupes pour le transport du matériel de transmission.

ART. 139. — *Installations des troupes de transmission (travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Lors de l'établissement du Budget extraordinaire de 1925, il a été dit que le crédit de 150,000 francs demandé pour cette année était la dernière allocation nécessaire pour achever ces installations.

Mais, à ce moment, l'entreprise de construction du parc, dont le coût total était imputé sur le Budget de 1923, était encore en cours. L'entrepreneur adjudicataire étant décédé, l'entreprise a dû être résiliée. Des travaux pour une somme d'environ 150,000 francs n'ont pu être exécutés.

Actuellement, pour achever ces travaux, une somme de 200,000 francs est nécessaire. C'est le montant du crédit demandé.

Il doit couvrir à la fois les travaux et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 140. — *Complètement du matériel de guerre du régiment de Chemin de fer.*

Crédit demandé : 155,000 francs,

pour compléter partiellement le matériel de mobilisation.

ART. 141. — *Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée.*

Crédit demandé : 665,000 francs,

en vue de continuer les acquisitions nécessaires pour porter à la hauteur voulue la dotation des unités et pour fournir à l'armée le matériel qui lui est nécessaire.

ART. 142. — *Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art.*

Crédit demandé : 300,000 francs (5^{me} allocation).

Le crédit sollicité est nécessaire pour continuer la création de dispositifs permanents de destruction dans les ouvrages d'art dont la mise hors de service doit pouvoir être réalisée en temps de guerre.

ART. 143. — *Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements et débarquements des troupes.*

Crédit demandé : 100,000 francs (2^e allocation).

La dépense pour l'achèvement des travaux projetés est estimée à 1,813,000 francs, aux prix actuels. Ces travaux sont nécessités par le fait que le réseau des chemins de fer belges se caractérise, tant au point de vue militaire qu'au point de vue industriel, par de grandes possibilités de transport, résultant du développement des voies ferrées, en même temps que par des possibilités insuffisantes d'embarquement et de débarquement, ainsi que de garage dans les gares.

L'inverse existe sur le réseau frontière allemand et dans la zone de l'Est français.

Le crédit demandé pour 1926 permettra l'amélioration de deux gares, qu'il est particulièrement urgent d'aménager.

Aéronautique militaire.

ART. 144. — *Aérodromes : achat de terrains et travaux de casernement divers (expropriations, travaux, études, surveillance).*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs. .

Lors de l'établissement du Budget extraordinaire de 1925, il a été signalé qu'une somme de 3,471,000 francs était encore nécessaire pour terminer les acquisitions de terrains et les travaux de casernement divers.

Un crédit de 500,000 francs a été accordé en 1925; il resterait donc 2,971,000 francs à solliciter.

D'autre part, il a été reconnu qu'il était indispensable d'acquérir encore certains terrains pour maintenir libres de toute construction et pour améliorer ainsi les couloirs d'accès aux plaines d'atterrissage des aérodromes.

Le coût de ces acquisitions complémentaires s'élèvera à environ 5,400,000 francs.

La somme globale encore nécessaire pour l'aménagement des aérodromes s'élève donc à environ 8,371,000 francs.

Mais certains procès d'expropriation actuellement en cours semblent devoir encore trainer; de plus, l'acquisition des terrains nécessaires aux couloirs d'accès ne pourra se réaliser en un an; avec le crédit sollicité, on escompte pouvoir faire face aux paiements à effectuer en 1926 pour les dépenses d'expropriation et d'acquisition et, le cas échéant, pour les travaux, ainsi qu'aux frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 145. — Complètement du matériel aéronautique militaire.

Crédit demandé : 7,000,000 de francs,

pour poursuivre la réalisation du programme arrêté en 1920.

Ce crédit se décompose comme il suit :

a) Achat d'aéronefs	fr.	6,000,000	»
b) Achat d'armements (mitrailleuses et lance-bombes)		1,000,000	»
		<hr/>	
TOTAL.	fr.	7,000,000	»

Services divers.

ART. 146. — Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes (travaux, études, surveillance, expropriations).

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Le crédit global prévu en 1923 était de 27,041,000 francs. Il devait se répartir sur plusieurs exercices.

Toutefois il fut réduit à 20,557,000 francs par suite de l'ajournement de la question de la préparation militaire.

Sur cette somme, trois allocations ont été accordées : 7,307,000 francs en 1923 (la somme inscrite au Budget était de 9,457,000 francs, mais elle comprenait une somme de 2,150,000 francs pour la préparation militaire à laquelle il a été renoncé en 1923); 2,250,000 francs en 1924 et 4,000,000 en 1925 (le crédit demandé était de 4,927,000 francs, mais il a été réduit à 4,000,000 de francs ensuite de la compression des dépenses).

Les allocations de 1923 et 1924 ont été presque entièrement dépensées; celle de 1925 le sera probablement également.

Le crédit de 1,500,000 francs demandé pour 1926 servira :

- a) A installer l'éclairage électrique dans quatre casernes et dans la partie construite de deux autres;
- b) à construire deux stands tunnel;
- c) à l'achèvement de l'équipement et du remaniement des champs de tir;
- d) à la construction de 2 portiques de gymnastique.

Il doit couvrir à la fois les travaux, les dépenses d'expropriations et les frais éventuels complémentaires d'études et de surveillance.

ART. 147. — *Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Il s'agit des tronçons de chemin de fer de Cappellen-Pylogone de Brasschaet et Cappellen-Hoogboom.

Des allocations ont été accordées pour ces acquisitions en 1923, 1924 et 1925.

L'État est déjà propriétaire de nombreuses emprises. Mais les négociations pour les dernières sont laborieuses. Entamées en 1924, elles n'ont pas encore pu aboutir.

D'après un avis de la Commission chargée des acquisitions et des expropriations dans la banlieue d'Anvers, la somme nécessaire pour terminer les dernières acquisitions serait de 400,000 francs.

Il n'est demandé que 50,000 francs pour l'année 1926 parce qu'il semble que cette somme suffira pour faire face aux paiements à résulter des décisions qui interviendront en 1926.

ART. 148. — *Extension ou acquisition des plaines de manœuvres.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

L'instruction de la troupe exige actuellement des plaines de manœuvres beaucoup plus étendues que celles qui existent dans certaines garnisons.

L'extension des plaines actuelles ou l'acquisition de nouvelles est nécessaire.

La question est à l'étude pour les grandes garnisons.

En ce qui concerne Liège, une nouvelle plaine devrait être acquise à Bressoux. Cette acquisition coûtera 1 million de francs.

Un crédit de 200,000 francs est demandé pour pouvoir commencer les acquisitions.

ART. 149. — *Mobilisation industrielle.*

Crédit demandé : 300,000 francs,

pour favoriser la mobilisation industrielle de l'armée en permettant de subsidier les industriels résolus à créer un *outillage spécial* intéressant surtout les fabrications militaires, d'assurer l'achat de *machines particulières* ou de *travaux spéciaux* concernant les fabrications de mobilisation.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 150. — *Service des bâtiments et constructions militaires : bâtiments.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Ce crédit se rapporte aux dépenses de liquidation des établissements belges en France. Certains points sont encore litigieux. On attend la décision du Gouvernement français. La date de liquidation de ces affaires ne pouvant être prévue,

le renouvellement du crédit de 100,000 francs destiné, en 1925, à faire face aux affaires les plus urgentes, et qui n'a pas été dépensé, n'est pas demandé.

La somme de 10,000 francs proposée paraît nécessaire pour le règlement d'une affaire actuellement à l'étude et qui semble devoir être éventuellement liquidée au moyen de cette somme.

ART. 151. — *Frais des commissions des pensions militaires, instituées par les lois coordonnées sur les pensions militaires, chargées de statuer sur les droits aux pensions et allocations des militaires et assimilés, ou de leurs ayants droit, ayant participé à la campagne de 1914-1918 (y compris une somme de 60,000 francs pour la partie mobile des traitements). Frais de transport de ces militaires et assimilés appelés devant les commissions des pensions militaires. — Frais de séjour dus aux ayants droit des militaires ou assimilés ayant pris part à la campagne de 1914-1918, appelés, par application de l'article 40^{bis} des lois coordonnées précitées, devant une commission médicale et, éventuellement, frais de visite médicale à l'étranger desdits ayants droit, ainsi que les frais d'hospitalisation résultant de leur mise en observation dans un hôpital militaire. — Frais résultant de l'application du décret du 24 mai 1925 du Haut Commissaire royal Gouverneur des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine. — Frais de la Commission médico-légale.*

Crédit demandé : 580,000 francs.

La majoration de 150,000 francs comparativement à 1925 provient du transfert au présent article, de la somme de 150,000 francs prévue antérieurement à l'article 62 du Budget ordinaire de 1925, pour frais de transport d'invalides appelés devant les commissions de pensions militaires.

ART. 152. — *Réquisitions diverses et dégâts (y compris les indemnités payées, à titre d'avance, par la Belgique pour le compte du Gouvernement britannique).*

Crédit demandé : 2,000,000 francs.

Pour assurer le paiement :

- a) Du reliquat des créances arriérées en matière de réquisitions et dégâts;
- b) Des dommages causés en 1914 dans les positions fortifiées par les mesures préventives de défense;
- c) Des indemnités que le Gouvernement belge, substitué au Gouvernement britannique conformément à l'accord du 4 septembre 1917, paiera, à titre d'avance, pour le compte du Gouvernement anglais.

ART. 153. — *Frais des commissions des pensions d'invalidité, des pensions et allocations militaires aux ayants droit des anciens militaires des territoires d'Eupen-Malmedy et de La Calamine, instituées par les articles 18 et 42 du décret du 15 septembre 1923, modifié par le décret du 27 mars 1925, du Haut Commissaire royal Gouverneur.*

Crédit demandé : 25,000 francs.

Somme nécessaire pour l'exercice 1926.

ART. 154. — *Dépenses du service de destruction des munitions (y compris une somme de 2,400 francs pour la partie mobile des traitements et salaires).*

Crédit demandé : 1,251,755.

Décomposition du crédit :

DÉPENSES.	Service central.	Régions dévastées.	Région Ouest.	Région Est.	Totaux.
1 ^o a) Personnel (y compris les indemnités aux officiers pensionnés) . . . fr.	4,200 »	13,000 »	4,100 »	17,700 »	39,000 »
b) Partie mobile des traitements et salaires . . .	1,200 »	»	»	1,200 »	2,400 »
c) Ouvriers	»	654,469 »	138,312 »	50,680 »	843,461 »
2 ^o Indemnité de danger . . .	»	15,000 »	5,800 »	900 »	21,700 »
3 ^o Indemnité de déplacement et de séparation	300 »	9,780 »	3,000 »	4,750 »	17,830 »
4 ^o Frais de location d'immeubles et de terrains	»	4,164 »	12,000 »	»	16,164 »
5 ^o Dégâts occasionnés aux terrains et immeubles par la destruction des munitions.	»	25,000 »	50,000 »	10 000 »	85,000 »
6 ^o Achat de matériel, outils et objets divers nécessaires aux services de destruction	»	91,000 »	24,000 »	3,000 »	118,000 »
7 ^o Frais de chauffage, éclairage, abonnements téléphoniques	500 »	9,500 »	1,000 »	2,400 »	13,400 »
8 ^o Assurance, accidents, soins médicaux, etc.	»	8,800 »	3,500 »	3,500 »	15,800 »
9 ^o Frais de transport du personnel militaire (par chemin de fer et par vicinal)	»	»	4,000 »	»	4,000 »
10 ^o Évacuation par vicinal des munitions récupérées . .	»	»	75,000 »	»	75,000 »
TOTAUX . . . fr.	6,200 »	830,713 »	320,712 »	94,130 »	1,251,755 »

MINISTÈRE DES FINANCES.

I. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES PROPREMENT DITES.

ART. 155. — *Acquisition, construction, aménagement et ameublement de locaux pour les services dépendant de l'Administration de l'enregistrement et des domaines.*

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

L'organisation des services de recettes et de contrôle et leur centralisation dans les locaux adaptés aux besoins nouveaux doit être continuée au fur et à mesure des possibilités.

D'autre part, l'État doit assurer l'installation des bureaux qui, en raison de l'importance prise par les services et aussi par suite de la crise persistante des logements, ne peuvent être établis, comme c'était la règle, dans la maison d'habitation des receveurs.

ART. 156. — *Appropriation des terrains provenant du démantèlement des places fortes.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Même chiffre qu'en 1925.

ART. 157. — *Prix d'achat d'immeubles pouvant échoir à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête.*

Crédit demandé : 200,000 francs,

contrebalancé par une recette de 200,000 francs portée aux recettes extraordinaires.

ART. 158. — *Construction, acquisition et aménagement d'immeubles pour le Service des contributions directes et du cadastre. Réalisation de l'acquisition, par l'Administration des contributions directes et du cadastre, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'État peut exercer un droit de rétention.*

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

Un crédit de 3,500,000 francs est prévu au budget des dépenses extraordinaires de 1925, notamment pour la liquidation des sommes afférentes à l'exercice, par l'État, du droit de rétention prévu par la loi sur les biens

d'ennemis, l'Administration des contributions directes, douanes et accises ayant retenu certains meubles et immeubles; ce crédit est destiné à faire face également aux frais d'acquisition et d'aménagement d'immeubles que ladite Administration doit se procurer pour installer ses divers services provinciaux en vue de répondre aux exigences du nouveau régime fiscal; enfin, le même crédit permet la construction de maisons douanières à la frontière.

L'Administration des contributions directes et du cadastre étant aujourd'hui entièrement distincte de celle des douanes et accises, des articles différents sont ouverts au budget des Finances pour ces deux administrations; on ne peut agir autrement pour les dépenses extraordinaires.

La mise en application des impôts sur les revenus a exigé l'utilisation de locaux spacieux destinés à recevoir le public et à servir de bureaux au personnel. Dans les grandes villes et agglomérations, les services ont été centralisés, les fonctionnaires et employés étant tous installés dans un même bâtiment, tant pour les facilités du service que pour celles des contribuables qui, aujourd'hui, doivent se mettre souvent en rapport avec les inspecteurs et les contrôleurs des contributions, alors qu'antérieurement les receveurs seuls étaient fréquemment en contact avec les redevables.

A défaut de locaux convenables, il n'a été possible, jusqu'à ce jour, de procéder à la centralisation des services que dans les localités importantes. L'expérience ayant permis de constater que le groupement des offices donnait d'excellents résultats, le moment est venu d'étendre cette mesure aux villes secondaires ainsi qu'aux agglomérations industrielles.

Le crédit de 4 million de francs demandé pour 1926 permettra la réalisation partielle de cette réforme, qui sera poursuivie graduellement à mesure que les circonstances locales s'y prêteront.

ART. 159. — *Construction, acquisition et aménagement de maisons pour les agents de la douane aux frontières et d'immeubles pour le service des douanes et accises. Réalisation de l'acquisition, par l'Administration des douanes et accises, d'immeubles et meubles sous sequestre, pour lesquels l'Etat peut exercer un droit de rétention.*

Crédit demandé : 2,000,000 de francs.

Voir les explications données à l'article précédent.

Le programme de construction de maisons douanières est en bonne voie d'exécution et il est à prévoir que le crédit de 1925 sera dépensé en grande partie. Néanmoins, il n'a pas été possible d'engager tous les travaux indispensables dans la partie nord des cercles d'Eupen-Malmedy, notamment, où la frontière a été tracée de telle manière que les agents de la surveillance ne peuvent se loger. Il reste à construire de nombreuses habitations que l'on pourra mettre en adjudication en 1926.

En outre, des nécessités semblables doivent être satisfaites à différents points de la ligne-frontière du nord du pays.

ART. 160. — *Avance du Trésor belge pour couvrir les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda-Urundi (2^{me} tranche d'une avance totale de 20,000,000 de francs).*

Crédit demandé : 4,300,000 francs.

Deuxième tranche de l'avance totale de 20,000,000 de francs pour les dépenses d'outillage économique des territoires du Ruanda-Urundi.

L'emploi de cette somme de 20 millions a été indiquée au projet de Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour 1925 (*Doc. Ch. des Repr. n° 4-XVI, Session extraordinaire de 1925*).

Des mesures sont prises en vue du remboursement au Trésor de cette avance de 20 millions et de toutes les autres sommes déjà avancées et restant à avancer. Le remboursement se fera en trente ans sur la base d'un intérêt de 6 %. La première annuité figure au Budget des Voies et Moyens de 1926. (Remboursements.)

ART. 161. — *Participation au capital d'établissement des lignes d'autobus concédées à la Société Nationale des Chemins de fer vicinaux.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Même crédit qu'en 1925.

ART. 162. — *Participation de l'Etat dans la formation du capital des sociétés locales ou régionales d'habitations et logements à bon marché, agréées par la Société Nationale (art. 7 de la loi du 11 octobre 1919).*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Comme pour l'exercice 1925, on estime qu'un crédit de 300,000 francs sera suffisant pour couvrir, en 1926, la participation de l'Etat, soit dans la formation du capital des sociétés à constituer, soit dans l'augmentation éventuelle du capital d'anciens groupements.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 163. — a) *Restitutions de prix ou de produits de toute nature indûment perçus, encaissés par le Domaine en matière de recettes de réparation, y compris le butin de guerre. — Remboursement de fonds reconnus appartenir à des tiers.*

Crédit demandé : 200,000 francs.

b) *Honoraires d'avocats et d'avoués, frais de vente et autres actes, frais de procédure, dommages-intérêts, intérêts moratoires, déboursés, etc., en fait*

de recouvrement par le Domaine d'indemnités allouées indûment pour dommages de guerre et d'autres produits en matière de recettes de réparation, à l'exception du butin de guerre.

Crédit demandé : 10,000 francs.

Mêmes crédits qu'en 1925.

Art. 164. — *Réparation des dommages résultant de la guerre causés aux propriétés de la Donation royale et aux autres immeubles domaniaux.*

Crédit demandé : 100,000 francs,

nécessaire pour continuer les travaux en 1926.

Art. 165 — *Dépenses de toute nature ayant pour objet l'entretien, la réparation et l'amélioration des maisons ouvrières érigées dans les régions dévastées et destinées à être vendues (y compris exceptionnellement les dépenses des exercices antérieurs).*

Crédit demandé : 300,000 francs.

Le Département des Affaires Économiques (Office des Régions dévastées), a remis au Domaine les cités-jardins érigées dans les régions dévastées et comportant un chiffre total d'environ 1,200 maisons. Les constructions du type « semi-définitif » sont généralement faibles et exigent des réparations indispensables.

L'Administration des Domaines ne fera exécuter que les travaux strictement nécessaires pour conserver aux cités un aspect convenable en vue de leur aliénation au profit du Trésor.

SERVICES BELGES DES RESTITUTIONS ET RÉPARATIONS EN NATURE.

1° Réparations en nature.

Art. 166. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 44,000 francs pour la partie mobile des traitements.)*

Crédit demandé : 167,690 francs,

se décomposant comme il suit :

1 agent temporaire à fr.	12,000	»	12,000	»
1 id.	11,250	»	11,250	»
1 id.	8,000	»	8,000	»
3	A REPORTER.	. fr.	34,250	»

3		REPORT. . . fr.	31,250 »
3	agents temporaires	6,500 »	19,500 »
1	id.	6,000 »	6,000 »
3	id.	5,200 »	15,600 »
1	id.	5,000 »	5,000 »
1	id.	4,800 »	4,800 »
2	id.	4,600 »	9,200 »
2	id.	4,400 »	8,800 »
1	id.	4,200 »	4,200 »
1	nettoyeuse	2,100 »	2,100 »
<hr/>			
18			106,450 »
	Indemnité de résidence		8,000 »
	Indemnité familiale		3,240 »
	Partie mobile des traitements.		44,000 »
	Prévisions pour augmentations		6,000 »
<hr/>			
	TOTAL. . . fr.		167,690 »

ART. 167. — *Indemnités pour travaux extraordinaires.*

Crédit demandé : 1,000 francs,

pour faire face à toute éventualité.

ART. 168. — *Frais de route, de séjour et de déplacement.*

Crédit demandé : 5,000 francs,

pour faire face à toute éventualité.

ART. 169. — *Matériel.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Frais de bureau, chauffage, éclairage, téléphones, télégrammes, publicité, etc.

ART. 170. — *Frais divers.*

Crédit demandé : 1,500,000 francs.

Commissions aux représentants, frais d'assurance, d'expédition, droits de douane, etc., résultant de la vente des produits fournis par l'Allemagne à titre de réparation.

2° Services des restitutions.

ART. 171. — *Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 13,600 francs pour la partie mobile des traitements).*

Crédit demandé : 67,700 francs,

se décomposant comme suit :

1 agent temporaire	fr.	19,000	»
1 id.		15,000	»
1 id.		6,500	»
1 id.		5,600	»
1 nettoyeuse		2,100	»
<hr/>			
5		48,200	»
Indemnité de résidence.		3,500	»
Id. familiale		2,400	»
Partie mobile des traitements.		13,600	»
<hr/>			
TOTAL.		fr.	67,700 »
			<hr/>

ART. 172. — *Indemnités pour travaux extraordinaires.*

Crédit demandé : 500 francs,

pour faire face à toute éventualité.

ART. 173. — *Frais de route, de séjour et de déplacement.*

Crédit demandé : 1,000 francs,

pour faire face à toute éventualité.

ART. 174. — *Matériel.*

Crédit demandé : 310,000 francs.

1° Frais de bureau, chauffage, éclairage, téléphones, télégrammes, etc.	fr.	10,000	»
2° Frais des dépôts de l'Allée-Verte et du Moulin-Ricquier (salaires d'ouvriers, frais de garde, d'outillage, matériaux pour nettoyage et réparations, eau, gaz, électricité, etc.) . . .		300,000	»
<hr/>			
TOTAL.		fr.	310,000 »
			<hr/>

ART. 175. — *Frais d'expédition, droits de douane, etc., résultant des fournitures faites par l'Allemagne à titre de réparation, en vertu du plan de Dawes.*

Crédit demandé : 3,000,000 de francs.

Reproduction du crédit alloué en 1925.

Récupération du butin de guerre.

ART. 176. — *Dépenses en matière de récupération du butin de guerre, y compris les dépenses des années antérieures (y compris une somme de 7,200 francs pour la partie mobile des traitements).*

Crédit demandé : 200,000 francs.

Reproduction du crédit voté pour 1925.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES.

**II. — DÉPENSES NON PERMANENTES
AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.**

Administration centrale.

ART. 177. — *Traitements d'activité et de disponibilité, indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. — Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. — Etudes et missions. — Dépenses diverses (y compris une somme de 1,735,197 francs pour la partie mobile des traitements).*

Crédit demandé : 7,000,000 de francs.

Diminution de 927,000 francs comparativement à 1925 :

- 1° Réduction de 1,306,700 francs, conséquence de la diminution du nombre d'agents.
- 2° Augmentation de 379,700 francs, provoquée :
 - a) Par les bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de la guerre en vertu de la loi du 21 juillet 1924;
 - b) Par les versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés.

Décomposition du crédit :

a) *Personnel.*

1 directeur général. fr.	28,000 »
3 directeurs dont 1 agent temporaire assimilé.	69,000 »
1 inspecteur principal.	18,000 »
15 sous-directeurs et agents temporaires assimilés.	281,250 »
16 chefs de bureau et agents temporaires assimilés.	226,000 »
24 sous-chefs de bureau et agents temporaires assimilés.	276,000 »
11 commis-rédacteurs de 1 ^o classe et agents temporaires assimilés	97,750 »
158 commis-rédacteurs de 2 ^e classe et agents temporaires assimilés	896,500 »
3 commis et agents temporaires assimilés	20,000 »
119 commis d'ordre id.	385,200 »
9 commis expéditionnaires id.	35,600 »
21 employés	131,900 »
50 sténos-dactylos, dactylographes et agents temporaires assimilés	256,000 »
30 huissiers, messagers, garçons de bureau.	133,850 »
27 nettoyeuses	56,700 »
<hr/> 488	<hr/> 3,411,750 »
Prévisions pour promotions et augmentations (y compris les augmentations accordées aux invalides de la guerre par application de la loi du 21 juillet 1924	200,000 »
Indemnité de résidence.	180,000 »
Indemnités familiale et de naissance	90,000 »
Partie mobile des traitements	1,400,000 »
Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	150,500 »
<hr/> TOTAL. . . fr.	<hr/> 5,132,250 »
b) Études et missions à confier à des personnes étrangères au Département fr.	15,000 »
c) Indemnités et secours à accorder aux fonctionnaires, employés et gens de service se trouvant dans une situation exceptionnelle fr.	15,000 »

d) Honoraires de l'avocat-conseil, d'avocats et d'avoués pour affaires traitées par les services repris sous le litt. a . . .	31,000 »
e) Indemnité du médecin agréé	2,500 »
f) Quote-part du Département dans les dépenses :	
1° Du Comité supérieur de contrôle (y compris une somme de 29,460 francs pour partie mobile des traitements) fr.	196,660 »
2° De l'Office central des Imprimés (y compris une somme de 1,587 francs pour la partie mobile de traitements)	5,190 »
	<u>201,850 »</u>
g) Personnel de l'Office des Régions dévastées; frais résultant des Comités consultatifs, abonnement de l'avocat-conseil (y compris une somme de 304,150 francs pour la partie mobile des traitements).	

Personnel.

1 directeur général fr.	28,000 »
1 inspecteur général (en disponibilité)	9,918 »
6 directeurs	140,000 »
9 sous-directeurs dont 1 temporaire	169,750 »
7 chefs de bureau dont 1 temporaire	102,000 »
4 sous-chefs de bureau dont 2 temporaires	46,750 »
31 commis rédacteurs dont 17 temporaires	195,950 »
13 sténo-dactylos dont 9 temporaires	72,400 »
4 commis d'ordre temporaires	21,300 »
3 expéditionnaires temporaires	16,400 »
6 messagers dont 4 temporaires	27,200 »
10 agents temporaires	188,600 »
4 nettoyeuses temporaires	13,100 »
99 fr.	<u>1,034,368 »</u>
Prévisions pour promotions et augmentations	70,392 »
Abonnement de l'Avocat-conseil	10,000 »
Vacations du médecin agréé	5,000 »
Comité technique et Comité de contrôle	30,000 »
Indemnité de résidence	47,750 »
Id. familiale	33,740 »
Partie mobile des traitements	304,150 »
Bonifications à accorder aux invalides par application de la loi du 21 juillet 1924	28,000 »
Application de la loi relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés	32,000 »
TOTAL fr.	<u>1,592,400 »</u>
h) Frais de dernière maladie et de funérailles fr.	<u>10,000 »</u>

Récapitulation.

Littéra a) Office des dommages de guerre et services dont les attributions se rapportent aux dommages de guerre fr.	5,132,250	»
Id. b) Études et missions	15,000	»
Id. c) Indemnités et secours	15,000	»
Id. d) Honoraires de l'avocat-conseil, d'avocats et d'avoués.	31,000	»
Id. e) Indemnité du médecin agréé	2,500	»
Id. f) Quote part du Département dans les dépenses du Comité Supérieur de contrôle et de l'Office Central des imprimés	201,850	»
Id. g) Office des Régions Dévastées	1,592,400	»
Id. h) Indemnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en activité de service.	10,000	»
TOTAL. fr.	<u>7,000,000</u>	»

ART. 178. — *Indemnités pour travaux extraordinaires.*
Crédit demandé : 85,000 francs.

Réduction de 10,000 francs par rapport à l'exercice 1925.
Ce crédit est sollicité pour faire face à toute éventualité.

ART. 179. — *Frais de route, de séjour et de déplacement.*
Jetons de présence.

Crédit demandé : 140,000 francs.

Détail du crédit :

a) 1° Office des Dommages de guerre et services dont les attributions se rapportent aux dommages de guerre.	}	40,000	»
2° Jetons de présence et frais de route et de séjour des délégués des sinistrés entendus à titre consultatif.			
b) Office des régions dévastées; missions		100,000	»
TOTAL. fr.		<u>140,000</u>	»

Réduction de 50,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

ART. 180. — *Matériel.*

Crédit demandé : 370,000 francs.

Détail du crédit :

a) Office des Dommages de guerre et services dont les attributions se rapportent aux dommages de guerre fr.	200,000 »	
b) Office des régions dévastées :		
1° Fournitures de bureau, impressions, publications, documentation photographique, etc. fr.	140,000 »	
2° Location, aménagement, chauffage et éclairage d'immeubles, achat et entretien de mobilier, menues dépenses, etc.	30,000 »	
	<hr/>	170,000 »
TOTAL fr.		<hr/> 370,000 »

Diminution de 80,000 francs par rapport à l'exercice 1925, provenant de la réduction des frais de chauffage et d'aménagement des locaux, des frais d'achat et d'entretien du mobilier et des frais d'achat de fournitures de bureau.

DOMMAGES DE GUERRE.

Cours et Tribunaux.

ART. 181. — *Frais de gestion des organismes de réparations : a) Traitements et partie mobile des traitements et indemnités du personnel. Travaux d'écritures. Indemnités pour travaux extraordinaires. Indemnités de voyage et de séjour du personnel. Versements à effectuer par l'État, en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. Jetons de présence; b) Matériel; c) Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des Commissaires de l'État, des inspecteurs du emploi, ou à celle du service des constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés. Indemnités des membres des Commissions arbitrales.*

Crédit demandé : 13,000,000 de francs.

Diminution de 6,105,460 francs par rapport au crédit alloué pour l'exercice 1925, malgré une majoration provoquée :

- a) Par les bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de la guerre par application de la loi du 21 juillet 1924;
- b) Par les versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925, relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés;

La diminution est occasionnée :

- a) par le transfert aux juridictions ordinaires ou à d'autres juridictions des dommages de guerre, des attributions de certains tribunaux de dommages de guerre;
- b) par le non-renouvellement des mandats d'environ 150 commissaires de l'État;
- c) par le recours moins fréquent à la collaboration d'experts;
- d) par la suppression d'un certain nombre d'emplois temporaires dans les commissariats et les greffes;
- e) par la suppression de la Commission des Transactions et des assesseurs près les tribunaux des dommages de guerre.

Décomposition du crédit :

a) Traitements et indemnités des présidents, vice-présidents, greffiers et greffiers-adjoints des trois cours fr.	272,000	»
Traitements et indemnités des présidents, vice-présidents, greffiers et greffiers-adjoints des tribunaux	577,000	»
Traitements des commissaires principaux et des commissaires de l'État	2,154,500	»
Traitements des inspecteurs et inspecteurs-adjoints du emploi	1,198,100	»
Primes de rendement aux commissaires de l'État, inspecteurs et inspecteurs-adjoints du emploi	1,580,000	»
Traitements et indemnités du personnel subalterne des commissariats, des greffes et des services de l'inspection du emploi	3,566,400	»
Indemnité à titre de compensation des frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires et gens de service en activité de service	2,000	»
Travaux d'écritures et de traduction	50,000	»
Indemnités pour travaux extraordinaires	50,000	»
Indemnités de voyage et de séjour du personnel des Cours et des Tribunaux, des Commissariats de l'État et des Inspections du emploi; rémunération des huissiers-audienciers des Cours et Tribunaux	700,000	»
TOTAL. . . fr.	10,150,000	»

Les divers postes concernant la rémunération du personnel se détaillent comme suit :

Cours.

Le nombre des chambres devra vraisemblablement être porté à 20.

Elles comprendront :

3 présidents (1 par cour) :	6,000 × 3 = fr.	18,000 »
17 présidents de chambre :	5,000 × 17 =	85,000 »
3 greffiers (1 par cour) :	11,000 × 3 =	33,000 »
17 greffiers-adjoints :	8,000 × 17 =	136,000 »
	TOTAL. fr.	272,000 »

Tribunaux.

Le nombre des chambres a été diminué d'environ 50 % au cours des années 1924 et 1925. Il pourra encore être réduit de 70 à 40 avant le 1^{er} janvier 1926.

Ces 40 chambres nécessiteront :

18 présidents choisis parmi les magistrats effectifs ou honoraires des juridictions ordinaires qui bénéficient, en vertu de l'arrêté royal du 31 janvier 1924, d'une indemnité annuelle de 5,000 francs :	5,000 × 18 = fr.	90,000 »
22 vice-présidents, dont 18 choisis parmi les magistrats effectifs ou honoraires des juridictions ordinaires qui bénéficient d'une indemnité annuelle de 4,000 francs (arrêté royal du 31 janvier 1924) :	4,000 × 18 =	72,000 »
et 4 à 12,000 francs :	12,000 × 4 =	48,000 »
18 greffiers à 10,000 francs :	10,000 × 18 =	180,000 »
22 greffiers-adjoints à 8,000 francs :	8,000 × 22 =	176,000 »
Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés . . .		11,000 »
	TOTAL. fr.	577,000 »

Commissariats de l'État.

I. — Cours (20 Chambres).

2 commissaires de l'État par Chambre (1 juriste et 1 technicien)	20 × 2 =	40
1 commissaire principal par Cour.		3

II. — Tribunaux (40 Chambres).

1 commissaire principal par arrondissement dans lequel subsiste un tribunal des dommages de guerre		18
1 commissaire principal et 7 commissaires de l'État à titre extraordinaire.		8
130 commissaires de l'État		130
	TOTAL.	199

La rémunération des commissaires principaux est fixée à 12,000, 12,650 ou 13,300 francs, selon leur ancienneté de service; celle des commissaires de l'État est de 6,000 francs (6,500 ou 7,000) ou 10,000 francs (10,500 ou 11,000), selon que les intéressés consacrent journellement un minimum de quatre ou de sept heures à leurs fonctions. Tenant compte, d'une part, de ce que de nombreux commissaires de l'État bénéficieront, en 1926, de l'augmentation triennale réglementaire de 500 ou de 1,000 francs, on peut fixer à 10,500 francs le traitement moyen des 199 commissaires prévus :
 $10,500 \times 199 =$ fr. 2,089,500 »

Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés 65,000 »

TOTAL. . . . fr. 2,154,500 »

Inspecteurs et inspecteurs-adjoints du emploi.

18 inspecteurs du emploi à 12,650 francs : $12,650 \times 18 =$ fr. 227,700 »

90 inspecteurs-adjoints du emploi au traitement moyen de 10,500 francs : $10,500 \times 90 =$ 945,000 »

Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés 25,400 »

TOTAL. . . . fr. 1,198,100 »

Primes de rendement.

Aux termes des dispositions de l'arrêté royal du 18 novembre 1922, modifiées par celles de l'arrêté royal du 31 décembre 1924, les commissaires principaux, les commissaires de l'État, les inspecteurs et les inspecteurs-adjoints du emploi peuvent bénéficier d'une prime de rendement qui varie de 1,200 à 7,000 francs.

La prime moyenne peut être fixée à 5,000 francs.

199 commissaires de l'État à 5,000 francs fr. 995,000 »

18 inspecteurs du emploi à 5,000 francs 90,000 »

90 inspecteurs-adjoints à 5,000 francs 450,000 »

Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés. 45,000 »

TOTAL. . . . fr. 1,580,000 »

*Personnel subalterne des commissariats, des greffes et des services
de l'inspection du emploi.*

De nombreux emplois temporaires pourront être supprimés dans les commissariats et les greffes, mais certains titulaires seront transférés aux services de l'inspection du emploi. Il convient, dans ces conditions, de réunir en un seul poste les prévisions concernant le personnel subalterne de ces divers services.

Ce personnel sera réduit, en 1926, à 500 agents environ (employés, messagers et concierges).

Tenant compte de ce que l'indemnité forfaitaire allouée aux employés recrutés récemment a été fixée à 5,800 francs l'an et de ce que certains employés anciens bénéficient d'indemnités plus élevées, le traitement moyen peut être évalué à 6,500 francs : $6,500 \times 500 =$ fr. 3,250,000 »

Bonifications d'ancienneté accordées aux invalides de la guerre en vertu de la loi du 21 juillet 1924. 80,000 »

Indemnité familiale. — Cette indemnité est mensuellement de 30 francs pour chacun des deux premiers enfants, de 40 francs pour le troisième et de 50 francs pour chacun des suivants.

L'indemnité moyenne annuelle peut être fixée à $35 \times 12 = 420$ francs pour environ 170 enfants, soit $420 \times 170 =$ 71,400 »

Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés 165,000 »

TOTAL. . . . fr. 3,566,400 »

b) Matériel : frais de matériel résultant du fonctionnement des divers organismes de dommages de guerre; fournitures de bureau et d'imprimés, achat et entretien de mobilier, chauffage et éclairage des locaux, loyer des locaux, loyer des locaux occupés par les Cours, menues dépenses, etc. fr. 550,000 »

c) Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des commissaires de l'État, des inspecteurs du emploi ou à celle du service des constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés. Indemnités des membres des commissions arbitrales fr. 2,300,000 »

Récapitulation.

Littera a) fr. 10,150,000 »

Id. b) 550,000 »

Id. c) 2,300,000 »

TOTAL DE L'ARTICLE. . . fr. 13,000,000 »

ART. 182. — *Commission franco-belge des conflits d'attribution en matière de dommages de guerre. — Indemnité du secrétaire belge. — Frais de route et de séjour, jetons de présence des membres belges. — Frais d'administration.*

Crédit demandé : 30,000 francs.

Reproduction du crédit alloué pour 1925.

LIQUIDATION DES INDEMNITÉS DUES AUX SINISTRÉS.

ART. 183. — *Indemnités allouées aux ayants droit pour dommages de guerre, y compris celles consenties par l'intermédiaire de la Fédération des Coopératives, ainsi que celles octroyées en exécution de la loi du 24 juillet 1921 sur la dépossession involontaire des titres au porteur. — Indemnités aux victimes civiles de la guerre pour déportation et en remboursement de frais médicaux, pharmaceutiques et de suralimentation. (Après la clôture de l'exercice 1925, les sommes liquidées ou restant à payer sur les indemnités accordées par des jugements rendus ou des transactions approuvées à une date antérieure à celle du 1^{er} janvier 1926, ainsi que sur les avances maximales octroyées aux sinistrés antérieurement au 1^{er} janvier 1926, pourront être imputées sur ce crédit.)*

Crédit demandé : 500,000,000 de francs.

Reproduction du crédit alloué pour 1925.

Le paiement des indemnités pour dommages de guerre en obligations de la Dette publique, à 5 % 1925, par application de l'arrêté royal du 16 juin 1924, s'effectue comme il suit :

1^o Lorsqu'il y a eu création d'un titre nominatif, celui-ci doit être déposé chez l'Agent du Trésor; après examen par le Ministère des Affaires Économiques, le paiement en obligations de la Dette publique à 5 % a lieu aux Caisses de la Banque Nationale de Belgique, sur présentation du titre nominatif revêtu d'une autorisation de paiement donnée par le Département des Finances;

2^o Lorsqu'il n'y a pas encore eu émission de titre nominatif, le paiement en obligations de la Dette publique à 5 % a lieu aux mêmes Caisses sur présentation de mandats créés par la Trésorerie sur réquisition du Ministère des Affaires Économiques.

Les titres nominatifs échangés et les mandats acquittés sont remis au Département des Affaires Économiques pour être produits par celui-ci à la Cour des Comptes en justification des paiements d'indemnités pour dommages de guerre.

Le montant de celles-ci est imputé à charge du présent article et les mandats créés à cette fin doivent être convertis en récépissés de versement à titre de *Produit d'emprunt, Dette publique 5 % 1925.*

Ces opérations ne constituent, somme toute, qu'un simple jeu d'écritures ne donnant pas lieu à décaissement.

ART. 184. — *Avances à faire aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3^e alinéa, de la loi du 10 mai 1919.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Réduction de 5,000 francs par rapport au crédit voté pour l'exercice 1925.

SERVICES EXTÉRIEURS DE L'OFFICE DES RÉGIONS DÉVASTÉES.

Liquidation des services extérieurs de reconstruction.

ART. 185. — *Liquidation des services extérieurs de l'Office des régions dévastées (anciens Hauts Commissariats royaux, services provinciaux de transports, services provinciaux de reconstructions, services d'achat et de répartition des matériaux, etc.) : a) Traitements du personnel chargé de l'achèvement des travaux et de la liquidation des services ; partie mobile des traitements, indemnités diverses, missions, indemnités d'intérim et de déplacement, frais de route et de séjour. Versements à effectuer par l'État en exécution des articles 3 et 4 de la loi du 10 mars 1925 relative à l'assurance en vue de la vieillesse et du décès prématuré des employés ; b) Fournitures de bureau, impressions ; c) Location et aménagement d'immeubles ; chauffage, éclairage, entretien de mobilier, menues dépenses, etc.*

Crédit demandé : 1,700,000 francs.

Réduction de 1,550,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

EXÉCUTION DES LOIS DES 8 AVRIL ET 10 MAI 1919.

ART. 186. — *Intervention de l'État par voie de subsides, d'avances, etc., en faveur des communes soumises ou ayant été soumises au régime de l'adoption et relatifs à leur administration et au service financier de leurs dettes (art. 4 de la loi du 8 avril 1919) (y compris un report de 500,000 francs pour des dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).*

Crédit demandé : 2,500,000 francs.

Réduction de 2,500,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

ART. 187. — *Réparations (reconstructions, etc.), en exécution de l'article 4 de la loi du 8 avril 1919 sur l'adoption nationale des communes et sur la restauration des régions dévastées et de l'article 27 de la loi du 10 mai 1919 sur la réparation des dommages résultant des faits de la guerre. Dépenses diverses se rattachant à ces réparations : achats et expropriations de terrains en raison de leur relotissement ; dépenses diverses inhérentes à la liquidation des services*

(y compris le règlement des réquisitions et locations de terrains opérées dans le passé pour la pose des voies ferrées du service des transports); destruction d'abris bétonnés, de projectiles, etc. (Après la clôture de l'exercice 1925, les sommes restant à payer du chef d'engagements contractés à une date antérieure à celle du 1^{er} janvier 1926 pourront être imputées sur ce crédit).

Crédit demandé : 50,000,000 de francs.

Diminution de 30,000,000 de francs par rapport à 1925.

ART. 188. — *Honoraires d'ingénieurs, d'architectes, de géomètres etc.; frais résultant des formalités préalables aux adjudications, etc.* (y compris un report de 3,000,000 de francs au minimum pour des dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).

Crédit demandé : 4,000,000 de francs.

Réduction de 500,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

ART. 189. — *Dépenses pour pourvoir aux besoins urgents du logement : construction de maisons ouvrières, isolées ou en cités (salaires, achats de matériaux de construction, frais de transport, voirie, plantations, etc.); subsides pour permettre à certains petits propriétaires la reconstruction de leurs habitations, etc.; achat de matériaux de construction; frais de transport des matériaux; indemnités pour enlèvement tardif de briques appartenant à l'État* (y compris un report de 500,000 francs pour les dépenses régulièrement engagées et restant à payer sur des crédits tombés ou à tomber en annulation).

Crédit demandé : 1,800,000 francs.

Réduction de 4,300,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

Eu égard aux circonstances, par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846, des avances de fonds d'un montant variable, dont il sera justifié ultérieurement, peuvent être allouées pour les dépenses à effectuer, préalablement au visa de la Cour des Comptes, et qui sont imputables sur les articles 185 et 187 à 189.

Dépenses diverses.

ART. 190. — *Accidents du travail* (loi du 24 décembre 1903). *Secours. Exécution des obligations incombant à l'État du chef d'accidents causés à des tiers par les services du Département des Affaires Économiques.*

Crédit demandé : 50,000 francs.

Réduction de 250,000 francs par rapport à l'exercice 1925.

ART. 191. — *Premier terme des pensions.*

Crédit demandé : 3,000 francs.

Reproduction du crédit alloué en 1925.

ART. 192. — *Secours alloués, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés et agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles, dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. Secours alloués, dans des circonstances exceptionnelles, à celles de ces personnes qui n'ont qu'une pension minimale. Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires, employés et gens de service en retraite et dont la famille se trouve dans le besoin.*

Crédit demandé : 5,000 francs.

Même crédit qu'en 1925.

ART. 193. — *Redevance à payer à l'Administration des Postes pour le transport des correspondances administratives.*

Crédit demandé : 136,781 francs.

Le forfait postal a été réduit de moitié pour 1926.

Dépenses imprévues.

ART. 194. — *Dépenses imprévues non libellées au Budget.*

Crédit demandé : 100,000 francs.

Reproduction du crédit voté pour 1925.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE, POSTES ET TÉLEGRAPHES.

II. — DÉPENSES NON PERMANENTES AFFÉRENTES AUX RÉPARATIONS DES DOMMAGES DE GUERRE.

ART. 195. — *Administration des Chemins de fer. — Voies et travaux.*

Crédit demandé : 44,643,118 francs.

Ce crédit est destiné :

1° A la restauration des installations ci-après endommagées par la guerre :		
A. — <i>Restauration d'ouvrages d'art</i> : travaux imprévus et non spécifiés	fr.	500,000 »
B. — <i>Reconstruction et restauration de bâtiments</i> :		
a) De l'exploitation : Meulebeek, reconstruction du magasin	fr.	32,000 »
b) Des services divers : Louvain, reconstruction des locaux du service des marchandises		100,000 »
c) Travaux imprévus et non spécifiés		500,000 »
		632,000 »
C. — <i>Aménagements et lignes</i> :		
a) Rétablissement de voies : Lokeren à Saint-Nicolas-Waes, rétablissement de la seconde voie principale détruite par les Allemands. fr.		153,000 »
b) Travaux imprévus et non spécifiés		553,000 »
		708,000 »
D. — <i>Rétablissement de la signalisation</i>		1,500,000 »
E. — <i>Salaires des agents préposés à l'étude et à la surveillance des travaux de restauration : dessinateurs temporaires, surveillants; divers et imprévus</i>		10,662,100 »
F. — <i>Matériaux nécessaires à la reconstruction de lignes et des installations endommagées au cours de la guerre</i>		24,440,000 »
G. — <i>Complément de travaux restant à réaliser</i> :		
a) <i>Ouvrages d'art</i> :		
Groupe de Gand. — Boesinghe : pont sur la ligne de Cortemark	fr.	400,000 »
Groupe de Gand. — Gramene : remise en état des culées du pont sur la Lys		40,000 »
Groupe de Gand. — Melle : ouvrages divers entre Melle et Quatrecht et mur de soutènement		1,700,000 »
Groupe de Namur. — Namur : pont du Luxembourg		300,000 »
		2,440,000 »
A REPORTER.	fr.	38,442,100 »

REPORT. . . fr.	2,440,000 »	38,442,100 »
b) <i>Bâtiments pour le service de l'exploitation :</i>		
Groupe d'Anvers. — Anvers-Central : couverture en cuivre du dôme . . .	650,000 »	
Groupe de Charleroi. — Auvelais : reconstruction du bâtiment des recettes	182,000 »	
Groupe de Liège. — Ans : reconstruc- tion d'un local à usages divers . . .	30,000 »	
Groupe de Mons. — Celles-Esca- nailles : abri pour voyageurs . . .	25,000 »	
Groupe de Namur. — Naninne : reconstruction d'un magasin écono- mique	15,000 »	
<i>Bâtiments pour signalisation.</i>		
Groupe de Gand. — Grammont : cabine pour 90 leviers	55,000 »	
Groupe de Gand. — Lichtervelde : 2 cabines	25,000 »	
Groupe de Gand. — Poperinghe : 1 cabine	45,000 »	
<i>Bâtiments divers.</i>		
Groupe d'Anvers. — Héverlé : maison- nette au passage à niveau n° 5 . . .	24,000 »	
Groupe d'Anvers. — Louvain-Centre : reconstruction des locaux du ser- vice des marchandises	80,000 »	
Groupe de Mons. — Lessines : 1 mai- sonnette	93,000 »	
Groupe de Mons. — Mouscron : 2 mai- sonnettes		
Groupe de Namur. — Bastogne : reconstruction de maisonnettes. . .	50,000 »	
Groupe de Namur. — Cognelée : maisonnette	30,000 »	
Groupe de Namur. — Ramillies : maisonnettes	35,000 »	
	3,779,000 »	
A REPORTER . fr.	42,221,100 »	

REPORT. . . . fr. 42,221,100 »

*Doubles voies.*Groupe de Mons. — Hyon-Cipty à Harmignies : remise
à double voie fr. 75,000 »*Travaux en station.*Groupe de Gand. — Assenede : remise
à double voie de la voie principale. 13,000 »Groupe de Gand. — Baesrode-Nord :
reconstruction de la voie de garage. 20,000 »Groupe de Hasselt. — Testelt : réta-
blissement et pavage de la rampe de
chargement 90,000 »Groupe de Namur. — Woluwe : réta-
blissement de la voie principale
dédoublée 5,000 »

203,500 »2° Remboursement à la Trésorerie de l'avance faite pour compte
du Chemin de fer à la *Hudson's Bay Co*, de Londres, des
frais d'inspection, fret et assurance maritime afférents à la
fourniture de rails et d'éclisses faite en 1919 par l'*Algoma
Steel Corporation of Canada*. Le contrat d'entreprise pré-
voyait l'intervention de la *Hudson's Bay Co* comme orga-
nisme de contrôle du marché fr. 2,218,517 93TOTAL. . . . fr. 44,643,117 93ART. 196. — *Postes.*

Crédit demandé : 1,131,000 francs.

**Reconstruction et réfection de locaux détruits ou détériorés
au cours de la guerre.**

1° Divers locaux. — Réfection :

Estimation : 35,000 francs.

Crédit demandé pour 1926. fr. 35,000 »

2° Herve. — Parachèvement :

Estimation : 230,000 francs.

Crédit déjà engagé : 200,000 francs.

Crédit demandé pour 1926. 30,000 »

3° Lierre. — Parachèvement :

Estimation : 75,000 francs.

Crédit accordé en 1925 non encore engagé. 75,000 »

Crédit demandé pour 1926 75,000 »

A REPORTER. . . . fr. 75,000 » 140,000 »

	REPORT. . . fr.	75,000 »	140,000 »
4° Ypres. — Parachèvement :			
Estimation : 50,000 francs.			
Crédit accordé en 1925 non encore engagé.	50,000 »		
Crédit demandé pour 1926			50,000 »
5° Dinant. — Parachèvement :			
Estimation : 12,000 francs.			
Crédit accordé en 1925 non encore engagé.	12,000 »		
Crédit demandé pour 1926			12,000 »
6° Middelkerke. — Parachèvement :			
Estimation : 435,000 francs.			
Crédit accordé en 1925 non encore engagé.	325,000 »		
Crédit demandé pour 1926			435,000 »
7° Nieuport. — Parachèvement :			
Estimation : 400,000 francs.			
Crédit accordé en 1925 non encore engagé.	400,000 »		
Crédit demandé pour 1926			400,000 »
8° Malines. — Restauration de l'Atelier du Timbre :			
Estimation : 14,000 francs.			
Crédit accordé en 1925 non encore engagé.	14,000 »		
Crédit demandé pour 1926			14,000 »
9° Malines I. — Restauration des façades :			
Estimation : 80,000 francs.			
Crédit accordé en 1925 non encore engagé.	57,000 »		
Crédit demandé pour 1926			80,000 »
TOTAUX des crédits déjà accordés et qui ne seront probablement pas entièrement engagés . fr.	933,000 »		
TOTAUX des crédits demandés pour 1926			1,131,000 »

La somme de 1,131,000 francs ne sera totalement engagée en 1926 que pour autant qu'une somme de 933,000 francs, comprise dans les crédits accordés en 1925 pour les mêmes objets, reste disponible à la fin de l'exercice 1925.

ART. 197. — *Télégraphes et Téléphones.*

Crédit demandé : 373,000 francs.

1° Réimpression d'instructions fr.	50,000 »
2° Remise en état de pylônes	100,000 »
3° Remise en état ou reconstruction de locaux	223,000 »
TOTAL. . . fr.	373,000 »

ART. 198. — *Électricité.*

Crédit demandé : 260,000 francs.

Rétablissement des installations d'Alost, Melle, Ostende, Slykens, etc.

BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
POUR L'EXERCICE 1926.

TABLEAU II

RECETTES EXTRAORDINAIRES

NOTE

à l'appui des évaluations de recettes.

BUDGET EXTRAORDINAIRE DE L'EXERCICE 1926.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DESIGNATION DES PRODUITS.
I. — Recettes extraordinaires.		
ENREGISTREMENT ET DOMAINES	1	Produit de l'aliénation extraordinaire d'immeubles
	2	Prix de vente de terrains disponibles par suite du démantèlement de places fortes
	3	Prix de vente d'immeubles échus à l'État ensuite de poursuites sur saisie exercée à sa requête
	4	Crédits bancaires. — Réalisation des créances de l'État à charge des acheteurs de devises cédées à réméré et non restituées à l'expiration des crédits
	5	Sommes à verser par la ville d'Anvers pour reprise de terrains domaniaux et contribution dans les dépenses résultant des travaux maritimes exécutés par l'État au nord de la Ville
TRÉSORERIE ETC.	6	Amortissement d'obligations de sociétés d'armement maritime
	7	Capital des obligations à 6% de l'Association nationale des industriels et commerçants, appartenant à l'État et remboursables par tirage au sort en 1926.
	8	Subsides offerts à l'État pour construction, entretien et amélioration de routes
	9	Recettes des services frigorifiques (en liquidation)
	10	Recettes diverses
		TOTAL DES RECETTES EXTRAORDINAIRES. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
proposées pour 1926.	adoptées pour 1925.	en plus.	en moins.	
10,000,000	6,500,000	3,500,000	»	ART. 1 ^{er} . — Les recettes effectuées au 30 juin 1925 se montent à fr. 4,204,086 40. Les prévisions de 1925 seront considérablement dépassées. La prévision de recette de 1926 se décompose comme suit : Immeubles ayant appartenu à la Société des sites, réalisation prévue pour 1926 fr. 4,000,000 » Immeubles à Bruxelles et environs. 7,000,000 » Diverses ventes dont le prix excèdera 5,000 francs (Immeubles le long du canal de Terneuzen, immeubles à la côte) 2,000,000 » TOTAL fr. 10,000,000 »
300,000	750,000	»	450,000	
200,000	200,000	»	»	ART. 2. — La recette exceptionnelle prévue en 1925 (prix d'un immeuble important à Termonde) disparaît en 1926.
50,000,000	100,000,000	»	50,000,000	ART. 3. — Dans les poursuites de saisie immobilière exercées en vue du recouvrement de l'impôt spécial sur les bénéfices de guerre ou des dommages-intérêts prononcés au profit de l'Etat dans les procès pour trafic avec l'ennemi, il arrive assez fréquemment que, pour faire échec au fisc, personne ne se présente pour enchérir. La procédure de saisie oblige le créancier à faire une mise à prix, laquelle apparaît comme équipollente à une offre d'achat sur la base indiquée. Dans l'hypothèse précitée, l'Etat créancier, poursuivant, devient ainsi de plein droit adjudicataire de l'immeuble saisi. La mise à prix étant, dans les cas de l'espèce, fixée à une somme sensiblement inférieure à la valeur vénale du bien, l'Etat se rend de la sorte propriétaire d'immeubles dans des conditions particulièrement favorables et réalise ainsi un bénéfice sérieux lors de la revente. Au même titre que tout créancier soucieux de ses intérêts, l'Etat ne peut se dispenser d'agir de la sorte.
75,000,000	»	75,000,000	»	
				ART. 4. — Voir note-annexe.
				ART. 5. — Voir note-annexe.
				ART. 6. — La contre-valeur des obligations remboursables le 31 décembre 1926 est évaluée à 279,500 francs.
279,500	271,500	8,000	»	ART. 7. — En vertu de l'article 1 ^{er} , 4 ^e alinéa, de la loi du 6 mars 1925, le capital des obligations désignées au remboursement par les tirages sera versé en recette extraordinaire, et comptera en déduction de l'avance consentie à l'Association. Sur le capital de 893,958,000 francs auquel s'élevaient les obligations remises au Trésor, il en a été remboursé pour 4,820,000 francs le 1 ^{er} juillet 1925. On peut fixer à 5 millions de francs le capital qui pourrait être remboursable le 1 ^{er} juillet 1926.
5,000,000	»	5,000,000	»	
300,000	300,000	»	»	ART. 8. — Même prévision de recette qu'en 1925.
6,100,000	6,100,000	»	»	ART. 9. — Les prévisions de recettes se décomposent comme il suit : Produit de la location de cube frigorifique. fr. 4,900,000 » Produit de la location de moyens de transport. 400,000 » Produit de la vente de glace 300,000 » Location d'immeubles et recettes diverses . . . 500,000 » TOTAL fr. 6,100,000 »
1,500,000	1,500,000	»	»	
148,879,500	115,821,500	83,508,000	30,450,000	ART. 10. — Il se présente que des remboursements doivent être effectués au Trésor sur des sommes prélevées à charge des crédits du Budget extraordinaire. Logiquement, ces restitutions doivent être versées en recette extraordinaire.
AUGMENTATION. . . . fr.		33,058,000		

BUDGET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

ADMINISTRATIONS.	ARTICLES.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.
II. — Recettes de réparation.		
	11	Office des Régions dévastées : vente de terrains et bâtiments par suite de relotissement ; recettes diverses
	12	Office des Régions dévastées : vente de matériaux de construction
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	13	Office des dommages de guerre : avances faites aux sinistrés en exécution de l'article 15, 3 ^e alinéa, de la loi du 10 mai 1919. — Recouvrement d'intérêts et remboursement de capitaux.
	14	Office des dommages de guerre : indemnités allouées indûment aux sinistrés. — Frais de justice en matière de dommages de guerre.
	15	Produit de la vente d'objets hors d'usage (hormis l'Office des Régions dévastées) et acquis en vue de la reconstruction ou de la réparation de biens endommagés par faits de guerre
ENREGISTREMENT ET DOMAINES ET TRÉSORERIE, ETC.	16	Produit des livraisons allemandes en nature et versements allemands en numéraire (solde de l'annuité du plan Dawes)
TRÉSORERIE, ETC.	(1)	Remboursement par l'Allemagne des frais de l'armée d'occupation (<i>pour mémoire</i>)
	17	Produits divers
	18	Service de restitution industrielle
	19	Service de restitution agricole
	20	Produit de la réalisation du butin de guerre
ENREGISTREMENT ET DOMAINES.	21	Recouvrements sur les livraisons allemandes antérieures à l'entrée en vigueur du plan Dawes :
	a.	Livraisons diverses
	b.	Produit de la vente de stocks de colorants
	c.	Produit de la vente de chalands et remorqueurs.
	22	Produit de la location d'objets livrés en nature : intérêts de prix non payés.
		TOTAL DES RECETTES DE RÉPARATION . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — RECETTES DE RÉPARATION.

ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES		OBSERVATIONS.
proposées pour 1926.	adoptées pour 1925.	en plus.	en moins.	
10,000,000	10,000,000	»	»	
10,000 000	72,000,000	»	62,000,000	ART. 12. — La recette exceptionnelle prévue pour 1925 disparaît.
5,000	5,000	»	»	
5,000,000	1,000,000	4 000,000	»	ART. 14. — Les lois coordonnées sur la réparation des dommages de guerre prévoient diverses actions en répétition à exercer contre certaines catégories de sinistrés. D'accord avec le Département des Affaires Economiques, il a été décidé que les sommes à récupérer dans ces conditions par le Trésor seront recouvrées à l'intervention de l'Administration des Domaines. Il peut être prévu pour 1926 une recette de 5,000,000 de francs.
500,000	500,000	»	»	
256,000,000	756,000,000	»	500,000,000	ART. 15. — Beaucoup de travaux de restauration et de réparation de voies publiques, de terres et d'autres immeubles dévastés par la guerre ont été entrepris par le Gouvernement lui-même, au moyen de matériaux spécialement acquis à cet effet. Les travaux touchant à leur fin, les divers départements remettent à l'Administration des Domaines, aux fins de vente, divers matériaux et objets qui ont cessé de leur être utiles.
»	102,600,000	»	102 600,000	Comme le coût des travaux ainsi que celui du matériel nécessaire à leur exécution ont été imputés sur les crédits inscrits antérieurement au Budget des Dépenses recouvrables, il est logique que le produit de ces réalisations soit porté aux recettes de réparation.
1,000,000	602,630	397,370	»	ART. 16. — Voir note-annexe.
1,000,000	6,000,000	»	5,000,000	(1) ART. 7 de 1925. — La somme accordée pour le remboursement des frais de l'armée d'occupation, évaluée pour 1926 à 122,500,000 francs, a été déduite du montant présumé de l'annuité Dawes.
1,000,000	1,000,000	»	»	ART. 17. — Recette probable de 1926.
24,300,000	27,000,000	»	2,700,000	ART. 18. — Les prévisions de recettes ne peuvent pas être évaluées à plus de 1,000,000 de francs en 1926.
167,890,000	»	167,890,000	»	ART. 20. — 1° Le produit des ventes d'objets faisant partie du butin de guerre peut être arbitré, pour 1926, à . fr. 3,300,000
12,500,000	»	12,500,000	»	2° Valeur du butin de guerre cédé à des sinistrés à valoir sur leur indemnité de dommages de guerre et dont le Département des Affaires Economiques doit être débité 21,0 00,000
26,000 000	»	26,000,000	»	
10,000,000	»	10,000,000	»	TOTAL. fr. 24,300,000
525,195,000	976,707,630	220,787,370	672,300,000	ART. 21 et 22. — Le libellé des articles justifie suffisamment la nature de la recette.
DIMINUTION. . . fr.		451,512,630		

NOTE-ANNEXE.**ART. 4.**

Conformément à la note annexée au projet de Budget des dépenses et des recettes extraordinaires pour l'exercice 1925, (projet n° 4-XVI, pages 100 à 102) une somme de 100 millions de francs sera prélevée, à la fin de l'année 1925, sur le solde du fonds de tiers : *Crédits bancaires — Contre-valeur des devises cédées à réméré et restituées après l'expiration des crédits (loi du 16 mars 1919)*, et rattachée au Budget extraordinaire de l'exercice 1925.

Au 10 octobre 1925, le solde de ce fonds de tiers s'élevait à fr. 127,689,077 95

Le montant des recouvrements restant à effectuer s'établit comme suit :

1° Promesses souscrites et non encore payées :

a) Par les débiteurs qui ont consolidé leur dette pendant la période du 23 avril au 10 juin 1924	fr. 8,780,667 82
b) Par des intéressés qui ont été autorisés transactionnellement à stabiliser leur dette après cette période	5,857,471 51
	<hr/>
	fr. 14,638,139 33

2° Contre-valeur, aux cours actuels, des devises non-restituées ni consolidées	97,358,072 77	
	<hr/>	111,996,212 10
	<hr/>	
ENSEMBLE.	fr. 239,685,290 05	

A déduire les sommes consignées par les cessionnaires et remboursables dès la restitution des devises	34,797,431 38
	<hr/>
Solde présumé à la fin des opérations	204,887,858 67
	<hr/>

Après le prélèvement de 100,000,000 de francs à opérer fin décembre 1925, le solde se réduira à fr. 104,887,858.67.

Toutefois, ce chiffre pourrait subir une diminution sensible par suite d'une amélioration de notre change ou de décisions judiciaires qui seraient préjudiciables au Trésor.

D'autre part, des délais assez longs ont dû être accordés à certains souscripteurs de promesses.

Dans ces conditions, le Gouvernement propose de faire virer en 1926 du fonds de tiers susvisé, au Budget extraordinaire de l'exercice 1926, une somme de 50 millions de francs.

ART. 5.

L'État a acquis, en vertu de la loi du 10 mai 1900 et de celle du 30 mars 1906, de grandes étendues de terrains au nord d'Anvers pour l'exécution des travaux maritimes. Ainsi qu'il a été exposé lors du vote de ces lois, une partie des installations en voie de réalisation est à charge de la Ville, qui est tenue de dédommager l'État des avances qu'il a faites. En attendant que les modalités de l'opération aient pu être définitivement réglées, la Ville s'est engagée à verser un acompte de 75 millions sur les sommes qu'elle doit à l'État.

ART. 16.

Il n'est pas possible de faire, dès maintenant, une prévision absolument exacte et définitive des rentrées à escompter, pour l'exercice 1926, des réparations et des autres paiements de l'Allemagne. Pour procéder à pareille prévision, il nous faudrait connaître avec certitude comment se régleront plusieurs questions actuellement en cours de discussion. L'une est relative à l'établissement des comptes franco-belges, qui se poursuit actuellement par voie de négociation entre les deux Trésoreries, (et dont dépendra l'importance de la délégation qui devra finalement nous être concédée par la France sur sa part des réparations). L'autre a trait aux conditions territoriales de l'occupation rhénane, conditions ayant leur répercussion sur l'allocation qui nous est faite du chef de l'entretien de notre armée d'occupation. La troisième enfin, se rapporte au jeu même de la priorité belge : celle-ci a comme limite extrême le 1^{er} septembre 1926, mais l'évaluation des prestations dont la Belgique a bénéficié jusqu'ici pourrait avoir pour résultat que la priorité fût satisfaite avant cette date et qu'aussitôt le pourcentage des réparations revenant à la Belgique tombât de 8 % à 4 1/2 %. Cette évaluation est également en cours à la Commission des Réparations.

Aussi, les prévisions envisagées, consignées dans le tableau ci-joint, ont-elles essentiellement pour but de donner une idée aussi fidèle que possible de l'importance des recettes escomptées.

*Estimation des sommes à percevoir par la Belgique
sur les paiements de l'Allemagne au cours de l'exercice budgétaire de 1926.*

AU TITRE DE	Huit douzièmes de l'annuité 1926-1927. En milliers de marks-or.	Quatre douzièmes de l'annuité 1925-1926. En milliers de marks-or.	TOTAL. En milliers de marks-or.	TOTAL (2). En milliers de francs belges.
1 ^o Frais de l'armée d'occupation fr	16,666	6,666 (1)	23,332	122,493
2 ^o Dette de guerre aux Etats-Unis	4,526	2,162	6,688	35,112
3 ^o Restitutions	1,848	884	2,732	14,343
4 ^o Réparations	45,266	12,163	57,429	301,502
5 ^o Délégation de créance française	26,666	»	26,666	139,997
TOTAL. fr	94,972	21,875	116,847	613,447

(1) En supposant que l'allocation revenant à la Belgique pendant la troisième annuité Dawes, du chef de l'occupation rhénane, soit de 20 millions de marks-or.

(2) 1 mark-or = fr. 5.25 belges.

De la somme arrondie à fr. 613,500,000 »
ont été déduits pour être portés en recettes aux Voies et
Moyens :

1 ^o Frais de l'armée d'occupation (poste 1 ^o ci-dessus)	122,500,000	»
2 ^o Part de la Belgique au titre de sa dette de guerre envers les États- Unis dans l'annuité à verser par l'Allemagne (poste 2 ci-dessus)	35,000,000	»
3 ^o Une somme de 200 millions de francs en compensation partielle de fonds d'amortissement portés à l'ordi- naire	200,000,000	»
ENSEMBLE. fr.	357,500,000	»
RESTE. fr.	256,000,000	»

ANNEXE

AU

**BUDGET DES RECETTES ET DES DÉPENSES EXTRAORDINAIRES
DE L'EXERCICE 1926.**

Travaux et entreprises en cours.
pour lesquels des crédits sont sollicités en **1926.**
avec indication du degré d'avancement
et du total probable de la dépense.

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTES	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
MINISTÈRE DE LA JUSTICE.				
I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.				
1	<i>Établissement d'éducation de l'État à Saint-Servais. — Travaux de parachèvement des pavillons.</i>	400,000 »	500,000 »	5,000,000 » Les crédits inscrits aux budgets de 1921-1922 (soit 3,300,000 fr.) concernent tous les établissements nouveaux.
4	<i>Asile d'aliénés de l'État à Tournai. — Reconstruction. — Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel.</i>	150,000 »	240,000 »	»
II. — Dépenses non permanentes de réparation.				
7	<i>Asiles d'aliénés de Mons et Tournai. — Parachèvement des bâtiments. — Aménagement des locaux. — Mobilier. — Matériel.</i>	150,000 »	320,000 »	1,852,200 »
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR ET DE L'HYGIÈNE.				
I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.				
10	Travaux à effectuer aux sources minérales et installations sanitaires de Spa.	200,000 »	200,000 »	1919 : 100,000 1920 : 100,000 1921 : 100,000 1922 : 100,000 1923 : 500,000 1924 : 500,000
11	Travaux de captage et d'adduction des sources supérieures du Néblon.	1,500,000 »	1,500,000 »	1924 : 1,500,000
12	Travaux d'établissement d'une distribution d'eau à Bruges, Saint-Nicolas, Alost et Wetteren.	2,350,000 »	1,600,000 »	1924 : 1,400,000

des crédits sont sollicités pour 1926.

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
3,691,798 48	Les derniers pavillons seront construits en 1925. Il restera à effectuer les travaux de parachèvement, les installations électriques intérieures et extérieures, les canalisations d'eaux et les installations sanitaires.	4,091,798 48	
»	Les crédits de 1925 et 1926 permettront l'achèvement des travaux.	390,000 »	
2,172,200 »	Les travaux seront probablement terminés en 1926.	2,322,200 »	
754,000 »	<p>Les sources minérales Pouthon Pierre-le-Grand, Aux Armes-d'Autriche et Pouthon Prince-de-Condé sont remises en état. Il reste à aménager les captages extérieurs des sources Marie-Henriette, de la Sauvenière, de la Géronstère, de Barissart et de Groesbeek et à compléter l'aménagement de la source du Hornay.</p> <p>Ces travaux ne pourront être réalisés que par étapes, au fur et à mesure de l'avancement des études.</p> <p>Les travaux d'aménagement des sources Marie-Henriette et du Hornay se feront en 1926.</p>	1,600,000 »	
• 725,000 »	<p>Les captages des sources supérieures du Néblon, de la source du Bois et de la source du Tinkou sont terminés. Le percement du tunnel de Himbe, le réservoir de 2,500 mètres cubes, l'usine élévatoire et le nivellement du terrain sont terminés, mais non reçus. Les conduites de refoulement des Grosses-Battes et vers le réservoir de Malvaux sont en cours. La galerie de Kinkempois et la traverse du pont d'Ougrée sont mis en adjudication.</p>	7,500,000 » (part de l'Etat).	Le montant total de la dépense est de 22,500,000 francs, l'Etat intervient pour un tiers.
1,200,000 »	<p>Saint-Nicolas : réseau terminé et reçu. — Bruges : 4/5 des travaux terminés. — Alost et Wetteren : les travaux vont être commencés incessamment.</p>	4,450,000 » (part de l'Etat).	Le montant total de la dépense est de 13,350,000 francs, l'Etat intervient pour un tiers.

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925	antérieurement (depuis l'armistice).
13	Travaux d'amélioration du régime des eaux de la vallée du Malbeek.	500,000 »	500,000 »	1924 : 1,000,000
14	Distribution d'eau à Malines	500,000 »	500,000 »	»
15	Établissement des réseaux intérieurs de distribution d'eau pour les communes alimentées par les sources du Néblon.	2,250,000 »	1,750,000 »	»
II. — Dépenses non permanentes de réparation.				
16	Acquisition et renouvellement du mobilier pour l'hôtel et les bureaux des Gouvernements provinciaux.	100,000 »	100,000 »	1,290,000 »
MINISTÈRE DES SCIENCES ET DES ARTS.				
I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.				
18	<i>Enseignement normal.</i> — Construction, ameublement, etc., d'écoles normales.	490,000 »	865,000 »	2,787,000 »
19	<i>Enseignement normal.</i> — Construction, ameublement et aménagement de l'École normale de l'Etat à Lierre.	150,000 »	1,400,000 »	8,500,000 »
20	<i>Enseignement normal.</i> — Construction, ameublement et aménagement de l'École normale de l'Etat à Nivelles.	1,110,000 »	1,050,000 »	8,000,000 »
21	<i>Enseignement normal.</i> — Construction, ameublement et aménagement de l'École normale de l'Etat à Blankenberghe.	300,000 »	560,000 »	7,700,000 »
22	<i>Enseignement normal.</i> — Construction, ameublement et aménagement de l'École normale de l'Etat à Arlon.	1,905,000 »	4,900,000 »	7,000,000 »
23	<i>Enseignement normal.</i> — Construction, ameublement et aménagement de l'École normale de l'Etat à Virton.	500,000 »	350,000 »	700,000 »
24	<i>Enseignement normal.</i> — Amélioration, aménagement et ameublement de l'École normale de l'Etat à Lacken.	388,500 »	500,000 »	6,000,000 »
25	<i>Enseignement primaire.</i> — Aménagement, ameublement, installation de pensionnats pour enfants de bateliers.	500,000 »	500,000 »	»
28	<i>Enseignement moyen.</i> — Construction et ameublement de locaux dans les régions dévastées :			
	Lierre	728,100 »	} 200,000 »	crédit global.
	Furnes	400,000 »		
	Hasselt	300,000 »		

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
350,000 »	Les travaux ne commenceront que vers la fin de 1925.	2,000,000 » (part de l'Etat).	Le montant total de la dépense est de 8,000,000 de francs (1 ^{er} lot), l'Etat intervient pour un quart.
»	Le réseau distributeur <i>intra muros</i> sera vraisemblablement terminé pour la fin de 1925.	3,000,000 » (part de l'Etat).	La dépense totale est de 9,000,000 de francs, l'Etat intervient pour un tiers.
»	Tilleur : réseau terminé et reçu. — Glain : en voie d'exécution. — Pour Ans, Grâce-Berleur, Voitem et Rocour les adjudications sont approuvées. — Réservoir du Tiba : l'adjudication sera approuvée incessamment. — Plusieurs autres projets de réseau sont approuvés.	9,000,000 » (part de l'Etat).	La dépense totale est évaluée à 27,000,000 de francs, l'Etat intervient pour un tiers.
1,084,730 65	D'après les renseignements fournis antérieurement par les Gouverneurs, on peut escompter que le renouvellement du mobilier sera achevé en 1927 ou 1928.	4,250,000 »	En raison de la situation financière du Trésor, MM. les Gouverneurs ont été invités à surseoir aux acquisitions et aux travaux qui n'étaient pas absolument urgents, quitte à ne pas épuiser leurs crédits. Il en résulte que des sommes relativement importantes sont retournées annuellement au Trésor et que la remise en état du mobilier des gouvernements provinciaux se prolonge en conséquence. A noter également que les prix demandés par les fournisseurs augmentent d'année en année et que les prévisions relatives à la dépense totale seront très probablement dépassées.
2,699,000 »	1/2 environ.	6,000,000 »	
8,766,000 »	9/10 environ.	9,300,000 »	
8,000,000 »	4/5 environ.	10,000,000 »	
6,200,000 »	19/20 environ.	6,500,000 »	
10,248,000 »	4/5 environ.	12,250,000 »	
707,000 »	7/12 environ.	1,200,000 »	
330,000 »	2/5 environ.	888,600 »	
»	»	»	
465,927 80	2/5 environ.	1,194,000 »	
»	»	600 000 »	
»	»	1,200 000 »	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925	antérieurement (depuis l'armistice).
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.				
I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.				
37	<i>Routes et raccordements</i> — 1 ^o Expropriations et travaux : constructions, redressements, élargissements, Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat : création. Construction de ponts et subsides pour semblables ouvrages. Rachat par l'Etat de routes et de ponts concédés, ainsi que de droits de péage existant sur les routes ou ponts concédés. Subsides aux provinces et aux communes en vue de semblables rachats. Démantèlement de l'enceinte fortifiée d'Anvers. Etudes.	3,900,000 »	7,357,500 »	213,000,000 » 1 ^o et 2 ^o réunis jusque fin 1923
	2 ^o Reconstruction, amélioration, réfection Subsides aux communes pour travaux d'amélioration de la voirie de l'Etat dans la traverse des agglomérations. Ponts : reconstruction et réfection. Etudes.	15,040,000 »	15 865 000 »	
	3 ^o Travaux à effectuer au moyen des subsides offerts à l'Etat pour construction et amélioration des routes, à l'exclusion des entreprises prévues à d'autres articles.	500,000 »	500,000 »	500,000 »
	4 ^o Routes de : Ostende-Ghistelles-Bruges-Gand-Bruxelles-Namur-Dinant-Hastière-Givet; Bréda-Anvers-Malines-Bruxelles; Charleroi-Philippeville-Couvin-Rocroy; Liège-Vesdre-Verviers-Spa et Verviers-Eupen; Bruxelles-Mons-Maubeuge et Lichtervelde-Ostende (faisant partie de l'itinéraire le plus direct entre Lille et Ostende) : réfection extraordinaire (1).	19,090,000 »	19.100.000 »	»
38	Route d'Anvers à Turnhout : élargissement sur les territoires d'Anvers, Borgerhout et Deurne.	400,000 »	500,000 »	400,000 en 1924 et crédits globaux jusque fin 1923
39	Route d'Anvers (Kiel) au Rupel : élargissement sur le territoire d'Anvers.	150,000 »	200,000 »	Crédits globaux.
40	Etablissement, par la ville de Bruxelles, de l'avenue des Nations (prolongement de l'avenue Louise) : intervention de l'Etat.	500,000 »	300,000 »	300 000 »
41	Raccordement entre les routes de l'Etat Gand-Maubeuge et Grammont-Enghien, sur le territoire de Grammont (Oudenberg) : construction.	50,000 »	100,000 »	200,000 »
42	Route de Wimismael, par Waterschey, à Meeuwen (section entre le chemin de fer Heppen-Asch et le village de Meeuwen) : construction.	75,000 »	150,000 »	230,000 »
43	Route de Winterslag, par Zwartberg, vers Meeuwen, section entre Winterslag et l'origine de la route de Winterslag-Asch : construction	60,000 »	75,000 »	Crédits globaux.
44	Route de Peer à Genck, section entre Genck et Winterslag : construction.	2,600,000 »	500,000 »	Id
45	Route de Mechelen-sur-Meuse vers Opoeteren : construction.	75,000 »	200,000 »	100,000 en 1924 et crédits globaux jusque fin 1923.
46	Route d'Asch à Opoeteren : construction	100,000 »	120,000 »	120,000 » et id.
47	Route de Liège à Berneau et de Visé à Mouland : rectification des rues de Visé.	500,000 »	1,650,000 »	1,000,000 » et id.

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
	Crédit global.	3.900.000 » pour 1926.	
170,411,798 »	Id.	15,040,000 » pour 1926.	
87,031 64	»	500,000 » pour 1926.	
	Nouvelle entreprise.	45,000,000 »	(¹) Travaux proposés par la sous-commission technique du Comité consultatif des routes.
890,000 »	Les expropriations sont entamées sur les territoires d'Anvers et de Borgerhout.	Impossible à déterminer.	
196,850 »	Les expropriations sont en cours.	Id.	
500,000 »	1/3	1,800,000 »	
3,650 »	Les expropriations seront entamées dès que l'arrêté royal d'usage aura été publié	3,000,000 »	
177,934 65	8/10 (expropriations.)	3,150,000 »	
20,000 »	Les expropriations sont entamées.	475 000 »	
394,785 70	Id.	3,150,000 »	
20,049 61	Id.	Impossible à déterminer.	
19,234 34	Id.	Id	
830 989 28	Les expropriations poursuivies par la ville de Visé sont en cours.	2,700,000 »	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CREDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
4	Bâtiments Civils de l'État. — Protection contre l'incendie	108,000 »	560,500 »	2,719,000 »
49	Monument du Lion de Waterloo	45,000 »	»	»
50	Palais du Roi, à Bruxelles.	2,500,000 »	2,400,000 »	»
51	Palais des Anciens Princes Evêques de Liège	170,000 »	»	»
52	Hôtel du Gouvernement provincial, à Gand	50,000 »	»	»
53	Hôtel des Ponts et Chaussées, à Arlon	220,000 »	»	»
54	<i>Casernement des gendarmeries :</i>			
	a) Construction d'une caserne de gendarmerie à Ypres (1 ^{re} entreprise)	500,000 »	»	»
	b) Construction d'une caserne pour la brigade de Brecht.	200,000 »	»	»
	c) Construction d'une caserne pour la brigade d'Eupen (1 ^{re} entreprise)	450,000 »	»	»
	d) Caserne de la force mobile de Mons. Travaux de drai- nage du terrain d'assiette de la caserne et établisse- ment de trottoirs autour des bâtiments construits (2 ^e entreprise)	120,000 »	»	1923 : 1,000,000 1924 : 480,000 1,480,000
	e) Construction de logements pour gendarmes mariés dans divers bâtiments de l'ancienne Abbaye de La Cambre	280,000 »	230,000 »	»
	f) Construction d'une caserne pour chacune des brigades de Rummen et de Tremeloo	430,000 »	»	»
	g) Acquisition d'objets mobiliers et matériel complémen- taire ou de première installation.	75,000 »	75,000 »	1919 } crédits 1920 } non 1921 } détermi- nés. 1922 : 145,000 1923 : 100,000 1924 : 100,000

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
1,416,816 42	»	Impossible à déterminer.	Travaux nouveaux.
»	»	70,000 »	
»	»	7,500,000 »	
»	»	170,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	50,000 »	Idem.
»	»	220,000 »	Idem.
»	»	700,000 »	
»	»	200,000 »	
»	»	650,000 »	
1,056,000 »	L'entreprise en cours, comprenant la construction de bâtiments pour gendarmes mariés et de pavillons de latrines, est presque terminée.	(¹)	(¹) Le coût de l'entreprise en cours s'élèvera à 1,056,000 francs. Mais le coût total de la caserne est estimé actuellement à 3,750,000 francs. La dépense sera répartie sur plusieurs exercices.
»	Les travaux à imputer sur le Budget de 1925 seront adjugés le 18 décembre 1925.	(²)	(²) Le coût total des travaux est estimé à 510,000 francs, soit le montant des crédits demandés en 1925 et 1926.
»	»	430,000 »	
117,083 06			
272,842 03			
227,337 87			
97,516 57			
99 054 55			
99,845 05			
42 757 38	»	(³)	(³) Malgré les dépenses indiquées ci-contre, le mobilier de la gendarmerie n'est pas encore au complet. Cela résulte de l'augmentation considérable des effectifs du corps (environ 50 % sur les effectifs de 1914). Les acquisitions sont limitées aux besoins les plus urgents.
956,436 51			

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
55	<i>Canaux brabançons.</i> — Cette somme est destinée aux expropriations qui font l'objet d'instances judiciaires et aux études.	175,000 »	175,000 »	3,750,000 »
56	<i>Meuse.</i> — Crédit demandé : 8,125,000 francs.			
	Normalisation de la Meuse entre les Awirs et Jemeppe (18 ^e , 19 ^e et 20 ^e biefs).	50,000 »	50,000 »	»
	Endiguement de la section comprise entre le pont de Val-Saint-Lambert et le barrage de Seraing (2 ^e tranche d'une dépense évaluée à 7,000,000 de francs).	1 000 000 »	1 000 000 »	»
	Endiguement entre le ruisseau de Lize et le pont d'Ougrée (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 2,800,000 francs).	1,000,000 »	1,800,000 »	1,000,000 » (1)
	Endiguement de la Meuse, rive gauche, entre Chokier et le pont d'Ougrée (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 12,000,000 de francs).	1,000,000 »	»	»
	Endiguement de la section comprise entre le port public de Tilleur et le pont d'Ougrée (3 ^e tranche d'une dépense évaluée à 5,000,000 de francs).	1,000,000 »	1,000,000 »	775,000 »
	Amélioration en aval de Liège (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 6,000,000 de francs).	3,000,000 »	100,000 »	»
	Acquisition de terrains dans les provinces de Liège et de Namur pour l'amélioration du fleuve, sa normalisation et les travaux de canalisation.	500,000 »	1,650,000 »	Compris dans le crédit global.
	Eclairage des barrages	175,000 »	»	»
	Opérations graphiques, dépenses diverses et imprévues .	400,000 »	»	»
57	<i>Sambre.</i> — Crédit demandé : 4,930,000 francs.			
	Déplacement des ouvrages de navigation de Jambe-de-Bois. Approfondissement du lit en aval de cet ouvrage.	1,800,000 »	»	»
	Endiguement à Marchienne-au-Pont (1 ^{re} tranche d'une dépense totale évaluée à 1,500,000 francs).	900,000 »	»	»
	Rectification de la Sambre en amont du déversoir de Bance.	100,000 »	»	»
	Amélioration de la Sambre entre le pont de Ronet et l'embouchure dans la Meuse, à Namur (première tranche d'une dépense totale évaluée à 10 millions).	800,000 »	»	»
	Acquisition de terrains, notamment en vue des travaux sus-mentionnés, ainsi que pour la construction d'une écluse à Montigny-sur-Sambre, à Farciennes, l'amélioration de la rivière à Mornimont, etc.	600,000 »	600,000 »	Compris dans le crédit global.
	Eclairage des barrages	30,000 »	»	»
	Travaux à effectuer à la boucle de Mornimont (première tranche d'une dépense totale estimée à 3 millions).	500,000 »	»	»
	Dépenses diverses et imprévus.	200,000 »	»	»

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
3,045,000 »	10/11	3,300,000 »	
»	»	550,000 »	
»	»	7,000,000 »	
»	»	2,800,000 »	(1) Le crédit de 1924 n'a pas été employé.
Nouvelle entreprise	»	12,000,000 »	
»	»	5,000,000 »	
»	»	6,000,000 »	
»	Négociations en cours.	Impossible à déterminer.	
Nouvelle entreprise	»	175,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise	»	1,800,000 »	
Nouvelle entreprise	»	1,500,000 »	
Nouvelle entreprise	»	100,000 »	
Nouvelle entreprise	»	10,000,000 »	
»	»	Impossible à déterminer.	
Nouvelle entreprise	»	30,000 »	
Id.	»	3,000,000 »	
»	»	»	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
58	<i>Ourthe.</i> — Crédit demandé : 75,000 francs.			
	Amélioration générale : expropriations, subsides pour travaux communaux et provinciaux.	25,000 »	25,000 »	Compris dans le crédit global.
	Dépenses diverses et imprévues, opérations graphiques.	50,000 »	»	»
59	<i>Canaux houillers.</i> — Crédit demandé : 46,515,000 francs.			
	Stabilisation de la tranchée de la Fléchère; acquisition de terrains et études	25,000 »	106,000 »	60,000 »
	Construction d'une maison éclusière, n° 27	40,000 »	»	»
	Mise à grande section du canal de Charleroi à Bruxelles en aval de Clabecq (4 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 147 millions de francs) :			
	a) Acquisition de terrains et études	20,000,000 »	15,400,000 »	68,750,000 »
	b) Travaux	26,000,000 »	20,000,000 »	
	Élargissement et exhaussement de digues pour remédier aux affaissements houillers.	300,000 »	»	»
	Imprévus et dépenses diverses	150,000 »	»	»
60	<i>Canaux de Liège à Anvers.</i> — Crédit demandé : 8,790,000 fr.			
	Amélioration du canal de Maestricht à Bois-le-Duc, entre Smeermaes et Neerharen, études, expropriations et travaux (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 4,200,000 francs).	1,600,000 »	235,800 »	1,285,000 »
	Amélioration des sections dudit canal au nord de Neerharen : coudes Eysden II, Lanklaer et Beeck, expropriations et travaux (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 4,500,000 francs).	600,000 »	250,000 »	250,000 »
	Travaux à effectuer pour améliorer la navigation aux abords des écluses doubles 1, 2 et 3, et construction de nouvelles écluses (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 6 millions).	2,000,000 »	500,000 »	»
	Construction d'une maison pontière n° 6 à Neerpelt .	40,000 »	»	»
	Élargissement par tronçons successifs du canal de jonction de la Meuse à l'Escaut entre l'écluse 4 et le pont n° 1 (3 ^e tranche d'une dépense totale évaluée à 12 millions).	3,000,000 »	2,100,000 »	2,500,000 »
	Empierrement des chemins de halage le long des canaux de jonction de la Meuse à l'Escaut et de Turnhout vers Anvers.	500,000 »	»	»
	Empierrement des chemins de halage et consolidation des berges des canaux d'embranchement vers Turnhout et de Turnhout vers Anvers.	300,000 »	»	»

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
»	»	Indéterminé.	
»	»	»	
19,089 »	»	4,000,000 »	(1) Acquisitions, études et travaux.
26,000 »	»	»	
»	Nouvelle entreprise.	40,000 »	
45,908,912 40 (2)	19 %	147,000,000 »	(2) Sommes liquidées.
67,400,000 » (3)	»	»	(3) Montant engagé.
»	Nouvelle entreprise.	300,000 »	
»	»	»	
794,718 99	20 %	4,200,000 »	
82,481 30	7 %	1,500,000 »	
»	»	6,000,000 »	
Nouvelle entreprise	»	40,000 »	
2,600,000 »	»	12,000,000 »	
Nouvelle entreprise	»	500,000 »	
Id.	»	300,000 »	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
	Nouveau canal Anvers-Liège :			
	a) Section Auvers ou nouveau pont-rails d'Herenthals. Etudes, expropriations et travaux (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 90 millions).	100,000 »	800,000 »	300,000 »
	b) Section nouveau pont-rails Hérenthals à Beerlingen. Etudes, expropriations et travaux (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 100 millions).	300,000 »	1,200,000 »	1,000,000 »
	c) Section Beerlingen-Lixhe. Etudes et expropriations.	50,000 »	»	»
	Imprévus	300,000 »	»	»
61	<i>Escaut.</i> — Crédit demandé : 2,390,000 francs.			
	Amélioration des biefs Kain-Espierres et Rodignies-Antoing. Construction d'un mur d'eau avec raccordement sous le pont de Pecq.	130,000 »	130,000 »	»
	Reconstruction du pont de Gavere. Expropriations. . .	10,000 »	»	10,000 »
	Consolidation, exhaussement et élargissement des digues de l'Escaut maritime, de ses affluents et du canal de Galcken (1 ^{re} tranche d'une dépense totale de 1,000,000 de francs).	100,000 »	»	»
	Amélioration de l'Escaut entre le pont de Schoonaerde et le passage d'eau d'Appels (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 5 millions de francs).	1,500,000 »	2,500,000 »	500 000 »
	Rectification de l'Escaut devant Termonde et construction du nouveau pont. Etudes et expropriations.	50,000 »	50,000 »	»
	Construction d'un pont sur l'Escaut entre Cruybeke et Hoboken et de ses rampes d'accès (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 120 millions de francs).	500,000 »	500,000 »	1,500,000 »
	Dépenses diverses et imprévues	100,000 »	»	»
62	<i>Lys.</i> — Crédit demandé : 1,735,000 francs.			
	Reconstruction du pont-rails de Wielsbeke et coupure à la Lys à l'aval de cet ouvrage.	835,000 »	»	»
	Raccordement de l'extrémité aval du canal de la Pêcherie avec l'Escaut; démolition de l'écluse de l'Empereur et du pont existant sur la tête aval de cet ouvrage et exécution du nouveau pont.	850,000 »	2,130,000 »	100,000 »
	Imprévus et dépenses diverses	50,000 »	»	»
63	<i>Senne.</i> — Ce crédit est principalement destiné aux travaux d'amélioration de la Senne supérieure (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 2,200,000 francs).	50,000 »	»	»
64	<i>Dyle.</i> — Amélioration du régime de la Dyle inférieure (3 ^e tranche d'une dépense estimée à 3,700,000 francs).	1,000,000 »	300,000 »	200,000 »
65	<i>Nèthes.</i> — Somme destinée à l'amélioration de la Nèthe inférieure dans la traverse de Duffet, en vue de la reconstruction du pont-route provincial (4 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs).	200,000 »	300,000 »	1,600,000 »

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
23,000 »	Négociations en cours.	90,000,000 »	
1,262,800 »	1/5 des acquisitions.	100,000,000 »	
Nouvelle entreprise.	»	Ne peut encore être déterminée.	
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	130,000 »	Le crédit alloué en 1925 ne sera pas employé.
»	»	10,000 »	Pour les expropriations.
»	»	1,000,000 »	
(²) 2,150,000 »	1/10	5,000,000 »	(²) Somme engagée.
(³) 600,000 »			
»	»	8,000,000 »	
30,000 »	»	120,000,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	835,000 »	
2,130 000 »	Adjugé le 12 juin 1925.	3,000,000 »	
»	»	»	
»	»	2,200,000 »	
221 01	»	3,700,000 »	
(¹) 600,000 »	Expropriations en cours.	1,200,000 »	(¹) Montant engagé.
(²) 92,500 »			

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DESIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
66	<i>Dendre.</i> — Crédit demandé : 555,000 francs.			
	Acquisition d'un immeuble sis à Grammont pour servir d'habitation au pontier du pont n° 1.	30,000 »	»	»
	Amélioration de la Dendre entre l'aval d'Alost et Termonde, ainsi que dans la traverse de cette dernière ville. Expropriations (3 ^e tranche d'une dépense totale évaluée à 25,000,000 de francs).	500,000 »	100,000 »	2,500,000 »
	Imprévus et dépenses diverses	25,000 »	»	»
67	<i>Durme.</i> — Ce crédit est destiné à la reconstruction du pont de Waesmunster et à la rectification de la rivière aux abords de cet ouvrage. (Expropriations.)	50,000 »	175,000 »	155,000 »
68	<i>Canal de Gand à Ostende.</i> — Crédit demandé : 615,000 francs.			
	Consolidation des talus (quotité non recouvrable) . . .	250 000 »	»	»
	Reconstruction du pont sur la tête aval de la nouvelle écluse de la Porte-de-Damme (quotité non recouvrable).	315,000 »	»	»
	Reconstruction du pont sur la tête amont de l'ancienne écluse de la Porte-de-Damme (quotité non recouvrable).	30,000 »	»	»
	Imprévus et dépenses diverses.	50,000 »	»	»
69	<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i> — Crédit demandé : 60,000 fr.			
	Détournement de la chaussée de Meulestede à Watervliet; expropriations.	50,000 »	»	»
	Imprévus et dépenses diverses	10,000 »	»	»
70	<i>Canal de Selvaete à la mer du Nord.</i> — Ce crédit servira aux travaux de reconstruction du pont de Steeneschuur à Watervliet (quotité non recouvrable).	60,000 »	»	»
71	<i>Canal de dérivation de la Lys.</i> — Crédit demandé : 165,000 fr.			
	Remplacement par un pont fixe du pont tournant de Deynze (quotité non recouvrable).	70,000 »	70,000 »	»
	Reconstruction du pont de Nevele. — Expropriations . .	45,000 »	263,000 »	360,000 »
	Imprévus et dépenses diverses.	50,000 »	»	»
72	<i>Canal de Burght à Saint-Gilles (Waes).</i> — Travaux d'établissement d'un canal partant de l'Escaut, en aval de Burght, et se raccordant au canal de Gand à Terneuzen, avec embranchement vers Saint-Nicolas (4 ^e tranche d'une dépense estimée à 42,000,000 de francs).	5,000 »	100,000 »	1,050,000 »

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
»	»	30,000 »	
2,477,300 89	»	25,000,000 »	
»	»	»	
»	»	2,000,000 »	
Nouvelle entreprise	»	350,000 » ⁽¹⁾	(1) Y compris une somme de 100,000 francs à charge du chapitre des dépenses non permanentes de réparations.
Id.	»	535,000 » ⁽²⁾	(2) Idem, de 220,000 francs.
Id.	»	70,000 » ⁽³⁾	(3) Idem, de 40,000 francs.
»	»	»	
Nouvelle entreprise	»	400,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise	»	147,000 » ⁽⁴⁾	(4) Idem, de 87,000 francs.
»	Le crédit de 1925 ne sera probablement pas employé.	186,000 » ⁽⁵⁾	(5) Idem, de 116,000 francs.
400,000 »	Travaux adjugés au mois de juillet 1925.	843,000 » ⁽⁶⁾	(6) Y compris une somme de 220,000 francs à charge du budget des dépenses recouvrables de 1925.
»	»	»	
2,000 »	»	42,000,000 »	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CREDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
73	<i>Canal de Bruxelles au Rupel.</i> — Crédit demandé pour faire face aux imprévus, aux dépenses que nécessitent les terrains existant le long du canal, aux frais d'étude et de contrôle afférents aux travaux restant à exécuter et à ceux projetés.	50,000 »	100,000 »	120,000 »
74	<i>Canal de Mons à Conlé.</i> — Travaux d'exhaussement de digues à Jemappes et Quaregnon pour remédier aux affaissements houillers.	200,000 »	»	»
75	<i>Installations maritimes d'Anvers.</i> — Crédit demandé : 68,290,000 francs.			
	Construction au Kruisschans d'une écluse maritime, de son chenal d'accès et de la partie du canal maritime comprise entre la tête amont de ladite écluse et la digue de Wilmarndonck (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 64 millions de francs).	15,000,000 »	26,000,000 »	50,900,000 »
	Construction et mise en parfait état de manœuvre des organes de l'équipement mécanique et électrique de l'écluse du Kruisschans.	2,000,000 »	1,000,000 »	»
	Construction d'un canal maritime et de murs de quai au nord d'Anvers entre la digue Wilmarndonck et les bassins existants (5 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 70 millions de francs).	15,000,000 »	21,500,000 »	30,200,000 »
	Construction d'un goulet de raccordement entre le canal maritime et les darses existantes (4 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 50 millions de francs).	20,000,000 »	20,000,000 »	14,000,000 »
	Construction de la superstructure métallique et de l'équipement mécanique et électrique d'un pont basculant à établir au-dessus du goulet de raccordement (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs).	1,500,000 »	1,000,000 »	»
	Construction d'une nouvelle avenue destinée à desservir les nouvelles installations maritimes au nord d'Anvers, y compris la rue latérale (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 35,500,000 francs).	2,500,000 »	2,000,000 »	»
	Dragages à exécuter dans l'Escaut maritime pour l'amélioration du régime du fleuve.	6,000,000 »	8,000,000 »	23,100,000 »
	Travaux de dévasement de l'embarcadère flottant de Sainte-Anne.	290,000 »	290,000 »	1,705,000 »

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
82,000 »	»	Indéterminé.	
Nouvelle entreprise.	»	200,000 »	
31,901,276 65 (1)			(1) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924.
26,000,000 » (2)	50 %	64,000,000 »	(2) Somme engagée sur le Budget de 1925.
8,186,065 66 (3)			(3) Somme liquidée sur le Budget de 1925.
Le crédit alloué en 1925 ne sera pas employé.	»	2,000,000 »	
19,710,149 95 (4)			(4) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924.
21,500,000 » (5)	22 %	70,000,000 »	(5) Somme engagée sur le Budget de 1925.
3,656,258 50 (6)			(6) Somme liquidée sur le Budget de 1925.
4,211,909 45 (7)			(7) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924.
20,000,000 » (8)	29 %	50,000,000 »	(8) Somme engagée sur le Budget de 1925.
10,816,196 30 (9)			(9) Somme liquidée sur le Budget de 1925.
1,000,000 »	»	2,500,000 »	
2,000,000 » (10)			(10) Somme engagée sur le Budget de 1925.
200,000 » (11)	»	35,500,000 »	(11) Somme liquidée à ce jour sur le Budget de 1925.
20,167,212 39 (12)			(12) Sommes liquidées sur les Budgets des années 1919-1920-1921-1922-1923 et 1924.
8,000,000 » (13)	»	Indéterminé.	(13) Somme engagée sur le Budget de 1925.
3,010,515 80 (14)			(14) Somme liquidée sur le Budget de 1925.
770,000 » (15)			(15) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924.
290,000 » (16)	»	Indéterminé.	(16) Somme engagée sur le Budget de 1925.

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CREDITS VOTÉS	
			pour 1925	antérieurement (depuis l'armistice).
	Pavage aux abords de l'écluse de Kruisschans, du bassin canal et du goulet de raccordement (1 ^{re} tranche d'une dépense évaluée à 15 millions de francs).	5,000,000 »	»	»
	Expropriations, dépenses diverses et imprévues	1,000,000 »	»	»
76	Canal de Roulers à la Lys. — Mise en section normale du canal entre le bassin de Roulers et le pont dit « Bruanebrug ». Frais d'études.	10,000 »	»	»
77	Travaux de démolition et de reconstruction du mur sud du chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendijk. — Reconstruction du musoir sud du chenal d'accès à l'écluse maritime du Kattendijk, à Anvers.	500,000 »	»	3,500,000 »
78	Canal d'Ypres à l'Yser. — Crédit demandé : 800,000 francs.			
	Creusement du bief intermédiaire entre l'écluse de Boesinghe-Sas à reconstruire et la nouvelle écluse à construire à Boesinghe-Pont-rails (quotité non recouvrable).	350,000 »	»	»
	Construction d'une nouvelle écluse à l'amont du pont-rails de Boesinghe (quotité non recouvrable) (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1,750,000 francs).	100,000 »	»	»
	Reconstruction du pont de Steenstraete et aménagement des abords (quotité non recouvrable).	300,000 »	»	»
	Imprévus.	50,000 »	»	»
79	Passages d'eau et dépendances. — Construction de quatre maisons pour le personnel du passage d'eau à Lisseweghe sur le canal maritime de Bruges à Zeebrugge.	100,000 »	»	»
80	Port d'Ostende. — Crédit demandé : 41,360,000 francs.			
	Construction d'un nouveau port de pêche à Ostende (3 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 57,500,000 fr.).	40,500,000 »	17,000,000 »	30,000,000 »
	Équipement électrique du slipway du port de pêche (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 1,500,000 fr.).	460,000 »	»	»
	Transformation et appropriation des deux postes de chômage des paquebots de l'Etat sur la rive Est (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 1,200,000 francs).	100,000 »	»	»
	Travaux d'élargissement des postes d'accostage 1 à 5 des paquebots sur la rive Est du port (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 2,500,000 francs).	100,000 »	»	»
81	Dépenses diverses et imprévues	200,000 »	»	»
	Port de Zeebrugge. — Crédit demandé : 1,050,000 francs.			
	Travaux de remplacement de la claire-voie du môle par une digue munie d'une voie carrossable (2 ^e tranche d'une dépense totale estimée à 5,000,000 de francs).	1,000,000 »	(4) 500,000 »	»
	Dépenses imprévues	50,000 »	»	»

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	»	15,000,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	560,000 »	
»	»	Ne peut encore être déterminée.	
Id.	»	350,000 »	
Id.	»	1,750,000 »	
Id.	»	300,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	175,000 »	
23,483,700 » ⁽¹⁾			(1) Sommes liquidées sur les Budgets de 1922, 1923 et 1924.
47,000,000 » ⁽²⁾	63/100	57,500,000 »	(2) Somme engagée sur le Budget de 1925.
6,518,200 » ⁽³⁾			(3) Somme liquidée sur le Budget de 1925.
Nouvelle entreprise.	»	4,500,000 »	
Id.	»	1,200,000 »	
Id.	»	2,500,000 »	
»	»	»	
»	»	5,000,000 »	(4) Le crédit de 1925 ne sera pas employé.
»	»	»	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTES	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
82	<i>Port de Nieupoort.</i> — Imprévus	50,000 »	»	»
83	<i>Côte.</i> — Crédit demandé : 300,000 francs. Transformation en jetées des deux épis 1 et 2 à l'Est du chenal du port d'Ostende. (1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 350,000 francs.)	150,000 »	»	»
	Construction de jetées sur la côte ouest d'Ostende. 1 ^{re} tranche d'une dépense totale estimée à 300,000 francs.	100,000 »	»	»
	Dépense diverses et imprévues	50,000 »	»	»
84	<i>Phares et fanaux.</i> — Imprévus	50,000 »	»	»
	II. — Dépenses non permanentes de réparation.			
86	Routes et raccordements. — Ponts. — Études et travaux de reconstruction et de réfection.	1,550,000 »	3,350,000 »	101,273,800 »
88	Observatoire royal d'Uccle	2,000 »	»	»
89	Cour des Comptes	11,000 »	»	»
90	Hôtel du Gouvernement provincial du Brabant	80,000 »	»	»
91	Construction d'un nouveau bâtiment des Douanes à Nieupoort	45,000 »	»	»
92	Travaux divers, imprévus, aux Bâtiments civils	25,000 »	»	»
93	<i>Casernement des gendarmeries.</i> — Crédit demandé : 360,000 francs. Reconstruction de la caserne de gendarmerie incendiée à Gedinne.	160,000 »	160,000 »	»
	Reconstruction de la caserne de gendarmerie de Le Bizet.	200,000 »	200,000 »	»
94	<i>Meuse.</i> — Crédit demandé : 250,000 francs. Opérations graphiques en vue de la reconstitution du plan de la Meuse, détruit en 1914.	30,000 »	»	12,400 »
	Dégagement du lit de la Meuse sous les ponts détruits en 1914.	185,000 »	200,000 »	30,000 »
	Imprévus	35,000 »	»	»
95	<i>Sambre.</i> — Reconstruction de la passerelle de Salzennes.	300,000 »	300,000 »	»
96	<i>Canaux de Liège à Anvers et embranchements.</i> — Crédit demandé : 225,000 francs. Renouvellement de plantations détruites par faits de guerre le long du canal d'embranchement vers Turchout.	40,000 »	»	»

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	350,000 »	
Id.	»	300,000 »	
»	»	»	
»	»	»	
93,517,345 47	29/30	96,000,000 »	
»	»	2,000 »	Travaux nouveaux.
»	»	11,000 »	Id.
»	»	80,000 »	Id.
»	»	45,000 »	Id.
»	»	25,000 »	Id.
»	»	160,000 »	Le crédit voté pour l'exercice 1925 ne sera pas engagé, les pièces nécessaires pour la mise en adjudication des travaux n'étant pas encore établies.
»	»	200,000 »	Id.
12,400 »	40 %	42,400 »	
»	»	ne peut être déterminée.	Le crédit de 1925 ne sera employé qu'en partie.
»	»	»	
»	»	300,000 »	Crédit demandé en 1926 pour le cas où le crédit de 1925 ne pourrait être employé.
Nouvelle entreprise.	»	65,000 »	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTES	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
	Rétablissement de la ligne télégraphique et téléphonique du réseau hydraulique le long du canal de Turnhout à Auvers.	100,000 »	»	»
	Renouvellement de plantations détruites le long du susdit canal.	60,000 »	»	»
	Imprévus	25,000 »	»	»
97	<i>Escaut.</i> — Crédit demandé : 1,177,500 francs.			
	Restauration d'ouvrages accessoires, passerelles de halage, ponts et charpente, barques et installations de passages d'eau, etc.	35,000 »	»	»
	Restauration des talus, digues, chemins de halage, bornes d'amarrage, etc.	125,000 »	»	»
	Remplacement des arbres abattus par faits de guerre. . .	37,500 »	»	»
	Reconstruction du pont-rails à l'entrée de la station de Gand-Sud. (Quote-part de l'administration des Ponts et Chaussées).	480,000 »	»	»
	Reconstruction des ponts-levants à Tournai (démolition de ponts provisoires, réfection des garde-corps des culées aux abords des ponts, pavage des chaussées, etc.).	400,000 »	»	»
	Imprévus et dépenses diverses	100,000 »	»	»
98	<i>Dendre.</i> — Crédit demandé : 125,000 francs.			
	Reconstruction des maisons éclusières de Termonde et de Grammont.	100,000 »	»	»
	Imprévus	25,000 »	»	»
99	<i>Lys.</i> — Crédit demandé : 570,000 francs.			
	Restauration des talus, digues et bornes d'amarrage . .	20,000 »	»	»
	Reconstruction du pont tournant de Deynze	500,000 »	»	»
	Imprévus	50,000 »	»	»
100	<i>Dierme.</i> — Reconstruction des appareils marégraphiques .	10,500 »	»	»
101	<i>Canal de Blaton à Ath.</i> — Crédit demandé : 590,600 francs.			
	Reconstruction du pont de Grandglise	560,000 »	560,000 » (1)	»
	Reconstruction d'une passerelle à Ladeuze (1 ^{re} tranche d'une dépense évaluée à 145,000 francs).	5,000 »	»	»
	Occupation de terrains pour accès à certains ponts provisoires à Belœil, Grosage et Stambruges.	600 »	»	»
	Imprévus	25,000 »	»	»

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	»	400,000 »	
Id.	»	60,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	35,000 »	
Id.	»	125,000 »	
Id.	»	37,500 »	
Id.	»	480,000 »	
Id.	»	400,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	400,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	40,000 »	
Id.	»	500,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	10,500 »	
Id.	»	360,000 »	(¹) Le crédit alloué en 1925 ne sera probablement pas employé.
Id.	»	145,000 »	
»	»	600 »	
»	»	»	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CREDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
102	<i>Canal de la Lys à l'Yperlée.</i> — Crédit demandé : 33,000 fr.			
	Creusement de fossés	15,000 »	»	»
	Redressement de la route d'Ypres à Kemmel au droit du pont tournant détruit, par l'élargissement du batardeau restant.	18,000 »	»	»
103	<i>Canal de Roulers à la Lys.</i> — Crédit demandé : 51,000 fr.			
	Renouvellement des plantations détruites par faits de guerre.	14,000 »	»	»
	Reconstruction du pont sur la Mandel à Roulers. (Intervention du Département des Travaux publics.)	37,000 »	»	»
104	<i>Canal de dérivation de la Lys.</i> — Crédit demandé : 221,000 francs.			
	Remplacement par un pont fixe en béton armé du pont tournant de Deynze (quotité recouvrable).	116,000 »	116,000 »	»
	Consolidation des talus	80,000 »	80,000 »	»
	Imprévus	25,000 »	»	»
105	<i>Canal de Gand à Ostende.</i> — Crédit demandé : 675,000 francs.			
	Consolidation des talus (quotité recouvrable)	100,000 »	»	»
	Reconstruction du pont sur la tête aval de la nouvelle écluse de la Porte de Damme (quotité recouvrable).	220,000 »	»	»
	Reconstruction du pont sur la tête amont de l'ancienne écluse de la Porte de Damme (quotité recouvrable).	40,000 »	»	»
	Construction des estacades de garde et des dues d'Albe du pont de Stalhille.	70,000 »	»	»
	Remplacement par des ponts semi-permanents des ponts de Saint-Georges-ten-Distel et de Beernem.	220,000 »	220,000 » ⁽⁶⁾	»
	Imprévus	25,000 »	»	»
106	<i>Canal de Plasschendaele à Nieuport.</i> — Crédit demandé : 525,000 francs.			
	Établissement d'un nouveau pont tournant à Leffinghe et installation à Zandvoorde du pont en bois à provenir de Leffinghe.	250,000 »	250,000 » ⁽⁷⁾	»
	Construction d'un nouveau pont à Plasschendaele et installation au Rattevalle du pont-levis à provenir de Plasschendaele.	250,000 »	250,000 » ⁽⁸⁾	»
	Imprévus	25,000 »	»	»

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise.	»	15,000 »	
Id.	»	18,000 »	
Id.	»	14,000 »	
Id.	»	37,000 »	
Le crédit de 1925 ne sera probablement pas employé.	»	186,000 » (1)	(1) Y compris une somme de 70,000 francs, à charge des dépenses extraordinaires proprement dites.
»	Travaux pas entamés.	80,000 » (2)	(2) Id. 250 000 francs.
»	»	»	
Nouvelle entreprise.	»	350,000 » (3)	(3) Id. 250 000 id.
Id.	»	535,000 » (4)	(4) Id. 315,000 id.
Id.	»	70,000 » (5)	(5) Id. 30,000 id.
Id.	»	70,000 »	
Id.	»	220,000 »	(6) Le crédit de 1925 ne sera probablement pas employé.
»	»	»	
Id.	»	250,000 »	(7) Id.
Id.	»	250,000 »	(8) Id.
»	»	»	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CREDITS VOTES	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
107	<i>Canal de Selzacte à la mer du Nord.</i> — Crédit demandé : 227,000 francs.			
	Reconstruction du pont de Steeneschuur à Watervliet (quotité recouvrable).	87,000 »	»	»
	Reconstruction du tablier définitif du pont de Ramscapele.	115,000 »	115,000 »	»
	Imprévus	25,000 »	»	»
108	<i>Canal de Gand à Terneuzen.</i> — Crédit demandé : 50,000 fr.			
	Location des bateaux rentrant dans la composition des ponts provisoires.	30,000 »	60,000 »	342,716 93
	Imprévus	20,000 »	»	»
109	<i>Yser.</i> — Crédit demandé : 775,000 francs.			
	Réfection et reconstruction des empièvements sur les digues.	750,000 »	1,750,000 »	»
	Imprévus	25,000 »	»	»
110	<i>Canal d'Ypres à l'Yser.</i> — Crédit demandé : 1,050,000 francs.			
	Restauration des talus et du chemin de halage entre l'écluse à Boesinghe et la nouvelle écluse à construire au droit du pont-rails de Boesinghe.	150,000 »	»	»
	Démolition et reconstruction de l'écluse de Boesinghe (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 1,500,000 francs).	100,000 »	»	»
	Reconstruction du pont de Boesinghe sous la route de Langemark à Boesinghe (1 ^{re} tranche d'une dépense estimée à 500,000 francs).	50,000 »	»	»
	Reconstruction du pont de Steenstraete	700,000 »	220,000 » ⁽²⁾	} compris dans le crédit de 1,500,000 francs de 1924
	Imprévus	50,000 »	»	
111	<i>Port de Nieupoort.</i> — Crédit demandé : 525,000 francs.			
	Restauration de l'estacade ouest et établissement d'un musoir provisoire (2 ^e tranche d'une dépense évaluée à 2,000,000 de francs).	500,000 »	1,500,000 »	»
	Imprévus	25,000 »	»	»
112	<i>Côte.</i> — Crédit demandé : 675,000 francs.			
	Réfection des perrés entre Westende et Middelkerke (3 ^e et dernière tranche d'une dépense évaluée à 1,850,000 francs).	650,000 »	350,000 »	850 000 »
	Imprévus	25,000 »	»	»

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
Nouvelle entreprise	»	147,000 » (1)	(1) Y compris une somme de 60.000 francs à charge des dépenses extraordinaires proprement dites. Le crédit de 1925 ne sera probablement pas employé.
Id.	»	115,000 »	
»	»	»	
358,282 54	»	388,282 54	
»	»	»	
»	Travaux pas entamés.	2,500,000 »	
»	»	»	
Nouvelle entreprise	»	150,000 »	
Id.	»	1,500,000 »	
Id.	»	500,000 »	
Id.	»	1,000,000 » (2)	(2) Crédit non employé.
»	»	»	(3) Y compris une somme de 300,000 francs à charge des dépenses extraordinaires proprement dites.
»	Travaux pas entamés.	2,000,000 »	
»	»	»	
850,000 »	55/100	1,850,000 »	L'estimation totale de 2,500,000 francs a pu être réduite.
»	»	»	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
	MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE.			
	I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.			
	<i>Service des bâtiments militaires.</i>			
144	Casernement de la fraction du régiment des chars de combat devant tenir garnison à Saint-Denis (Gand).	200,000 »	1,000,000 »	1,850,000 »
145	Casernement de la fraction du régiment de Chemin de fer devant tenir garnison à Hoogboom (Anvers).	200,000 »	500,000 »	1,750,000 »
146	Caserne de cavalerie à Spa et caserne d'infanterie à Malmédy.	500,000 »	1,500,000 »	(?) 8,444,449 21
147	Installations pour le groupe de projecteurs du 4 ^e régiment d'artillerie d'armée.	200,000 »	»	»
148	Construction d'installations diverses au camp de Beverloo.	550,000 »	500,000 »	4,000,000 »
149	Améliorations diverses au camp d'Elsenborn	1,000,000 »	1,500,000 »	2,000,000 »
120	Continuation des installations de distribution d'eau dans les camps.	500,000 »	1,000,000 »	5,002,695 »
121	Ecoles d'armes : extensions diverses	50,000 »	60,000 »	9,000,000 »
122	Construction de logements pour officiers et militaires subalternes, mariés, spécialement dans les camps.	300,000 »	200,000 »	2,900,000 »
123	Construction, aménagement ou acquisitions pour les dépôts et parcs-annexes, pour les dépôts et parcs divisionnaires et de corps d'armée.	850,000 »	2,500,000 »	18,902,246 59

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
(1) 501,550 »	Immeuble acquis. Aménagement des installations existantes terminé.	1,700,000 »	(1) Dont 350,000 francs sur le crédit de 1924. — Sur les 1,500,000 francs votés en 1923, il n'a été engagé que 151,550 francs. L'entreprise des nouvelles constructions à établir ayant dû être résiliée.
1,973,000 »	Un bloc de logement est sur le point d'être achevé. Gros-œuvre d'un second bloc achevé. Travaux d'achèvement du second bloc en adjudication.	4,250,000 »	
5,083,000 »	Spa. — Terrassements exécutés. Le gros-œuvre de trois blocs de logement sera terminé cette année. Malmely. — Le bloc de logement est sur le point d'être terminé.	Indéterminé, étant donnée la réorganisation en projet de l'armée.	(2) Sur cette somme de fr. 8,114,449.21 une somme de fr. 2,914,449.21 a été votée deux fois (créance arriérée et entreprise résiliée).
»	»	1,800,000 »	
4,031,580 »	Le programme de 1924 (lavoirs, cuisines), sera rempli dès qu'auront été faites les adjudications sur le Budget extraordinaire de 1925.	5,950,000 »	
2,153,500 »	10 écuries et 4 pavillons et latrines sont terminés, 12 blocs de logement achevés.	Indéterminé, étant donnée la réorganisation en projet de l'armée.	
4,990,000 »	Travail terminé à Brasschaet. En cours normal au camp de Beverloo. Il restera fin 1926 à exécuter les travaux complémentaires nécessaires de la distribution d'eau existant à Elsenborn.	6,250,000 » pour Brasschaet et Beverloo; pas encore déterminé en ce qui concerne Elsenborn.	
8,368,000 »	Quasi terminés sauf la question des égouts et la liquidation des indemnités d'expropriation de certains terrains.	9,600,000 »	
2,894,000 »	Les entreprises adjudicées sont terminées.	Indéterminé, cette question étant liée à la crise des logements.	
15,798,000 »	Travaux quasi terminés en ce qui concerne les dépôts annexes, les dépôts divisionnaires et de corps d'armée, mais progressent, en ce qui concerne les parcs-annexes, les parcs divisionnaires et de corps d'armée.	N'est pas encore déterminé, la composition de certains parcs n'étant pas encore fixée et la réorganisation en projet de l'armée devant modifier le programme des travaux à exécuter.	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
124	Acquisition de matériel de casernement pour meubler les nouveaux casernements; acquisition de matériel et aménagement d'installations pour parer aux dangers d'incendie.	400,000 »	100,000 »	1,500,828 89
125	Acquisition de terrains, expropriations et travaux nécessaires pour le maintien et l'usage d'ouvrages défensifs allemands, ainsi que pour certains sites historiques de la guerre. <i>Service des hôpitaux.</i>	250,000 »	250,000 »	3,050,000 »
126	Achat de matériel de mobilisation pour le service de santé : matériel hospitalier, médico-chirurgical et charroi des formations de campagne.	1,600,000 »	2,100,000 »	2,100,000 »
127	Réfection et extension de l'installation électrique de l'Hôpital militaire du camp de Béverloo. <i>Service de l'Intendance.</i>	200,000 »	»	»
128	Équipement des troupes : achat des objets d'équipement nécessaires à la constitution d'une réserve et des équipements de guerre. <i>Service des établissements et services techniques de l'artillerie.</i>	5,000,000 »	10,000,000 »	6,000,000 »
129	Édification de dépôts de munitions dans les bases	1,500,000 »	4,500,000 »	38,222,220 »
130	Fonderie royale de canons : matériel et projectiles d'artillerie. Matériel anti-aéronefs. Chars de combat.	12,299,000 »	21,453,000 »	29,639,402 57
131	Arsenal de construction : Masques anti-gaz. Voitures diverses. Harnais Accessoires. Ferrures et remise en état du charroi récupéré.	11,300,000 »	18,245,000 »	19,362,355 99
132	Manufacture d'armes : Armement portatif. Armes blanches. Armes automatiques. Accessoires d'armes. Matériel de tir. Équipement des ateliers de fabrication de pièces de rechange.	8,830,000 »	12,813,000 »	13,293,700 »
133	Ateliers de fabrication de munitions : Munitions d'infanterie et munitions d'artillerie.	22,472,000 »	34,185,000 »	95,402,637 07
134	Acquisition de matériel pour le service technique du 4 ^e régiment d'artillerie d'armée (projecteurs).	900,000 »	1,461,000 »	1,965,000 »

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
1,438,000 »	Les entreprises adjudgées sont terminées.	1,800,000 »	
392,000 »	Quelques acquisitions seulement ont pu être effectuées, ensuite de la difficulté des négociations avec les propriétaires.	5,400,000 »	
2,748,420 »	»	24,000,000 »	
»	Nouvelle entreprise.	200,000 »	
5,999,290 »	La constitution des équipements de guerre se poursuit normalement	216,000,000 »	
33,223,149 25	Les dépôts de Houthulst et d'Aertryck seront achevés en 1926. Le dépôt de Ploegsteert ne sera entamé que lorsque les terrains seront à notre disposition. Il faudra compter deux ans pour l'achèvement.	43,000,000 »	
33,336,707 26	Des crédits seront nécessaires au moins pendant quatorze à quinze ans encore pour réaliser le programme envisagé.	Indéterminé.	
21,122,175 84	Des crédits seront nécessaires pendant dix ans environ, suivant le dernier programme établi. La fabrication des masques pourra être considérée comme mise au point dès que les résultats des essais en grand à la troupe seront connus. Il en est de même pour la fabrication des caissons pour mitrailleuses Maxim lourdes.	167,000,000 »	
16,190,663 17	Cet article devra être maintenu pendant 14 années environ, d'après le dernier programme établi.	192,000,000 »	
98,676,830 78	Cet article devra être maintenu pendant 14 ou 15 ans, suivant le dernier programme établi.	Indéterminé.	
1,963,061 »	L'échelonnement de la dépense sur les Budgets successifs dépendra des crédits accordés; ceux pour 1925 tomberont en annulation.	12,500,000 francs environ pour trois batteries prévues dans l'organisation.	La somme de 200,000 francs, accordée en 1921, n'entre pas en ligne de compte dans l'organisation de la première batterie de projecteurs d 150 cm.

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CREDITS VOTES	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
135	Service des gaz de combat. Construction d'un laboratoire pour essais semi-industriels de fabrication et achèvement de l'installation des laboratoires de chimie et de physiologie. <i>Services techniques du Génie.</i>	135,000 »	275,000 »	»
136	Constitution dans la base d'un parc de chemin de fer . . .	500,000 »	500,000 »	(1) 300,000 »
137	Matériel de mobilisation du bataillon des pontonniers . . .	30,500 »	50,000 »	930,000 »
138	Acquisition de matériel de liaison et de transmission pour les troupes et services de transmission.	3,000,000 »	4,221,000 »	11,544,500 »
139	Installations des troupes de transmission	200,000 »	150,000 »	6,150,000 »
140	Complètement du matériel de guerre du régiment de chemin de fer.	155,000 »	210,000 »	976,650 »
141	Complètement du matériel de guerre du parc du génie d'armée.	665,000 »	585,000 »	2,795,360 »
142	Exécution des dispositifs de destruction d'ouvrages d'art .	300,000 »	675,000 »	1,674,108 21
143	Aménagement de gares du réseau belge en vue des embarquements et débarquements des troupes.	100,000 »	200,000 »	»
	<i>Aéronautique militaire.</i>			
144	Aérodromes : Achat de terrains et travaux de casernement divers.	3,000,000 »	500,000 »	23,627,123 78

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
»	»	»	
17,842 50	L'acquisition des terrains est sur le point d'être réalisée.	4,600,000 »	(1) Dont 200,000 francs compris dans le crédit de 450,000 francs, alloué en 1923, pour l'ensemble de l'article.
851,075 77	L'échelonnement de la dépense sur les Budgets successifs dépendra des crédits accordés.	3,700,000 »	
10,925,777 12	Réalisation partielle d'une partie du programme qui, avec le crédit qui sera demandé en 1927, permettra d'avoir les dotations de huit divisions d'infanterie et une division légère.	La réalisation complète du programme actuel exigera une dépense d'environ 60.000.000 de francs.	
3,138,000 »	Les installations sont presque terminées.	3,500,000 »	
669,263 90	L'échelonnement de la dépense sur les Budgets successifs dépendra des crédits accordés et de la réalisation plus ou moins complète du programme nouveau.	La réalisation du programme résultant de la réorganisation du Régiment de chemin de fer exigera une dépense d'environ 8,500,000 francs.	
1,994,937 26	Du nouveau matériel est en expérience. Les nouvelles dotations en outillage sont à l'étude. Il n'est donc pas possible de fixer le degré d'avancement.	Si le programme entier doit être réalisé, la dépense totale s'élèvera à environ 55,000.000 de francs.	
1,051,918 25	Impossible à déterminer.	Impossible à déterminer.	
»	Ces aménagements seront réalisés progressivement d'après un programme qu'établira la Commission de réseau.	Les dépenses totales ne pourront être déterminées qu'après une étude détaillée du programme en question. Aux prix actuels, la dépense est estimée à 1,813,000 francs.	
14,895,000 »	Les casernements sont quasi terminés, mais il reste toujours assez bien de terrains, en voie d'expropriation, à payer.	23,900,000 »	

Travaux et entreprises en cours pour lesquels

Articles du projet de Budget.	DÉSIGNATION DES TRAVAUX ET ENTREPRISES.	Crédits demandés pour 1926.	CRÉDITS VOTÉS	
			pour 1925.	antérieurement (depuis l'armistice).
145	Complètement du matériel aéronautique militaire . . .	7,000,000 »	6,000,000 »	24,066,600 12
	<i>Services divers.</i>			
146	Moyens matériels à réaliser pour améliorer et intensifier l'instruction des troupes.	1,500,000 »	4,000,000 »	41,755,178 64
147	Acquisition de terrains d'assiette de tronçons de chemins de fer militaires construits par les Allemands et qu'il importe de conserver.	50,000 »	50,000 »	465,445 »
148	Extension ou acquisition des plaines de manœuvre . . .	200,000 »	»	450,000 »
149	Mobilisation industrielle : subsides à des industriels pour la création d'un outillage spécial, acquisition de machines ou travaux spéciaux pour favoriser la mobilisation industrielle de l'armée	300,000 »	»	»
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	I. — Dépenses extraordinaires proprement dites.			
139	Maisons douanières aux frontières et immeubles et meubles pour l'Administration des douanes et accises.	2,000,000 »	(1) 3,500,000 »	(1) 16,000,000 »

des crédits sont sollicités pour 1926 (suite).

Dépenses engagées au 1 ^{er} août 1925.	Degré d'avancement des travaux.	Montant total probable de la dépense.	Observations.
24.066,600 12	»	41,143,600 »	Montant approximatif de la somme totale permettant la réalisation du programme de réorganisation de l'aéronautique militaire. Il n'est pas possible de fixer cette somme de manière certaine, par suite des variations du coût de la main-d'œuvre et des matières nécessaires à la construction des avions.
9,335,000 »	Progressent normalement.	(4) 20,557,000 »	(4) En suite de l'abandon de la préparation militaire, l'évaluation primitive de 27,041,000 francs a été réduite à la somme ci-contre.
181,000 »	Un tiers environ des terrains est acquis. Les négociations pour les deux autres tiers sont lentes et laborieuses.	600,000 »	
125,600 »	Acquisition d'une plaine à Tervueren.	Indéterminé.	
»	»	Id.	
(4) 9,700,913 52	Il restera à construire à partir de 1926 : maisons douanières dans les cercles d'Eupen-Malmédy : 1,200,000 francs. Idem aux frontières hollandaise et française : 300,000 francs. En outre, un crédit est à prévoir, évalué à 500,000 francs, pour les acquisitions d'immeubles nécessaires au service ou la liquidation du prix de rétention d'immeubles et meubles provenant de biens ennemis.	12,000,000 »	(Y compris les acquisitions et travaux déjà réalisés pour l'Administration des contributions.) (4) Pour les deux administrations des contributions directes et du cadastre, et des douanes et accises, aujourd'hui séparées.

(186)